



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

20 JUILLET 1981

## Budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1981

ANNEXE

SOMMAIRE

	Pages
<i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Secteur Culture française :	
I. Communauté française :	
Section 31. — Enseignement artistique . . . . .	5
Section 32. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	12
Section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	16
Section 34. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	18
Section 35. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	25
Section 36. — Relations culturelles internationales . . . . .	30
Section 37. — Organismes d'intérêt public . . . . .	34
Section 39. — Services généraux . . . . .	34

	Pages
II. Région de langue française :	
Section 41. — Enseignement artistique . . . . .	35
Section 42. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	45
Section 43. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	47
Section 44. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	48
Section 45. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	51
III. Région bruxelloise :	
Section 51. — Enseignement artistique . . . . .	56
Section 52. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	66
Section 53. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	68
Section 54. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	69
Section 55. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	71
Secteur Dotations :	
Section 31. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	73
Secteur Communications :	
Section 31. — Enseignement . . . . .	73
Section 32. — Commissariat général au tourisme . . . . .	73
Section 33. — Aéronautique . . . . .	75
Section 34. — Marine et navigation intérieure . . . . .	75
Secteur Santé publique et Famille :	
A. Matières culturelles :	
Section 31. — Enseignement . . . . .	76
Section 32. — Santé publique. . . . .	76
Section 33. — Famille . . . . .	77
B. Matières personnalisables :	
Section 36. — Santé publique et Famille . . . . .	77
Section 37. — Famille et Démographie . . . . .	78
Section 38. — Hygiène et Santé publique . . . . .	80
Secteur Affaires économiques :	
A. Matières culturelles :	
Section 31. — Recherche scientifique . . . . .	82
B. Matières personnalisables :	
Section 36. — Recherche scientifique . . . . .	82
Secteur Classes moyennes :	
A. Matières culturelles :	
Section 31. — Formation professionnelle . . . . .	83
B. Matières personnalisables :	
Section 36. — Classes moyennes . . . . .	84
Secteur Agriculture :	
Section 31. — Formation professionnelle . . . . .	84
Section 32. — Agriculture . . . . .	85
Secteur Emploi et Travail :	
A. Matières culturelles :	
Section 35. — Formation professionnelle . . . . .	86
B. Matières personnalisables :	
Section 36. — Emploi et Travail . . . . .	87
Section 39. — Accueil. . . . .	87
Secteur Justice :	
— Matières personnalisables :	
Section 36. — Justice. . . . .	88

	Pages
Titre II. — Dépenses de capital :	
Partie I. — Crédits destinés à la réalisation du programme d'investissements :	
Secteur Culture française :	
I. Communauté française :	
Section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	91
II. Région de langue française :	
Section 43. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	91
Section 44. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	93
III. Région bruxelloise :	
Section 51. — Enseignement artistique . . . . .	94
Section 53. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	94
Section 54. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	95
Secteur Communications :	
Section 32. — Commissariat général au tourisme . . . . .	97
Secteur Santé publique et Famille :	
— Matières personnalisables :	
Section 36. — Santé publique et Famille . . . . .	100
Section 38. — Hygiène et Santé publique . . . . .	100
Partie II. — Crédits qui ne sont pas destinés à la réalisation du programme d'investissements :	
Secteur Culture française :	
I. Communauté française :	
Section 31. — Enseignement artistique . . . . .	102
Section 32. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	102
Section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	103
Section 34. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	103
Section 35. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	103
Section 36. — Relations culturelles internationales . . . . .	104
Section 37. — Organismes d'intérêt public . . . . .	104
Section 39. — Services généraux . . . . .	104
II. Région de langue française :	
Section 41. — Enseignement artistique . . . . .	105
Section 42. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	106
Section 43. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	106
Section 45. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	107
III. Région bruxelloise :	
Section 51. — Enseignement artistique . . . . .	107
Section 52. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	108
Section 53. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	109
Section 54. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	109

	Pages
Secteur Communications :	
Section 32. — Commissariat général au tourisme . . . . .	110
Secteur Santé publique et Famille :	
B. Matières personnalisables :	
Section 36. — Santé publique et Famille. . . . .	111
Section 38. — Hygiène et Santé publique . . . . .	111
Secteur Agriculture :	
Section 32. — Agriculture . . . . .	112
Secteur Emploi et Travail :	
A. Matières culturelles :	
Section 35. — Formation professionnelle . . . . .	113
B. Matières personnalisables :	
Section 39. — Accueil . . . . .	113
Secteur Justice :	
— Matières personnalisables :	
Section 36. — Justice . . . . .	113
Secteur Politique scientifique :	
— Matières personnalisables :	
Section 36. — Recherche scientifique . . . . .	114
Secteur Intérieur :	
— Matières personnalisables :	
Section 36. — Intérieur . . . . .	114
 Titre IV. — Section particulière :	
Secteur Culture française :	
Section I. — Dépenses de la Communauté française sur ressources affectées	115
Section II. — Services de la Communauté française soumis à des règles de gestion particulière . . . . .	115
Secteur Communications :	
Section I. — Dépenses de la Communauté française sur ressources affectées.	116
Secteur Santé publique et Famille :	
Section I. — Dépenses de la Communauté française sur ressources affectées	117
Secteur Agriculture :	
Section I. — Dépenses de la Communauté française sur ressources affectées.	118
Secteur Justice :	
Section I. — Dépenses de la Communauté française sur ressources affectées.	118
 <i>Annexe :</i>	
Liste des fondations, donations, legs et prix . . . . .	119

## PROGRAMME JUSTIFICATIF

		(En milliers de francs)		
		1981	1980	1979
		<i>Classification économique :</i>		
	111 Salaire proprement dit . . .	46 486	40 458	32 893
	dont :			
	— retenues veuves et orphelins . . .	2 789	2 427	1 973
	— retenues sécurité sociale . . .	1 394	1 213	986
	— retenues cotisation de solidarité . . . . .	648	—	—
TITRE I				
DEPENSES COURANTES				
SECTEUR CULTURE FRANÇAISE				
I. COMMUNAUTE FRANÇAISE				
SECTION 31				
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE				
CHAPITRE I				
DEPENSES DE CONSOMMATION				
(Dépenses courantes pour biens et services)				
§ 1. — Salaires et charges sociales				
ART. 11.03. — Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire, accidenté en service).				
(En millions de francs)				
	1981	1980	1979	
	—	—	—	
	55,4	48,5	40,4	
Institut national supérieur des Arts du spectacle.				
(En millions de francs)				
	1981	1980	1979	
	—	—	—	
	52,2	45,5	37,8	
		<i>Décomposition :</i>		
	Traitements barémiques . . . . .	21 752	19 703	16 836
	Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	834	—
	Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
	Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
	Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
	Majoration index . . . . .	23 508	18 937	14 892
	Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
	Allocations de programmation . . . . .	600	600	600
	Allocations de foyer et de résidence . . . . .	300	200	300
	Majoration index . . . . .	326	184	265
	Totaux . . . . .	46 486	40 458	32 893
	112 Allocations directes . . . . .	1 526	1 084	1 246
		<i>Décomposition :</i>		
	Pécule de vacances . . . . .	592	600	675
	Allocations familiales . . . . .	300	150	200
	Allocations de naissance . . . . .	100	50	50
	Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	50	50	50
	Indemnités pour accidents du travail . . . . .	50	50	50
	Majoration index . . . . .	434	184	221
	Totaux . . . . .	1 526	1 084	1 246
	113 Contributions patronales :			
	— aux assurances sociales . . . . .	4 183	3 954	3 626
	Totaux généraux . . . . .	52 195	45 496	37 765
	Arrondi à . . . . .	52 200	45 500	37 800

Inspection.	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	3,2	3,0	2,6
	(En milliers de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . .	2 871	2 729	2 382
dont :			
— retenues veuves et orphelins	172	164	143
— retenues sécurité sociale . . .	86	82	71
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	40	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	1 298	1 338	1 202
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	1 404	1 234	1 065
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	65	61	40
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	50	50	40
Majoration index . . . . .	54	46	35
Totaux . . . . .	2 871	2 729	2 382
112 Allocations directes . . . . .	200	160	155
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	55	64	60
Allocations familiales . . . . .	40	30	30
Allocations de naissance . . . . .	20	10	10

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	10	10	10
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	10	10	10
Majoration index (92,22) . . . . .	65	36	35
Totaux . . . . .	200	160	155
113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	100	86	61
Totaux généraux . . . . .	3 171	2 975	2 598
Arrondi à . . . . .	3 200	3 000	2 600
ART. 11.04. — <i>Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française</i> (pour mémoire).			

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
111 Salaire proprement dit . . . . .	—	0,1	0,1
Institut national supérieur des Arts du spectacle : utilisation des crédits reportés.			

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,5	0,5	0,5
A. Institut national supérieur des Arts du spectacle : 300 000 francs.			
B. Direction générale des Arts et des Lettres : 200 000 francs.			
Statu quo.			

(En milliers de francs)

Article 12.01	Honoraires	Jetons de présence et frais de route et de séjour	Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers	Totaux
A. Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	100	100	100	300
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	50	50	100	200
Totaux généraux . . . . .	150	150	200	500

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	7,1	7,1	6,3

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transports	Impôts redevances et autres petites dépenses d'administration	Publications du département	Habillement OCF	Formation professionnelle	Dépenses de consommation Entretien de locaux, matériel et mobilier	Totaux
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	1 800	1 000	800	800	400	457	600	5 857
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	800	—	—	443	—	—	—	1 243
Totaux généraux . . . . .	2 600	1 000	800	1 243	400	457	600	7 100

Frais de bureau

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchissement de correspondance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				OCF	Petites dépenses	OCF	Autres
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	200	200	500	100	400	—	400
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	200	—	300	—	300	—	—
Totaux . . . . .	400	200	800	100	700	—	400

ART. 12.03. — *Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,5	3,0	2,6

Institut national supérieur des Arts du Spectacle.

ART. 12.04. — *Location d'installations mécanographiques.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,2	0,2	0,2

Direction générale des Arts et des Lettres : 200 000 francs.  
Statu quo.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,0	1,0	1,0

Institut national supérieur des Arts du spectacle : 700 000 francs.  
Direction générale des Arts et des Lettres : 300 000 francs.

Le crédit sollicité est réparti comme suit :

(En milliers de francs)

SERVICES	Abonnements, titres de transport et autres frais de transport	Indemnités kilométriques	Frais de rousé et de séjour	Abonnements sociaux	Totaux
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	500	50	100	50	700
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	100	100	50	50	300
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>600</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>100</b>	<b>1 000</b>

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables.*ART. 12.20. — *Distribution des prix, excursions scolaires, publicité et avantages sociaux. — Dépenses de toute nature.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,9	0,4	0,9

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	0,2	0,2

Institut national supérieur des Arts du spectacle : 900 000 francs.

Adaptation aux besoins réels.

(En milliers de francs)

SERVICES	Distribution des prix	Excursions scolaires	Publicité	Avantages sociaux	Totaux
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	50	50	50	50	200
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>200</b>

ART. 12.21. — *Travaux d'entretien à charge de l'Etat-proprétaire exécutés à l'intervention du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Etat (pour mémoire).*ART. 12.22. — *Organisation d'expositions et manifestations commémoratives. — Dépenses de toute nature.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	4,0	—

Utilisation de crédits reportés.

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,3	0,3	0,3

(En milliers de francs)

SERVICES	Manifestations commémoratives	Organisation d'expositions	Totaux
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	300	—	300
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>300</b>	<b>—</b>	<b>300</b>

ART. 12.23. — *Conservatoires royaux de musique. — Prix de virtuosité (pour mémoire).*ART. 12.24. — *Assurance des élèves.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	0,2	—

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,1	0,1	0,1

Institut national supérieur des Arts du spectacle : 100 000 francs.

ART. 12.25. — *Organisation de cours de perfectionnement : séminaires, conférences, stages et journées d'information. — Dépenses de toute nature.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,4	0,5	0,5
		(0,1)	

ART. 12.26. — *Equipement des cours d'art lyrique, d'art dramatique et de danse classique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,3	0,4	0,3

Institut national supérieur des Arts du spectacle : 300 000 francs.

### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.91. — *Subventions aux associations de concerts des conservatoires royaux (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	—	—	—

ART. 33.92. — *Subventions, bourses et secours à des artistes et étudiants.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,3	0,3	0,3

01. Bourses . . . . .

02. Subventions et secours à des artistes et étudiants . . . . .	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
	200	200	200

ART. 33.97. — *Subventions aux associations pour la promotion et la diffusion de la musique et la diffusion de l'audio-visuel.*

01. Médiathèque de Belgique (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	—	—	62,0

ART. 33.98. — *Subventions aux jeunes musicales :*

01. Fédération régionale des jeunes musicales de la Communauté française de Belgique.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	2,8	2,5	2,5

ART. 33.99. — *Subventions aux centres de recherches musicales et théâtrales :*

01. Atelier théâtral des Arts ASBL.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	5,1	5,1	3,0

### CHAPITRE IV

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

##### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés

ART. 43.03. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	—	—	32,4

Salaire proprement dit . . . . .

dont :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	—	1 706
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	853

##### Décomposition :

Traitements barémiques . . . . .	—	—	14 033
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	12 413
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	2 000

Totaux . . . . . 28 446

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Allocations directes . . . . .	—	—	1 850
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	1 318
Allocations familiales . . . . .	—	—	200
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	40
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	40
Indemnités pour accidents du travail	—	—	40
Majoration index . . . . .	—	—	212
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 850</b>
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	2 100
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>32 396</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	32 400

ART. 43.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
433 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'ensei- gnement . . . . .	—	—	3,1

#### Transferts de revenus à l'enseignement libre

ART. 44.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie libres subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	—	—	35,7

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Salaire proprement dit . . . . .	—	—	31 625
dont :			
— retenues veuves et orphelins	—	—	1 897
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	948

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	—	16 304
Promotions de grade et augmenta- tions barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	14 421
Allocations pour fonctions supé- rieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	900
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>31 625</b>

Allocations directes . . . . .	—	—	1 850
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	1 318
Allocations familiales . . . . .	—	—	200
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	40
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	40
Indemnités pour accidents du travail	—	—	40
Majoration index . . . . .	—	—	212
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 850</b>

Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	2 201
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>35 676</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	35 700

Transfert à l'article 44.05.

ART. 44.03. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin libres subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	—	—	75,3

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Salaire proprement dit . . . . .	—	—	69 294
dont :			
— retenues veuves et orphelins	—	—	4 157
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	2 078

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	—	—	34 647
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	30 647
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	4 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>69 294</b>

Allocations directes . . . . .	—	—	3 642
--------------------------------	---	---	-------

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	—	—	2 611
Allocations familiales . . . . .	—	—	500
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	25
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	40
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	40
Majoration index . . . . .	—	—	426
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 642</b>

## Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	—	—	2 345
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>75 281</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	75 300

ART. 44.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin libres subventionnées.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	1,2	—	7,7

ART. 44.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique libres subventionnés.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	35,3	31,8	—
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	31 175	27 952	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	1 870	1 677	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	935	838	—
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	435	—	—

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	14 117	12 000	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	1 761	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	15 258	12 691	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	1 800	1 500	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>31 175</b>	<b>27 952</b>	<b>—</b>
Allocations directes . . . . .	2 500	2 346	—

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	1 152	1 093	—
Allocations familiales . . . . .	500	500	—
Indemnités de naissance . . . . .	100	100	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	50	50	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	50	50	—
Majoration index . . . . .	648	553	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2 500</b>	<b>2 346</b>	<b>—</b>

## Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	1 600	1 501	—
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>35 275</b>	<b>31 799</b>	<b>—</b>
Arrondi à . . . . .	35 300	31 800	—

## SECTION 32

## JEUNESSE ET LOISIRS

## CHAPITRE 1

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

## § 1. — Salaires et charges sociales

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire, accidenté en service).*

Service de l'inspection.

(En millions de francs)		
1981	1980	1979
13,9	12,8	8,3

Classification économique :

(En milliers de francs)			
1981	1980	1979	
111 Salaire proprement dit . . .	12 204	11 238	7 153
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . .	793	730	536
— retenues sécurité sociale . . .	219	202	148
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	375	—	—

Décomposition :

Traitements barémiques . . . . .	6 262	5 766	3 634
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	13	12	9
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	380	350	257
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	5 549	5 110	3 253
Totaux . . . . .	12 204	11 238	7 153

112 Allocations directes . . . . . 1 218 1 122 824

Décomposition :

Pécule de vacances . . . . .	403	371	272
Allocations familiales . . . . .	422	389	286
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	393	362	266
Totaux . . . . .	1 218	1 122	824

113 Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	457	421	309
Totaux généraux . . . . .	13 879	12 781	8 286
Arrondi à . . . . .	13 900	12 800	8 300

Index, application de l'arrêté royal du 27 novembre 1975 sur les fonctions spécialisées.

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française.*

Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs.

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . . . .	0,6	0,5	0,5
Cours et examens pour candidats bibliothécaires.			
Secrétariat des divers conseils et commissions.			

## § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	3,1	3,0	3,0
Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs.			

Frais de séjour, jetons de présence et réquisitoires inhérents aux réunions accrues des divers conseils et commissions dépendant de la direction générale de la Jeunesse et des Loisirs. — Rémunération d'experts. — Hausse du tarif SNCB. — Hausse de l'index.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	25,9	23,8	21,7

Frais de bureau et de transports, entretien des véhicules, publications, acquisitions d'ouvrages, entretien du matériel et des locaux et bâtiments.

Décomposition du crédit :

(En milliers de francs)

1. Frais de bureau et dépenses d'administration	2 550
2. Frais de transports et entretiens des véhicules	4 700
3. Publications . . . . .	7 000
4. Achats d'ouvrages, de brochures, reliure et documentation . . . . .	4 950
5. Dépenses d'achat de petit matériel . . . . .	1 000
6. Dépenses d'entretien et réparation du matériel et de manutentionnement . . . . .	5 700
Total . . . . .	25 900

ART. 12.03. — *Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,3	1,3	1,2

Crédit indispensable pour assurer l'utilisation la plus rentable des véhicules de la Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs, essentiellement les bibliobus. Augmentation constante des prix de l'essence et du mazout.

ART. 12.04. — *Location d'installations mécanographiques.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,8	0,7	—

Redevances locatives.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

Classification économique : (En millions de francs)

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,8	2,6	2,6

Frais de transports et indemnités kilométriques.

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,2	—	—

Location de bureaux pour les services de l'Inspection.

ART. 12.51. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités de formation de cadres.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	15,5	15,2	14,9

12.51.01. Centre expérimental de formation à l'animation socio-culturelle . . . . .

	3,8	3,5	3,2
--	-----	-----	-----

12.51.02. Autres initiatives . . . . .

	11,7	11,7	11,7
--	------	------	------

Fonctionnement du CEFAC en liaison avec le décret du 8 avril 1976.

Effort particulier en vue de la formation des cadres.

ART. 12.52. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux enquêtes et expositions, aux services bibliographiques, aux publications, enregistrements et enquêtes de la Commission royale belge de Folklore, à la publication du Guide des vacances, ainsi qu'à l'organisation de colloques, journées ou semaines d'études en Belgique, à l'initiative de la Communauté française ou en collaboration avec les organisations reconnues, ainsi qu'à l'aide aux organisations reconnues et aux conseils attachés à la direction générale en vue de leur participation à des activités similaires à l'étranger.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	5,3	3,5	4,0

Dépenses dans le domaine de l'audiovisuel : 2 000 000 de francs.

Autres dépenses : 3 300 000 francs.

Enquêtes en liaison avec des actions prioritaires et participation à des recherches de caractère international.

Activités internationales des organisations reconnues.

Dépenses relatives aux services bibliographiques.

ART. 12.54. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités culturelles de diffusion, d'animation, de formation ou de création, à l'initiative de la Communauté française ou avec son aide dans le cadre des organisations reconnues de jeunesse, de lecture publique et d'éducation permanente, des institutions et associations culturelles et des services publics culturels dont le Centre d'action culturelle provinciale d'expression française (CACEF).

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	16,2	13,0	10,8

— Politique d'animation, de diffusion et de création culturelle, accroissement des demandes.

— Dépenses dans le domaine de l'audiovisuel : 6 300 000 francs.

— Autres dépenses : 9 900 000 francs.

ART. 12.56. — Services de la jeunesse, dépenses courantes relatives :

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	1,7	1,7	1,7

12.56.01. Aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais du secrétariat du CJEF (arrêté royal du 28 août 1977) . . . . .

	1981	1980	1979
	0,7	0,7	0,7

12.56.02. Aux activités propres du CJEF, sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière . . . . .

	1981	1980	1979
	1,0	1,0	1,0

Crédit indispensable pour assurer une politique efficace du Conseil dans ses missions et aide à la réalisation d'expériences pilotes de participation des jeunes.

ART. 12.58. — Dépenses courantes relatives aux actions d'animation, de production et de formation dans le domaine de l'audio-visuel.

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	0,1	—	—

Transfert partiel de l'article 12.54 de la section 32.

Interventions pour des productions liées à des problématiques locales, pour l'organisation de formations spécifiques, aide à la réalisation, à la production dans le domaine de l'audio-visuel.

ART. 12.59. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux expériences-pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (développement communautaire, environnement, actions expérimentales d'animation théâtrale et musicale, etc.).

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	2,2	10,0	10,0

La diminution résulte du transfert du programme « Education en milieu ouvert ». — Nécessité d'une politique de soutien aux expériences-pilotes menées dans différents secteurs (développement communautaire, environnement, animation théâtrale, etc.).

ART. 12.60. — Dépenses de toute nature relatives à des actions concernant le troisième âge.

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	14,0	—	—

Nécessité d'une politique de soutien aux actions concernant le troisième âge.

## CHAPITRE III

### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

#### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.41. — Part d'intervention de la Communauté française dans les frais d'organisation des concours d'art dramatique dits « Grand prix du Roi Albert 1er, concours français et wallon ».

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles: institutions . . . . .	0,3	0,3	0,3

Attribution du prix.

ART. 33.42. — Activités éducatives par et pour les personnes physiquement handicapées et les malades.

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles: institutions . . . . .	3,3	3,3	3,3

Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.43. — Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs selon le décret du 8 avril 1976).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	140,9	135,7	110,0

Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.46. — *Subventions pour la formation des cadres sur les plans communautaire et régional des organisations de jeunesse et d'éducation permanente.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	16,2	16,2	16,2

Application du décret du 8 avril 1976.

Crédit indispensable qui s'explique par l'accent mis sur la formation des cadres au niveau de la Communauté française.

ART. 33.48. — *Subventions en livres et en numéraire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires ainsi que subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, aux bibliothèques destinées aux personnes physiquement handicapées et aux malades, aux associations nationales des bibliothécaires d'expression française et aux organismes de diffusion de la lecture publique (loi du 17 octobre 1921). — Prix des bibliothèques publiques et du jeu éducatif.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	2,8	2,8	2,8

Application de la loi du 17 octobre 1921.

ART. 33.49. — *Centre de lecture publique de la communauté culturelle française.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	7,0	5,0	5,0

Crédit indispensable pour le fonctionnement du Centre de lecture publique de la Communauté française créé en 1979. (Application du décret du 28 février 1978.)

ART. 33.56. — *Subventions aux organisations de jeunesse, d'éducation populaire et de lecture publique pour leurs activités d'échanges internationaux dans le cadre de l'action des Communautés européennes, de l'Union de l'Europe occidentale, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	1,2	1,2	1,2

— Soutien au comité belge pour les relations internationales de jeunesse.

— Actions spéciales en vue de la sensibilisation des jeunes Belges à la problématique européenne.

ART. 33.57. — *Subventions aux organisations de jeunesse. (décret du 20 juin 1980).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	120,0	107,3	101,0

Application du décret du 20 juin 1980.

ART. 33.59. — *Subventions aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire destinés aux enfants et familles des militaires belges stationnés en Allemagne.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,3	0,3	0,3

Effort particulier en fonction de la création d'une maison de la culture destinée aux enfants et familles des militaires belges, stationnés en Allemagne.

ART. 33.60. — *Subventions aux expériences de télévision communautaire.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	18,0	13,0	—

Crédit indispensable pour les subventions octroyées aux expériences de Télévision communautaire au sein de la Communauté française.

ART. 33.61. — *Subvention à l'Amicale culturelle et sportive des services de la Culture française.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,1	0,1	0,1

ART. 33.65. — *Subventions aux actions communautaires et régionales d'animation par et pour les immigrés.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	1,0	1,0	0,9

Développement de la politique en faveur des organisations s'occupant d'immigrés.

ART. 33.66. — *Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. — Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	8,0	8,0	13,0

Application de l'article 12 du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.68. — *Subventions aux ASBL « Centres d'éducation permanente » et « Centres d'animation permanente ».*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	43,2	43,2	34,5
— Mise à la disposition de la Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs d'animateurs et de chargés de mission.			
— Fonctionnement du service de la femme.			

ART. 33.69. — *Subventions aux organismes de diffusion de moyens audio-visuels :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	107,4	2,8	9,9
01. Médiathèque de la Communauté française de Belgique . . . . .	103,7	—	—
Transfert de l'article 33.69.01 des sections 42 et 52.			
02. Autres initiatives . . . . .	3,7	2,8	9,9
Crédit nécessaire pour 1981.			

ART. 33.72. — *Subventions à des organisations et associations s'occupant du troisième âge.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	10,0	—	—

Effort particulier en faveur des organisations et associations s'occupant du troisième âge.

### SECTION 33

#### EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

### CHAPITRE I

#### DÉPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

#### § 1. — Salaires et charges sociales

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces*

*indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	34,5	30,8	30,5

Service de l'inspection, chargés de mission et personnel contractuel mis à la disposition des centres sportifs.

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . . . .	29 603	25 106	24 991
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	876	767	765
— retenues sécurité sociale . . . . .	2 168	1 897	1 887
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	455	—	—

#### Décomposition :

Traitements barémiques . . . . .	12 731	11 531	11 731
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	314	100	100
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	14 097	10 726	10 465
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	300	300
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	203	300	300
Allocations de programmation . . . . .	980	830	830
Majoration index . . . . .	1 278	1 319	1 265
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>29 603</b>	<b>25 106</b>	<b>24 991</b>

112 Allocations directes . . . . . 3 180 3 786 3 712

#### Décomposition :

Pécule de vacances . . . . .	1 225	1 020	1 020
Allocations familiales . . . . .	880	950	950
Allocations de naissance . . . . .	30	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	30	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	1 015	1 816	1 742
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3 180</b>	<b>3 786</b>	<b>3 712</b>

113 Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	1 706	1 908	1 797
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>34 489</b>	<b>30 800</b>	<b>30 500</b>
Arrondi à . . . . .	34 500	30 800	30 500

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française.*

(En milliers de francs)

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
112 Allocations directes . . . . .	0,1	—	0,1

Provision pour faire face à des situations imprévues pouvant se produire dans les centres sportifs (défection d'un membre du personnel, grève des transports, etc.).

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,6	2,0	2,1

— Financement de projets de recherches à mener en collaboration avec les facultés universitaires.

— Jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil supérieur de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air et des Conseils consultatifs provinciaux.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	12,3	10,8	10,0

*Décomposition du crédit :*

(En milliers de francs)

— Dépenses d'entretien pour les centres sportifs . . . . .	7 400
— Frais de bureau :	
Se décomposant comme suit :	
Affranchissement de la correspondance des centres sportifs . . . . .	600
Acquisition d'ouvrages et abonnements aux journaux . . . . .	500
Matériel, fournitures de bureau à l'intervention de l'OCF . . . . .	600
Petites dépenses . . . . .	500
	<hr/> 2 200

— Transport, entretien des véhicules automoteurs mis à la disposition des centres sportifs, de l'administration centrale et de bureaux provinciaux . . . . .	600
— Publications d'ouvrages . . . . .	2 000
— Habillement OCF . . . . .	100
Total . . . . .	<hr/> 12 300

ART. 12.03. — *Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,4	2,1	2,0

Consommation des véhicules automoteurs mis à la disposition des centres sportifs, de l'administration centrale et des bureaux provinciaux de l'ADEPS.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,4	1,5	1,5

(En milliers de francs)

Abonnements, titres de transport et autres frais de transport . . . . .	100
Indemnités kilométriques . . . . .	1 100
Frais de route et de séjour . . . . .	200
Total . . . . .	<hr/> 1 400

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
122 Location de bâtiments et terrains . . . . .	1,9	1,8	1,7
Loyer du Centre national des Sports, rue Général Thys, 12 à Bruxelles.			

ART. 12.62. — *Achat et réalisation de films, diapositives.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
123 Achats spécifiques . . . . .	1,0	1,0	1,0
	(En milliers de francs)		
Achat de films de vulgarisation, d'initiation et de perfectionnement sportif et réalisation de films didactiques et de diapositives . . . . .			800
Participation à des co-productions . . . . .			200
Total . . . . .			1 000

### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.66. — *Plaines et installations de jeux et de sports.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	3,1	2,6	2,4
Application de l'arrêté royal du 18 février 1961.			

ART. 33.68. — *Subventions aux fédérations sportives francophones.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	38,0	38,0	27,8
Application du décret du 22 décembre 1977.			

ART. 33.72. — *Subventions aux organisations sportives scolaires et universitaires francophones (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	—	—	1,5

ART. 33.73. — *Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	5,0	2,9	1,5
Application du décret du 5 juillet 1976.			

ART. 33.74. — *Subvention au Centre national de vol à voile, ASBL, au titre d'intervention de la Communauté française dans les frais de fonctionnement du Centre ainsi que dans*

*les dépenses d'acquisitions de matériel volant et d'octroi d'allocations de vol.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	4,9	4,9	—
ART. 33.75. — <i>Subventions aux œuvres éducatives en faveur des marins et de la jeunesse maritime.</i>			
	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	0,1	0,1	—

### CHAPITRE IV

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise

ART. 41.01. — *Subvention au Fonds national des Sports (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
411 Transferts de revenus aux fonds repris à la section particulière . . . . .	—	13,1	21,7

### SECTION 34

#### ARTS ET LETTRES

##### Crédits pour activités culturelles

### CHAPITRE I

#### DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

##### § 1. — Salaires et charges sociales

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).* (pour mémoire.)

(En millions de francs)		
1981	1980	1979
—	—	—
—	—	5,5

Inspection culturelle.			
Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . .	—	—	5 060
dont :			
— retenues veuves et orphelins	—	—	430
— retenues sécurité sociale . . .	—	—	210
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	—	2 520
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	2 360
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	180
Totaux . . . . .	—	—	5 060
112 Allocations directes . . . . .	—	—	230
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	230
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Totaux . . . . .	—	—	230
113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	210
Totaux généraux . . . . .	—	—	5 500

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
112 Allocations directes . . . . .	0,1	0,1	0,1

B. Direction générale des Arts et des Lettres : 100 000 francs.

Indemnités des membres fonctionnaires des différentes commissions.

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	3,6	3,6	3,0

(En milliers de francs)

A. Commission royale des monuments et des sites . . . . . 800 800 800

Crédits nécessaires au bon fonctionnement de la commission : frais de déplacement et de séjour des membres.

B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . . 2 800 2 800 2 200

Indemnités, frais de séjour et de déplacement, jetons de présence des membres des commissions (arts plastiques, lettres, théâtre, musique, etc.). — Honoraires des architectes chargés de la réalisation de travaux dans le cadre de l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. — Honoraires des avocats pour les règlements de litiges lors des classements des monuments et des sites. — Frais de séjour et de déplacement des agents du cadre spécial temporaire.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	6,5	6,5	6,3

(En milliers de francs)

A. Commission royale des monuments et des sites . . . . . 1 100 1 100 1 600

B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . . 5 400 5 400 4 700

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habillement OCF	Formation professionnelle	Dépenses de consomma- tion Entretien de locaux, matériel et mobilier	Totaux
A. Commission royale des monuments et des sites . . . . .	900	—	100	—	—	—	100	1 100
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	1 600	900	1 000	1 700	—	100	100	5 400
Totaux . . . . .	2 500	900	1 100	1 700	—	100	200	6 500

Frais de bureau

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchisse- ment de correspon- dance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécánographiques	
				OCF	Petites dépenses	OCF	Autres
A. Commission royale des monu- ments et des sites . . . . .	350	200	200	—	150	—	—
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	250	100	1 150	—	100	—	—
Totaux . . . . .	600	300	1 350	—	250	—	—

Frais de bureau, publications du département. — Petites dépenses d'administration. — Affranchissement de la correspondance administrative. — Edition, par le département, d'ouvrages consacrés à des artistes.

Application du décret du 28 juin 1976 : actes et documents hypothécaires pour le classement des monuments et des sites.

Dépenses de toute nature résultant de la réalisation des publications du département.

ART. 12.03. — *Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon.*

(En millions de francs)

Classification économique : 1981 1980 1979

121 Dépenses générales de fonction-  
nement . . . . . 0,3 0,3 0,2

(En milliers de francs)

A. Commission royale des monu-  
ments et des sites . . . . . — — —

B. Direction générale des Arts et  
des Lettres . . . . . 300 300 200

Dépenses résultant de l'occupation, par les équipes de l'inventaire du patrimoine monumental, d'immeubles à Liège, Namur et Mons.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Mazout	Gaz	Essence	Charbon	Electricité	Totaux
A. Commission royale des monuments et des sites	—	—	—	—	—	—
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	175	—	75	—	50	300
Totaux . . . . .	175	—	75	—	50	300

ART. 12.04. — *Location d'installations mécanographiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
	1,4	1,4	1,0
	(En milliers de francs)		
A. Commission royale des monuments et des sites . . . . .	150	150	150
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	1 250	1 250	850

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
	1,7	1,6 (0,1)	1,6
	(En milliers de francs)		
A. Commission royale des monuments et des sites . . . . .	100	200	200
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	1 600	1 400	1 400
Augmentation de 100 000 francs.			

Frais de route et de séjour des collaborateurs chargés de l'inventaire du patrimoine monumental. Frais de route du personnel de la Commission royale des monuments et des sites.

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
	0,1	0,1	0,3
	(En milliers de francs)		
A. Commission royale des monuments et des sites . . . . .	50	—	200
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	50	100	100
Rafraîchissement des locaux.			

ART. 12.20. — *Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion des arts et des lettres et à la protection du patrimoine culturel : organisation d'expositions, d'enquêtes, de réunions et de colloques, de représentations théâtrales, acquisitions de livres, mise en valeur de biens culturels mobiliers, diffusion des publications éditées par, ou avec l'aide du département.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
	18,7	14,4	13,4

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
A. Dépenses de toute nature relatives à l'organisation d'enquêtes, de réunions et de colloques . . . . .	600	300	300

Organisation de réunions, de colloques au château de la Hulpe. — Organisation d'enquêtes. — Constitution d'une documentation : dépenses de toute nature.

B. Organisation d'expositions d'art contemporain en Belgique . . . . .	1 100	1 400	1 100
--	-------	-------	-------

C. Organisation d'expositions relatives au patrimoine culturel . . . . .	2 100	600	—
--	-------	-----	---

Participation du département à l'opération « Renaissance de la Cité ».

D. Acquisition de livres d'auteurs belges et étrangers de valeur littéraire et artistique certaine. — Achat et publications d'œuvres d'écrivains belges. — Frais de traduction, d'enregistrements sonores. — Organisation d'expositions littéraires en Belgique et à l'étranger . . . . .	5 800	4 800	4 600
---	-------	-------	-------

Achats de livres, publications d'œuvres d'écrivains belges, organisation d'expositions littéraires.

E. Mise en valeur des biens culturels mobiliers . . . . .	300	300	200
---	-----	-----	-----

Remise en état et encadrement des œuvres d'art reprises à l'inventaire du département.

F. Activités du « Théâtre 140 » . . . . .	7 500	7 000	5 200
Majoration index et rémunérations. Accroissement des activités de décentralisation.			

G. Initiatives diverses . . . . .	1 300	—	—
-----------------------------------	-------	---	---

H. ASBL Atelier des Arts . . . . .	—	—	2 000
------------------------------------	---	---	-------

Totaux . . . . . 18 700 14 400 13 400

ART. 12.21. — *Promotion du film.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	70,3	46,8	44,5

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
12.21.01. Aide à la production : dépenses de toute nature pour la production et activités de service . . . . .	60 000	41 700	41 500
12.21.02. Aide aux ateliers cinématographiques . . . . .	10 300	3 600	3 000
12.21.03. Aide au jeune cinéma ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—
12.21.04. Aide à la réalisation de co-productions avec la RTBF ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	1 500	—

Augmentation de 23 500 000 francs.

Le nombre de films belges, ou réalisés en coproduction, pour lesquels une aide est sollicitée demeure en constante augmentation.

Une très importante demande concerne le long métrage où notre production a tendance à s'internationaliser, ce qui nécessite un effort particulier sur les plans de la qualité et de la compétitivité.

Fortes augmentations des coûts de production particulièrement en ce qui concerne le personnel et les charges sociales.

Intervention en faveur des ateliers cinématographiques.

ART. 12.22. — *Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de concerts; enregistrements d'œuvres musicales et acquisitions d'enregistrements; commandes d'œuvres à des compositeurs de musique; acquisitions de publications; soutien aux organismes producteurs en matière de chansons et de jazz.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,6	0,6	0,5

A. Commandes d'œuvres à des compositeurs de musique : 100 000 francs.

Crédit nécessaire au paiement des indemnités octroyées à des compositeurs de musique pour la réalisation d'œuvres musicales.

B. Enregistrement d'œuvres musicales et acquisition d'enregistrements en vue de la propagande en Belgique et à l'étranger. — Activités diverses pour la diffusion de la musique. — Organisation d'expositions musicales : 500 000 francs.

Réalisation de la convention liant le département au Cebedem. — Diffusion de la musique. — Réalisations et acquisitions d'enregistrements. — Acquisitions de publications. Soutien aux organismes producteurs en matière de chansons et de jazz.

CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

Autres subventions aux entreprises

ART. 32.02. — *Théâtre national de Belgique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	93,5	88,2	81,0
Augmentation de 5 300 000 francs.			
Application de l'arrêté royal du 9 octobre 1957.			
Augmentation des coûts salariaux et des frais découlant des activités.			
Organisation de trois semaines de fête. — Création de l'animation-atelier.			

ART. 32.03. — *Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	23,1	17,3	17,6
Augmentation de 5 800 000 francs.			
Subventions au théâtre de l'Equipe, au théâtre du Crépuscule, au groupe Animation Théâtre et à l'Ensemble théâtral mobile.			

Effort en vue de l'assainissement des théâtres.

ART. 32.04. — *Subventions à la promotion et à la diffusion cinématographiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	4,7	5,5	5,0
Réduction de 800 000 francs.			
Adaptation du crédit aux besoins réels.			
Organisation de journées et de manifestations diverses. — Aide aux organismes de diffusion du cinéma.			

ART. 32.10. — *Subvention pour la réalisation de spectacles expérimentaux, d'essai et de recherches. — Aides à la première création. — Subventions à l'animation culturelle par le théâtre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	15,0	14,0	13,0

Aide technique fournie par le théâtre expérimental de Belgique aux jeunes compagnies. Activités de diffusion et de coproduction de spectacles en Wallonie.

#### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.01. — *Subventions aux associations de concerts, opéras et ballets non permanents, ainsi qu'aux éditeurs d'enregistrements dont l'activité s'accomplit en collaboration avec le département.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages .	0,1	—	—

Augmentation de 100 000 francs.

Soutien à l'édition discographique.

ART. 33.02. — *Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges, ainsi qu'aux organismes de diffusion ou de création musicales.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages .	1,4	0,8	0,8

Augmentation de 600 000 francs.

Subventions aux artistes musiciens, compositeurs et interprètes. Bourses de voyage. — Bourses de travail. — Subventions aux organismes de diffusion ou de création musicales.

ART. 33.04. — *Subventions de fonctionnement aux ASBL maisons de culture et centres culturels.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	3,0	3,0	2,8

Subventions de fonctionnement en vue de la poursuite des activités.

ART. 33.06. — *Subvention à la musique et à l'art lyrique :*

01. Orchestre des Jeunes de la Communauté culturelle française de Belgique.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	2,1	2,0	—

Augmentation de 100 000 francs.

Charges résultant du fonctionnement de cet organisme et hausse de l'index.

ART. 33.07. — *Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques, subventions aux organismes de diffusion des arts plastiques :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages .	3,9	2,9	2,9

(En milliers de francs)

33.07.02. Autres subventions . . . 2 900 2 900 2 900

33.07.03. Fondation de la tapisserie et des Arts du Tissu de la Communauté française . 1 000 — —

Bourses de voyages à des artistes. Subsidés et bourses à des artistes.

Subventions à des associations artistiques et groupements artistiques pour leur permettre de poursuivre leurs activités en faveur des arts plastiques.

Subventions à des organismes de diffusion des arts et à des revues artistiques.

Subventions à des groupements locaux en vue de l'organisation d'expositions.

Aides en faveur des groupes d'artistes pour des travaux collectifs (expositions d'ensemble, animations de quartier, etc.).

Subvention à la Fondation de la tapisserie et des arts du tissu : charges résultant du fonctionnement et des activités de cet organisme.

ART. 33.08. — *Lettres belges d'expression française :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	12,0	10,7	8,7

(En milliers de francs)

33.08.01. Musée de la Littérature . 8 000 6 700 5 600

33.08.02. Subventions et bourses aux écrivains, aux comédiens et aux metteurs en scène, subventions aux revues, aux organismes de diffusion des lettres et de la poésie, aux organismes littéraires, subventions à l'édition . . . . . 3 000 3 000 3 000

33.08.04. Prix de littérature française . . . . . 1 000 1 000 100

— Subvention au Musée de la Littérature : augmentation de 1 300 000 francs résultant de la hausse de l'index et de l'accroissement des charges sociales.

Poursuite de la réalisation d'une bibliographie des auteurs français de Belgique. — Recensement des archives du musée.

Extension des activités du Centre d'études poétiques.

— Bourses de travail aux écrivains. — Aides à la publication de revues littéraires. — Aides à l'édition ou à la réédition d'œuvres importantes. — Bourses à l'écriture. — Aide à la réédition d'œuvres dans le cadre du décret de 1975.

— Grand prix annuel de littérature française : 175 000 francs.

— Prix de la traduction : 75 000 francs.

— Octroi de bourses littéraires d'encouragement : application de l'arrêté royal du 13 décembre 1979.

ART. 33.14. — *Secours à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3331 Fins culturelles : ménages	0,5	0,5	0,4
---------------------------------	-----	-----	-----

Secours à des artistes et à leurs ayants droit.

Subvention au centre d'Information et d'Aide aux artistes.

ART. 33.16. — *Festivals de musique, d'art lyrique et dramatique.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3332 Fins culturelles : institutions	0,3	0,3	0,3
--------------------------------------	-----	-----	-----

Subventions aux festivals d'art dramatique, musical ou lyrique organisés conformément aux dispositions contenues dans les arrêtés royaux des 1<sup>er</sup> août 1964 et 18 novembre 1965.

ART. 33.18. — *Prix du scénario de langue française. — Prix du scénario pour la jeunesse.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3331 Fins culturelles : ménages	0,2	0,2	0,2
---------------------------------	-----	-----	-----

Prix du scénario pour la jeunesse : 200 000 francs.

Décret du 27 mars 1975.

Nécessité de pouvoir octroyer au moins deux prix de 100 000 francs.

ART. 33.21. — *Subvention à l'ASBL « Centre de rayonnement de la culture française ».*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3332 Fins culturelles : institutions	1,3	1,3	1,3
--------------------------------------	-----	-----	-----

Subvention des activités de cette ASBL.

ART. 33.22. — *Donation Solvay de La Hulpe. — Subvention à l'ASBL « Fondation culturelle Solvay de La Hulpe ».*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3332 Fins culturelles : institutions	11,5	11,0	11,0
--------------------------------------	------	------	------

Augmentation de 500 000 francs.

Réalisation de travaux urgents : révision des installations électriques et de chauffage.

Entretien des chemins.

Travaux de sécurité contre le vol et l'incendie.

ART. 33.25. — *Subvention à l'ASBL Patrimoine, Arts et Lettres (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3332 Fins culturelles : institutions	—	—	1,0
--------------------------------------	---	---	-----

ART. 33.26. — *Subventions en faveur de la bande dessinée.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3332 Fins culturelles : institutions	1,2	1,2	1,2
--------------------------------------	-----	-----	-----

Aides et subventions diverses en faveur de la bande dessinée. — Subventions pour la réalisation d'expositions consacrées à la bande dessinée. — Aides à l'écriture.

ART. 33.27. — *Subvention à l'ASBL Château de Seneffe.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3332 Fins culturelles : institutions	2,2	2,2	2,2
--------------------------------------	-----	-----	-----

Charges de personnel et de fonctionnement de cette ASBL (téléphone, gaz, électricité, chauffage, etc.).

Réalisation de travaux urgents. — Travaux d'entretien. — Etablissement d'un répertoire des objets constituant la donation.

ART. 33.28. — *Subvention à l'ASBL Chambre de langue française des théâtres pour l'enfance et la jeunesse.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979

3332 Fins culturelles : institutions	0,2	0,2	0,2
--------------------------------------	-----	-----	-----

Subvention à la section francophone de la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse.

ART. 33.29. — *Subvention à la section francophone du centre belge de l'Unima.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,2	0,2	0,2
Subvention à la section francophone du centre de l'Unima.			

ART. 33.30. — *Subvention à l'Interfédérale du Théâtre d'amateurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,2	0,2	0,1
Charges résultant du fonctionnement de cet organisme.			

ART. 33.31. — *Subventions exceptionnelles en vue de la réalisation de co-productions avec la RTBF (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	10,0

#### CHAPITRE IV

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise

ART. 41.21. — *Fonds commun des musées.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
411 Transferts de revenus au fonds repris à la section particulière .	0,1	0,1	0,1

#### CHAPITRE 01

##### DIVERS

Non réparti économiquement

ART. 01.03. — *Gérance du Centre International Rogier : dépenses de toute nature résultant du règlement général de co-propriété.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
01 Non réparti économiquement .	3,7	4,0	3,4
Réduction de 300 000 francs.			
Adaptation aux besoins réels.			

#### SECTION 35

##### ARTS ET LETTRES

Crédits pour activités scientifiques

##### CHAPITRE I

##### DÉPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

##### § 1. — Salaires et charges sociales

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
A. Académie royale de langue et de littérature françaises.	4,2	4,7	5,4

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . . . .	2 306	2 679	2 579

	(En milliers de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . . . .	2 306	2 679	2 579

dont :

— retenues veuves et orphelins	188	199	199
— retenues sécurité sociale .	92	93	93
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	43	—	—

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . .	1 145	1 281	1 281
Promotions de grade et augmentations barémiques . . .	32	32	32
Recrutements dans les limites des cadres . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . .	—	—	—
Majoration index . . .	997	1 231	1 133
Allocations pour fonctions supérieures . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	28	28	28
Majoration index . . .	24	24	24
Allocations de programmation . . .	80	83	81
<b>Totaux . . .</b>	<b>2 306</b>	<b>2 679</b>	<b>2 579</b>

112 Allocations directes . . . 260 361 340

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . .	135	151	145
Allocations familiales . . .	15	24	24
Allocations de naissance . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . .	21	31	31
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . .	89	155	140
<b>Totaux . . .</b>	<b>260</b>	<b>361</b>	<b>340</b>

113 Contributions patronales :  
— aux assurances sociales . . . 34 124 124

Totaux généraux . . . 2 600 3 164 3 043  
Arrondi à . . . 2 600 3 200 3 100

Réduction de 600 000 francs. Adaptation aux besoins réels.

#### B. Inspection culturelle.

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	—	—	0,9
<i>Classification économique :</i>			
111 Salaire proprement dit . . .	—	—	816

dont :  
— retenues veuves et orphelins . . . — — 28  
— retenues sécurité sociale . . . — — 29  
— retenues cotisation de solidarité . . . — — —

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . .	—	—	413
Promotions de grade et augmentations barémiques . . .	—	—	8
Recrutements dans les limites des cadres . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . .	—	—	—
Majoration index . . .	—	—	371
Allocations pour fonctions supérieures . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . .	—	—	24
<b>Totaux . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>816</b>

112 Allocations directes . . . — — 53

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . .	—	—	26
Allocations familiales . . .	—	—	14
Allocations de naissance . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . .	—	—	13
<b>Totaux . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>53</b>

113 Contributions patronales :  
— aux assurances sociales . . . — — 31

Totaux généraux . . . — — 900  
Arrondi à . . . — — 900

#### C. Direction générale des Arts et des Lettres.

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	1,6	1,5	1,4
<i>Classification économique :</i>			
111 Salaire proprement dit . . .	1 225	1 152	1 101

dont :  
— retenues veuves et orphelins . . . 84 77 77  
— retenues sécurité sociale . . . 40 38 38  
— retenues cotisation de solidarité . . . 45 — —

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	547	547	546
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	18	18	21
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	614	543	501
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	46	44	33
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>1 225</b>	<b>1 152</b>	<b>1 101</b>

112 Allocations directes . . . . .	100	123	109
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	58	53	39
Allocations familiales . . . . .	10	10	19
Allocations de naissance . . . . .	10	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . . . .	22	60	51
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>123</b>	<b>109</b>

113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	189	176	171
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>1 514</b>	<b>1 451</b>	<b>1 381</b>
Arrondi à . . . . .	1 600	1 500	1 400

Augmentation de 100 000 francs résultant de la hausse de l'index.

Rémunérations des collaborateurs scientifiques de l'administration du patrimoine culturel.

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
112 Allocations directes . . . . .	0,1	0,1	0,1

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	100	100	100
Classement et remise en ordre des livres, du fichier de la bibliothèque de l'Académie royale de langue et de littérature françaises. — Paiement des allocations pour prestations supplémentaires ou irrégulières des agents.			

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,7	0,3	0,2

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	700	300	200
Frais de séjour et de déplacement des membres de l'Académie. Frais de nettoyage des locaux de l'Académie.			

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,6	0,6	0,8

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	600	600	800

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habillement OCF	Formation profes- sionnelle	Dépenses de consomma- tion Entretien de locaux, matériel et mobilier	Totaux
A. Académie royale de langue et de litté- rature françaises . . . . .	530	15	20	—	6	—	29	600
Totaux . . . . .	530	15	20	—	6	—	29	600

Frais de bureau

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Afranchisse- ment de correspon- dance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, retures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				OCF	Petites dépenses	OCF	Autres
A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	200	55	135	—	100	—	40
Totaux . . . . .	200	55	135	—	100	—	40

Crédits rendus nécessaires par l'occupation des locaux du Palais des Académies plus vastes et plus luxueux.

Suppression de la franchise de port : envoi de publications trimestrielles en Belgique et à l'étranger. Frais d'impression des publications.

ART. 12.03. — *Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon.*

(En millions de francs)

Classification économique :

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonction- nement . . . . .	0,4	0,4	0,4

(En milliers de francs)

A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	400	400	400
--	-----	-----	-----

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Mazout	Gaz	Essence	Charbon	Electricité	Totaux
A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	—	250	—	—	150	400
Totaux . . . . .	—	250	—	—	150	400

Dépenses résultant de l'occupation du Palais des Académies.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,1	0,1	0,1

A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Indemnités et frais de déplacement du personnel.	100	100	100

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
122 Location de bâtiments et de terrains . . . . .	0,4	0,3	0,1

*Décomposition du crédit :* (En milliers de francs)

1. Biens immobiliers en gestion propre, loués à l'intervention de l'administration des Bâtiments ou par le département même, conformément à des dispositions légales ou réglementaires . . . . .	400
2. Biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location, à l'exclusion de la majoration de 1,5 p.c. . . . .	—
3. Majoration de 1,5 p.c. des biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location . . . . .	—
4. Biens immobiliers appartenant à l'Etat et gérés par la Régie des Bâtiments . . . . .	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>400</b>

Augmentation de 100 000 francs.

Loyers des immeubles occupés par les équipes de l'inventaire du Patrimoine de Liège, du Hainaut et de Namur.

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,1	0,1	0,2

A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Parachèvement de l'aménagement intérieur des locaux et rafraîchissement des locaux de l'Académie.	100	100	200

ART. 12.41. — *Achat de revues et d'ouvrages spécialisés, relatifs à l'archéologie, l'histoire de l'art, la muséologie ou la protection du patrimoine culturel.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	0,2	0,2
Acquisition de publications des sociétés archéologiques.	—	—	—

ART. 12.45. — *Protection et mise en valeur du patrimoine culturel, permanences d'information : dépenses de toute nature.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979

123 Achats spécifiques . . . . .	5,2	4,9	3,8
Augmentation de 300 000 francs.	—	—	—
Impression du guide des Musées : 400 000 francs.	—	—	—
Musées Valises : 150 000 francs.	—	—	—
Exposition « Radiologie des œuvres d'art » : 550 000 francs.	—	—	—
Restauration d'œuvres d'art :	—	—	—
— Torcentius : 200 000 francs;	—	—	—
— Ath : 500 000 francs.	—	—	—
Etablissement d'un corpus de l'architecture rurale : 1 500 000 francs.	—	—	—
Etude sur les conditions d'implantation des caravanings et villages de vacances : 1 300 000 francs.	—	—	—
Publications et études diverses : 600 000 francs.	—	—	—

ART. 12.46. — *Dépenses de toute nature pour la préservation et la restauration du patrimoine culturel.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	1,4	1,4	1,0
Traitements de conservation et de restauration de collections diverses.	—	—	—

ART. 12.47. — *Dépenses de toute nature pour la promotion des loisirs scientifiques (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	0,5

## CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.26. — *Fonds national de la littérature (loi du 18 août 1947).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	1,5	1,8	2,3

Adaptation du crédit aux besoins réels.

ART. 33.27. — *Subventions pour associations et établissements publics en faveur de l'archéologie et du patrimoine artistique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,2	0,2	0,2

Subventions pour l'organisation du congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique.

ART. 33.30. — *Subvention au patrimoine de l'Institut royal du patrimoine artistique pour des dépenses de formation professionnelle (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	0,8

ART. 33.34. — *Subvention à l'ASBL Musée de la Communauté culturelle française. — Musée du Sart-Tilman.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	1,7	1,7	1,5

Rémunérations et dépenses résultant du fonctionnement du musée.

Réalisation de travaux urgents en vue de l'équipement des locaux pour l'accueil de manifestations artistiques.

Acquisitions d'œuvres d'art.

## Transferts de revenus à l'étranger

ART. 34.15. — *Subventions à des institutions internationales ou pour des manifestations à l'étranger (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	—	—	0,1

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
341 Organisations internationales établies dans le pays . . . . .	—	—	100
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	—	—	—
Totaux . . . . .	—	—	100

## SECTION 36

## RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
	0,3	0,3	0,3

Crédit nécessaire pour les frais de réquisitoires SNCB destinés aux boursiers, stagiaires et personnalités étrangers qui effectuent des visites d'études en Belgique.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
	1,2	0,6	0,5

Ce crédit permet :

1. Crédit nécessaire en raison de l'accroissement du prix des publications et journaux;

2. Frais de location et de fonctionnement du telex et d'un copieur;

3. Frais de réparation et d'entretien des véhicules de l'administration.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habille- ment OCF	Formation profes- sionnelle	Dépenses de consomma- tion Entretien de locaux, matériel, mobilier et véhicules	Totaux
Relations culturelles internationales . . .	700	—	—	—	—	—	500	1 200
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>700</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>500</b>	<b>1 200</b>

Frais de bureau

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchisse- ment de correspon- dance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres
Relations culturelles internationales	45	200	75	—	80	—	300
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>45</b>	<b>200</b>	<b>75</b>	<b>—</b>	<b>80</b>	<b>—</b>	<b>300</b>

ART. 12.03. — *Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon.*

(En millions de francs)

1981	1980	1979
—	—	—
0,6	0,4	0,3

Augmentation de 200 000 francs due à l'accroissement des prix du carburant.

ART. 12.86. — *Dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche.*

(En millions de francs)

1981	1980	1979
—	—	—
1,6	1,6	1,5

*Classification économique :* (En milliers de francs)

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	200	350	350
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	1 400	1 250	1 150

Ce crédit permet :

1. A concurrence de 1 100 000 francs, la participation de savants, experts et fonctionnaires belges (secteur : Enseignement et Recherche), ainsi que des membres de l'Enseignement artistique et du personnel des établissements scientifiques dépendant du ministère de la Culture, aux rencontres, colloques, congrès qui se tiennent à l'étranger;

2. Le paiement à concurrence de 300 000 francs des frais de voyage à l'étranger d'étudiants ou de diplômés de l'enseignement supérieur appartenant à la communauté de langue française qui ont reçu, à l'intervention de l'administration des Relations culturelles internationales, une bourse d'études d'un gouvernement étranger non lié à la Belgique par un accord culturel;

3. L'impression à concurrence de 200 000 francs d'une brochure et d'affiches sur les bourses d'études offertes à des ressortissants belges par les pays étrangers.

Statu quo.

ART. 12.87. — *Dépenses courantes pour la diffusion artistique et littéraire.*

(En millions de francs)

	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
123 Achats spécifiques . . . . .	17,0	17,1	17,0

Ce crédit permet, à concurrence de :

1. 4 000 000 de francs, l'achat d'ouvrages et d'œuvres d'art et la publication d'ouvrages destinés à assurer le renom culturel de la Belgique à l'étranger;

2. 7 500 000 francs, l'organisation d'expositions d'art plastique en Belgique et à l'étranger;

3. 700 000 francs, de supporter toutes les dépenses entraînées par la présentation et la diffusion des films belges à l'étranger;

4. 1 800 000 francs, la diffusion à l'étranger des lettres belges d'expression française par les moyens de l'aide à l'édition, de traductions, d'expositions, de conférences et mêmes de représentations théâtrales;

5. 3 000 000 de francs, l'organisation de manifestations théâtrales, musicales, chorégraphiques et cinématographiques belges à l'étranger et étrangères en Belgique.

Réduction de 100 000 francs.

ART. 12.88. — *Dépenses courantes pour les échanges culturels et socio-culturels.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	10,0	10,0	7,1
<i>Classification économique :</i>			
	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	8 000	8 500	5 600
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	2 000	1 500	1 500
Totaux . . . . .	10 000	10 000	7 100

Ce crédit permet à concurrence de :

1. 2 000 000 de francs, la participation de fonctionnaires belges (secteur Culture), d'artistes, d'hommes de lettres et de responsables des mouvements de jeunesse et d'éducation permanente aux rencontres, congrès, colloques, qui se tiennent à l'étranger;

2. 8 000 000 de francs :

a) La participation de la communauté belge d'expression française aux activités — de l'Agence de coopération culturelle et technique — des organisations internationales de la francophonie (AUPELF, Conseil international de la langue française) — du Séminaire européen de musique ancienne — de l'UNESCO — du Conseil de l'Europe — de l'OTAN — de l'OCDE;

b) L'accueil des personnalités étrangères.

Statu quo.

ART. 12.89. — *Commémorations exceptionnelles (150<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Belgique)* (pour mémoire).

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
<i>Classification économique :</i>			
123 Achats spécifiques . . . . .	—	6,0	—

## CHAPITRE III

### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

#### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.76. — *Subventions pour la diffusion artistique.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	10,0	9,0	8,7

Ce crédit doit permettre, à concurrence de :

1. 5 000 000 de francs, la participation d'artistes de renom aux festivals et manifestations artistiques diverses organisées dans notre pays et plus particulièrement aux festivals de Wallonie;

2. 4 200 000 francs, une intervention du département dans les tournées à l'étranger de théâtres, d'orchestres et de ballets belges;

3. Crédit pour effectuer des recherches historiques et scientifiques, ainsi que préparer des manifestations dans le domaine de la diffusion des Arts.

ART. 33.77. — *Subventions pour les échanges culturels et socio-culturels.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	11,7	10,0	10,2

Ce crédit doit notamment permettre, à concurrence de :

1. 1 000 000 de francs, la participation de la communauté de langue française de Belgique aux activités culturelles et socio-culturelles internationales;

2. 1 000 000 de francs, l'organisation en Belgique de rencontres, stages, congrès internationaux;

3. 1 500 000 francs, la poursuite des fouilles archéologiques dans la Sierra de Nayarit (Mexique) par une équipe interuniversitaire belge.

4. 100 000 francs, de promouvoir l'enseignement de la langue et de la culture françaises, donné par l'Institut de formation de cadres pour le développement, aux étudiants étrangers ressortissant pour la plupart des pays en voie de développement, qui effectuent dans notre pays des études supérieures;

5. 2 000 000 de francs, de financer les échanges internationaux de jeunesse programmés par des organisations belges agréées par le département;

6. 1 500 000 francs, une intervention du département dans les tournées à l'étranger de groupements artistiques et culturels belges;

7. 2 500 000 francs, les participations étrangères aux activités d'animation socio-culturelle organisées en Belgique;

8. 1 000 000 de francs, afin de subventionner le Centre belge pour les relations internationales de jeunesse (CBRIJ).

9. 900 000 francs, de financer les échanges internationaux d'adultes, programmés par des organisations belges agréées par le département;

10. 200 000 francs, crédit destiné à financer une bourse d'un ressortissant de la Communauté française pour un séjour de spécialisation à la Hopkins University, année 1981-1982.

— Augmentation de 1 700 000 francs.

ART. 33.78. — *Subvention au fonds pour les relations culturelles internationales de la communauté d'expression française de Belgique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	75,5	70,5	64,6

Crédit indispensable à la réalisation des accords culturels (70 500 000 francs) et à la mise en route du commissariat général à la coopération internationale (5 000 000 de francs).

Augmentation : 5 000 000 de francs due à l'exécution des accords culturels conclus avec l'Irlande, la Finlande, la République démocratique allemande, la Chine et la Syrie.

ART. 33.79. — *Subvention à l'ASBL Centre culturel de la communauté française de Belgique à Paris.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	17,8	17,0	14,0

Crédit indispensable au fonctionnement du Centre et au subventionnement des manifestations artistiques qui s'y dérouleront.

Augmentation de 800 000 francs.

#### Transferts de revenus à l'étranger

ART. 34.01. — *Bourses d'études Paul-Henri Spaak et bourses d'études allouées à des ressortissants de pays non liés à la Belgique par un accord culturel en vue de leur permettre d'accomplir des études supérieures ou un séjour de recherches dans des institutions belges d'enseignement de langue française.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
343 Autres transferts de revenus à l'étranger . . . . .	17,0	20,0	20,0

Réduction de 3 000 000 de francs due à la prise en charge par le fonds pour les relations culturelles internationales de la Communauté française de Belgique des bourses allouées à des ressortissants irlandais, finlandais, est-allemands, chinois et syriens.

ART. 34.02. — *Subvention à l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (siège à Montréal).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	0,7	0,7	0,7
Contribution volontaire de la Belgique.			
Statu quo.			

ART. 34.03. — *Subvention au Conseil international de la langue française (siège à Paris).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	0,8	0,8	0,8
Contribution volontaire de la Belgique.			
Statu quo.			

ART. 34.04. — *Subvention à l'Agence de coopération culturelle et technique (siège à Paris).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	37,5	36,0	34,2 (0,7)

La cotisation obligatoire de la Belgique est fixée à 12,30 p.c. du budget de cet organisme. Le montant exact de notre contribution est fixé à 5 207 656 francs français.

Augmentation de 1 500 000 francs.

ART. 34.05. — *Subvention à l'Union des éditeurs de langue française (siège à Bruxelles).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
341 Organisations internationales établies dans le pays . . . . .	0,1	0,1	0,1

Crédit nécessaire au fonctionnement du secrétariat permanent de l'Union des éditeurs de langue française dont le siège est établi à Bruxelles.

Statu quo.

ART. 34.06. — *Subvention à la Fédération internationale des professeurs de français (siège à Paris).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	0,1	0,1	0,1
Contribution volontaire.			
Statu quo.			

ART. 34.07. — *Subvention à la Conférence des ministres de l'éducation des pays d'expression française.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	0,4	0,3	0,3
La contribution obligatoire de la Belgique est fixée à 12 p.c. du budget de la conférence (siège à Dakar).			
Augmentation de 100 000 francs.			

## SECTION 37

## ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

## CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise

ART. 41.02. — *Quote-part dans les frais de fonctionnement de l'Institut géographique national (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
412 Transferts de revenus aux institutions d'intérêt public soumis à la loi du 16 mars 1954 . . . . .	—	—	6,1

## CHAPITRE 01

## DIVERS

Dépenses courantes des entreprises publiques

ART. 02.01. — *Dotation à la Radiodiffusion-Télévision belge de la Communauté française (RTBF).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	3 689,9	3 726,3	3 519,9
		(20,3)	
La dotation globale s'accroît de 6 p.c. par rapport à 1980. (3 689,9 millions de francs au titre I, 260,0 millions de francs au titre II, partie II, les 260 millions de francs représentent la prise en charge des amortissements d'emprunts.)			

ART. 02.02. — *Mise en valeur de la Communauté française à l'intervention du service public de la radio-télévision.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	5,0	—	—

Le crédit est destiné à favoriser par l'audio-visuel via le service public de la radio-télévision le développement de la Communauté française dans ses dimensions tant culturelles que personnalisables.

## SECTION 39

## SERVICES GENERAUX

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

## § 1. — Salaires et charges sociales

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	3,7	—	—
	(En milliers de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . . . .	3 320	—	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins	210	—	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	58	—	—
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	87	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	1 521	—	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	1 644	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	90	—	—
Majoration index . . . . .	65	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3 320</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
112 Allocations directes . . . . .	222	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	80	—	—
Allocations familiales . . . . .	140	—	—
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . . . .	2	—	—
Totaux . . . . .	222	—	—

113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	158	—	—
Totaux généraux . . . . .	3 700	—	—

Rémunérations du secrétaire général et de l'administrateur général du ministère de la Communauté française (du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 1981).

## § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,7	—	—

Frais afférents à l'occupation des locaux du secrétariat général et à la cellule administrative provisoire du ministère de la Communauté française.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,3	—	—

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
122 Location de bâtiments et de terrains . . . . .	4,8	—	—

Location des bureaux destinés au secrétariat général et à la cellule administrative provisoire du ministère de la Communauté française.

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,5	—	—

Installation du secrétariat général et de la cellule administrative provisoire du ministère de la Communauté française.

## II. REGION DE LANGUE FRANÇAISE

### SECTION 41

#### ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

##### CHAPITRE I

#### DÉPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

##### § 1. — Salaires et charges sociales

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	195,5	140,8	193,5

Conservatoire de musique de l'Etat.

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	154,2	110,8	156,2

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . .	138 855	99 867	139 878
dont :			
— retenues veuves et orphelins	8 331	5 992	8 392
— retenues sécurité sociale . . .	4 165	2 996	4 196
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	1 938	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	62 370	48 353	69 245
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	67 405	44 592	61 249
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	7 000	5 000	7 500
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	1 000	1 000	1 000
Majoration index . . . . .	1 080	922	884
Totaux . . . . .	138 855	99 867	139 878
112 Allocations directes . . . . .	9 011	6 003	9 001
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	5 907	3 681	6 529
Allocations familiales . . . . .	1 000	700	1 000
Allocations de naissance . . . . .	300	300	100
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	200	200	200
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	200	200	200
Majoration index . . . . .	1 404	922	972
Totaux . . . . .	9 011	6 003	9 001
113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	6 333	4 926	7 316
Totaux . . . . .	154 199	110 796	156 195
Arrondi à . . . . .	154 200	110 800	156 200

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat.

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	41,3	30,0	37,3

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . . . .	35 259	26 411	31 971
dont :			
— retenues veuves et orphelins	2 115	1 584	1 918
— retenues sécurité sociale . . . . .	1 057	792	959
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	492	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	16 157	13 332	16 401
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	99
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Révision indemnités personnel auxiliaire . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	17 462	12 295	14 595
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	600	400	500
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	500	200	200
Majoration index . . . . .	540	184	176
Totaux . . . . .	35 259	26 411	31 971
112 Allocations directes . . . . .	2 500	1 836	2 229
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	1 260	868	705
Allocations familiales . . . . .	400	300	603
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	100	100	100
Allocations de naissance . . . . .	100	100	100
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	100	100	100
Majoration index . . . . .	540	368	621
Totaux . . . . .	2 500	1 836	2 229
113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	3 527	1 726	3 056
Totaux généraux . . . . .	41 286	29 973	37 256
Arrondi à . . . . .	41 300	30 000	37 300

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . . . .	0,9	1,0	0,8

— Conservatoires de musique de l'Etat :

Décomposition du crédit :

2. Liège . . . . .	234 000
3. Mons . . . . .	606 000
Total . . . . .	840 000

— Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons : 60 000 francs.

Statu quo.

ART. 11.05. — *Dépenses diverses de service social autres que les achats de biens patrimoniaux.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Dépenses générales . . . . .	0,1	0,1	0,1

Conservatoires de musique de l'Etat :

— Mons : 85 000 francs.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
— Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons : 15 000 francs.

Statu quo.

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,8	2,7	2,3

A. Conservatoire de musique de l'Etat : 2 638 000 francs.

Augmentation générale du coût de la vie.

B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 162 000 francs.

Idem.

(En milliers de francs)

Article 12.01	Honoraires	Jetons de présence et frais de route et de séjour	Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	Totaux
<b>A. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>				
Liège . . . . .	100	200	2 160	2 460
Mons . . . . .	20	108	50	178
Totaux . . . . .	120	308	2 210	2 638
<b>B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :</b>				
— Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons . . . . .	20	40	102	162
Totaux . . . . .	20	40	102	162
Totaux généraux . . . . .	140	348	2 312	2 800

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	3,7	3,6	3,3

A. Conservatoires de musique de l'Etat : 2 060 000 francs.  
Adaptation aux besoins réels.

B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 1 640 000 francs.

Adaptation aux besoins réels.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habille- ment OCF	Formation profes- sionnelle	Dépenses de consomma- tion Entretien de locaux, matériel et mobilier,	Totaux
1. Conservatoires de musique de l'Etat :								
Liège . . . . .	652	50	50	158	50	—	100	1 060
Mons . . . . .	413	150	50	137	50	100	100	1 000
Totaux . . . . .	1 065	200	100	295	100	100	200	2 060
2. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : Ecole supérieure des arts plastiques et et visuels de l'Etat à Mons . . . . .								
	920	80	—	360	180	—	100	1 640
Totaux . . . . .	920	80	—	360	180	—	100	1 640
Totaux généraux . . . . .	1 985	280	100	655	280	100	300	3 700

Frais de bureau

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchisse- ment de correspon- dance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques		
				OCF	Petites dépenses	OCF	Autres	
1. Conservatoires de musique de l'Etat :								
Liège . . . . .	300	90	128	—	134	—	—	
Mons . . . . .	70	140	3	—	200	—	—	
Totaux . . . . .	370	230	131	—	334	—	—	
2. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : Ecole supérieure des arts plasti- ques et visuels de l'Etat à Mons								
	300	75	400	—	145	—	—	
Totaux . . . . .	300	75	400	—	145	—	—	
Totaux généraux . . . . .	670	305	531	—	479	—	—	

ART. 12.03. — Dépenses de consommation énergétique :  
mazout, gaz, essence, électricité, charbon.

ART. 12.04. — Location d'installations mécanographiques.

(En millions de francs)

Classification économique : 1981 1980 1979

121 Dépenses générales de fonction-  
nement . . . . . 5,4 6,8 4,8

(En millions de francs)

Classification économique : 1981 1980 1979

121 Dépenses générales de fonction-  
nement . . . . . 0,2 0,2 0,1

A. Conservatoire de musique de Liège : 200 000 francs.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,3	0,3	0,3
		(0,1)	

Conservatoires de musique de l'Etat : 200 000 francs.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 100 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Abonnements, titres de transport et autres frais de transport	Indemnités kilométriques	Frais de route et de séjour	Abonnements sociaux	Totaux
<b>1. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>					
Liège . . . . .	40	—	40	32	112
Mons . . . . .	30	—	30	28	88
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>70</b>	<b>—</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>200</b>
<b>2. Etablissements d'enseignements des arts plastiques de l'Etat :</b>					
Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons . . . . .	25	25	25	25	100
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>100</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>95</b>	<b>25</b>	<b>95</b>	<b>85</b>	<b>300</b>

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
122 Location de bâtiments et de terrains . . . . .	1,6	1,5	1,2

Conservatoires de musique de l'Etat : 1 600 000 francs.

Location en faveur du Conservatoire royal de musique de Mons. . . . .

Décomposition du crédit :

1. Biens immobiliers en gestion propre, loués à l'intervention de l'Administration des Bâtiments ou par le département même, conformément à des dispositions légales ou réglementaires . F 1 600 000

2. Biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location, à l'exclusion de la majoration de 1,5 p.c. . . . . —

3. Majoration de 1,5 p.c. des biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location . . . . . —

4. Biens immobiliers occupés par la Communauté française et gérés par la Régie des Bâtiments . . . . . —

Total . . . F 1 600 000

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,6	3,0	2,9

a) Conservatoires de musique de l'Etat : 1 660 000 francs.

*Décomposition du crédit :*

— Liège . . . . .	F 960 000
— Mons . . . . .	700 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>F 1 660 000</b>

b) Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :

— Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons : 940 000 francs.

ART. 12.20. — *Distribution des prix, excursions scolaires, publicité et avantages sociaux. — Dépenses de toute nature.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,4	0,8	0,6

(En milliers de francs)

SERVICES	Distribution des prix	Excursions scolaires	Publicité	Avantages sociaux	Totaux
<b>1. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>					
Liège . . . . .	35	35	35	28	133
Mons . . . . .	35	35	35	28	133
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>56</b>	<b>266</b>
<b>2. Etablissements d'enseignements des arts plastiques de l'Etat :</b>					
Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons . . . . .	35	35	35	29	134
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>29</b>	<b>134</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>85</b>	<b>400</b>

ART. 12.21. — *Travaux d'entretien à charge de l'Etat-proprétaire exécutés à l'intervention du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Etat (pour mémoire).*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
Utilisation de crédits reportés.	—	2,5	1,1

*Décomposition du crédit :*

Liège . . . . .	F 48 000
Mons . . . . .	62 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>F 110 000</b>

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
— Ecole supérieure des arts plastiques de l'Etat à Mons : 50 000 francs.

ART. 12.22. — *Organisation d'expositions et manifestations commémoratives. — Dépenses de toute nature.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,3	0,4	0,1

ART. 12.26. — *Equippedes cours d'art lyrique, d'art dramatique et de danse classique.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,8	0,9	0,9

Conservatoires de musique de l'Etat.

ART. 12.24. — *Assurance des élèves.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	0,2	0,1

*Décomposition du crédit :*

Liège . . . . .	F 592 000
Mons . . . . .	208 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>F 800 000</b>

Conservatoires de musique de l'Etat.

## CHAPITRE III

**TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS**
**Transferts de revenus aux ménages**

ART. 33.91. — *Subventions aux associations de concerts des conservatoires royaux.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	2,0	2,0	0,8

ART. 33.92. — *Subventions, bourses et secours à des artistes et étudiants :*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	1,2	1,4	1,4

(En milliers de francs)

33.92.01. Bourses . . . . .	100	200	200
33.92.02. Secours et subventions à des artistes et étudiants . . . . .	1 100	1 200	1 200

ART. 33.96. — *Subventions à l'établissement d'utilité publique « Académie internationale d'été de Wallonie ».*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	5,0	5,0	5,0
Statu quo.			

*Décomposition du crédit :*

Traitements . . . . .	F 3 700 000
Rémunérations d'étrangers . . . . .	800 000
Publications . . . . .	100 000
Combustibles . . . . .	100 000
Acquisitions de biens non durables . . . . .	300 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>F 5 000 000</b>

ART. 33.98. — *Subventions aux Jeunesses musicales.*

02. Subventions aux sections des Jeunesses musicales de Wallonie.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	7,0	6,6	6,6

Adaptation aux besoins réels.

ART. 33.99. — *Subventions aux centres de recherches musicales et théâtrales :*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	40,0	21,5	24,1

(En milliers de francs)

33.99.02. Centre de recherche et de formation musicale et théâtrale de Wallonie . . . . .	7 000	6 500	6 500
33.99.03. Atelier théâtral de Louvain . . . . .	33 000	15 000	9 500
33.99.04. Médiathèque de Belgique (pour mémoire) . . . . .	—	—	8 100

## CHAPITRE IV

**TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC**
**Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés**

ART. 43.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie officielles subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	—	—	360,1

(En milliers de francs)

Salaire proprement dit . . . . .	—	—	325 777
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	—	19 546
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	9 773

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	—	—	167 565
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	148 212
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	10 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>325 777</b>

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Allocations directes . . . . .	—	—	21 236
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	16 125
Allocations familiales . . . . .	—	—	2 000
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	500
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	200
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	200
Majoration index . . . . .	—	—	2 211
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21 236</b>
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	13 078
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>360 091</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	360 100
Transfert à l'article 43.05 en 1980.			

ART. 43.02. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de deuxième catégorie officielles subventionnées.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	70,6	65,0	62,1
<i>(En milliers de francs)</i>			
Salaire proprement dit . . . . .	65 576	60 369	57 531
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	3 934	3 622	3 451
— retenues sécurité sociale . . . . .	1 967	1 811	1 726
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	915	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	32 074	30 238	29 773
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	29 580	26 747	24 158
Allocations pour fonctions supé- rieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	1 000	1 000	1 200
Majoration index . . . . .	922	884	974
Allocations de programmation . . . . .	2 000	1 500	1 426
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>65 576</b>	<b>60 369</b>	<b>57 531</b>

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Allocations directes . . . . .	3 211	3 012	2 946
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	3 011	2 812	2 746
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	100	100	100
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	100	100	100
Majoration index . . . . .	—	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3 211</b>	<b>3 012</b>	<b>2 946</b>
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	1 812	1 618	1 598
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>70 599</b>	<b>64 999</b>	<b>62 075</b>
Arrondi à . . . . .	70 600	65 000	62 100

ART. 43.03. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	—	—	106,0
<i>(En milliers de francs)</i>			
Salaire proprement dit . . . . .	—	—	99 887
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	—	5 993
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	2 996
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	—	51 369
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	45 434
Allocations pour fonctions supé- rieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	1 000
Majoration index . . . . .	—	—	884
Allocations de programmation . . . . .	—	—	1 200
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>99 887</b>

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Allocations directes . . . . .	—	—	3 200
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	2 401
Allocations familiales . . . . .	—	—	300
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	50
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	70
Indemnités pour accidents du travail	—	—	70
Majoration index . . . . .	—	—	309
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 200</b>
<i>Contributions patronales :</i>			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	2 512
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>105 599</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	106 000
Transfert à l'article 43.05 en 1980.			

ART. 43.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
433 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'ensei- gnement . . . . .	19,1	30,0	10,1
Ecoles de musique : 13 000 000 de francs.			
Académies de dessin : 6 100 000 francs.			

ART. 43.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique officiels subventionnés.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	493,6	367,4	—
		(100,0)	

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Salaire proprement dit . . . . .	440 625	330 612	—
<i>dont :</i>			
— retenues veuves et orphelins	26 437	19 964	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	13 218	9 482	—
— retenues cotisation de soli- darité . . . . .	6 150	—	—

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	192 155	165 769	—
Promotions de grade et augmenta- tions barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	207 663	154 843	—
Allocations pour fonctions supé- rieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	10 000	—	—
Majoration index . . . . .	10 807	—	—
Allocations de programmation . . . . .	20 000	10 000	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>440 625</b>	<b>330 612</b>	<b>—</b>

Allocations directes . . . . .	31 727	22 238	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	22 405	17 394	—
Allocations familiales . . . . .	3 000	1 500	—
Indemnités de naissance . . . . .	1 000	500	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	500	500	—
Indemnités pour accidents du travail	500	500	—
Majoration index . . . . .	4 322	1 844	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>31 727</b>	<b>22 238</b>	<b>—</b>

<i>Contributions patronales :</i>			
— aux assurances sociales . . . . .	21 236	14 536	—
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>493 588</b>	<b>367 386</b>	<b>—</b>
Arrondi à . . . . .	493 600	367 400	—
Regroupement des articles 43.01 et 43.05.			

#### Transferts de revenus à l'enseignement libre

ART. 44.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie libres subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	—	—	117,3

	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	—	—	104 797
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	—	6 288
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	3 143
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	—	52 487
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	46 426
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	1 000
Majoration index . . . . .	—	—	884
Allocations de programmation . . . . .	—	—	4 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>104 797</b>
Allocations directes . . . . .	—	—	7 287
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	5 303
Allocations familiales . . . . .	—	—	800
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	200
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	50
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	50
Majoration index . . . . .	—	—	884
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7 287</b>
<i>Contributions patronales :</i>			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	5 211
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>117 295</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	117 300

Pour mémoire. — Transfert à l'article 44.05.

ART. 44.02. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de deuxième catégorie libres subventionnées.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
441 Contribution pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	11,9	11,0	15,1

	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	10 698	9 989	14 100
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	641	599	846
— retenues sécurité sociale . . . . .	320	300	423
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	149	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	4 868	5 041	7 363
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	4 490	4 460	5 975
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	500	100	200
Majoration index . . . . .	540	88	162
Allocations de programmation . . . . .	300	300	400
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>10 698</b>	<b>9 989</b>	<b>14 100</b>
Allocations directes . . . . .	600	500	700
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	500	460	600
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	50	20	50
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	50	20	50
Majoration index . . . . .	—	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>600</b>	<b>500</b>	<b>700</b>
<i>Contributions patronales :</i>			
— aux assurances sociales . . . . .	600	500	300
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>11 898</b>	<b>10 989</b>	<b>15 100</b>
Arrondi à . . . . .	11 900	11 000	15 100

ART. 44.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin libres subventionnées.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	12,9	12,0	2,2

ART. 44.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique libres subventionnés.*

## SECTION 42

## JEUNESSE ET LOISIRS

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*ART. 12.51. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités de formation de cadres :*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	5,6	6,0	6,2
12.51.01. Centre expérimental de formation à l'animation socio-culturelle . . .	—	0,4	0,4
Transferts à l'article 12.51.01 de la section 32.			
12.51.02. Autres initiatives . . .	5,6	5,6	5,8
Continuité des activités de la formation des cadres.			

ART. 12.52. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux enquêtes et expositions, aux services bibliographiques, aux publications, enregistrements et enquêtes de la Commission royale belge de folklore, à la publication du Guide des vacances ainsi qu'à l'organisation de colloques, journées ou semaines d'études en Belgique, à l'initiative de la Communauté française ou en collaboration avec les organisations reconnues, ainsi qu'à l'aide aux organisations reconnues et aux conseils attachés à la direction générale en vue de leur participation à des activités similaires à l'étranger.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	7,1	7,7	9,0
(0,2)			
Accroissement de l'activité internationale des organisations reconnues.			
Enquêtes et recherches en liaison avec des actions prioritaires.			
Dépenses relatives aux services bibliographiques.			

ART. 12.54. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités culturelles de diffusion, d'animation, de formation ou de création, à l'initiative de la Communauté française ou avec son aide dans le cadre des organisations reconnues de jeunesse, de lecture publique et d'éducation permanente, des institutions et associations culturelles et des services publics culturels.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	171,9	143,6	—
(En milliers de francs)			
Salaire proprement dit . . . . .	156 512	132 495	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	9 390	7 949	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	4 695	3 974	—
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	2 184	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	71 337	65 327	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	77 095	60 246	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	1 000	1 000	—
Majoration index . . . . .	1 080	922	—
Allocations de programmation . . . . .	6 000	5 000	—
Totaux . . . . .	156 512	132 495	—
Allocations directes . . . . .	8 100	6 100	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	5 620	3 778	—
Allocations familiales . . . . .	700	700	—
Indemnités de naissance . . . . .	300	300	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	200	200	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	200	200	—
Majoration index . . . . .	1 080	922	—
Totaux . . . . .	8 100	6 100	—
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	7 286	5 000	—
Totaux généraux . . . . .	171 898	143 595	—
Arrondi à . . . . .	171 900	143 600	—

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	28,9	28,9	32,5
		(0,2)	

— Dépenses dans le domaine de l'audio-visuel : 2 400 000 francs.

— Autres dépenses : 26 500 000 francs.

Crédit nécessaire pour les tournées Art et Vie, l'extension des activités du RACC et l'aide aux actions d'animation, de diffusion, de formation ou de création des organisations reconnues et des services publics.

ART. 12.55. — *Service de la lecture publique : dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les bibliothèques et les centres de lecture publique.*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	7,7	7,2	7,2

Achat d'ouvrages. — Crédit nécessaire.

ART. 12.56. — *Service de la jeunesse, dépenses courantes relatives :*

01. Aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et de conseil de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF (arrêté royal du 28 août 1977).

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	1,0	1,0	1,0

Crédit indispensable pour assurer une politique efficace du Conseil dans ses missions et aide à la réalisation d'expériences pilotes de participation des jeunes.

ART. 12.59. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux expériences pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (développement communautaire, environnement, actions expérimentales d'animation théâtrale et musicale, etc.).*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	35,3	30,0	24,0
		(0,2)	

Nécessité d'une politique de soutien aux expériences pilotes menées dans différents secteurs (développement communautaire, environnement, animation théâtrale, lecture publique, etc.).

Effort particulier en faveur de la lecture publique (décret du 28 février 1978).

### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.41. — *Part d'intervention de la Communauté française dans les frais d'organisation des concours d'art dramatique dits « Grand prix du Roi Albert I<sup>er</sup> » concours français et wallon.*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . .	0,3	0,3	0,3

Attribution du prix.

ART. 33.43. — *Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des amateurs selon le décret du 8 avril 1976).*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . .	50,8	50,8	48,4

Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.45. — *Subventions aux foyers culturels : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . .	37,8	33,0	27,6

Application de l'arrêté royal du 22 octobre 1971. — Classification des foyers culturels.

ART. 33.46. — *Subventions pour la formation des cadres sur les plans communautaire et régional des organisations de jeunesse et d'éducation permanente.*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . .	6,2	6,2	6,4

Crédit nécessaire pour la formation des cadres au niveau de la Communauté française.

ART. 33.48. — *Subventions en livres et en numéraire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires ainsi que subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, aux bibliothèques destinées aux personnes physiquement handicapées et aux malades, aux associations nationales des bibliothécaires d'expression française et aux organismes de diffusion de la lecture publique (loi du 17 octobre 1921). — Prix des bibliothèques publiques et du jeu éducatif.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	15,5	15,5	15,3
		(0,1)	
Hausse du coût des ouvrages.			
Crédit nécessaire pour 1981.			

ART. 33.58. — *Subventions aux maisons de jeunes et assimilées, aux maisons d'enfants : fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	51,5	49,6	67,8

Application de l'arrêté royal du 22 octobre 1971.

ART. 33.65. — *Subventions aux actions communautaires et régionales d'animation par et pour les immigrés.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	2,2	2,0	2,0

Politique en faveur des organisations s'occupant d'immigrés.

ART. 33.66. — *Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	63,0	60,0	54,7

Application de l'article 12 du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.67. — *Subvention à l'ASBL « Bibliothèque principale de Nivelles ».*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	5,5	—	—

Effort nécessaire pour assurer le développement de cette institution.

ART. 33.69. — *Subventions aux organismes de diffusion de moyens audio-visuels :*

01. Médiathèque de la Communauté française de Belgique (pour mémoire).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	58,9	—

Transfert à l'article 33.69.01 de la section 32.

ART. 33.71. — *Subventions aux Centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	21,0	20,0	—

Crédit indispensable.

#### CHAPITRE IV

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

###### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés

ART. 43.51. — *Subventions en livres et en numéraire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires, ainsi que subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, ainsi qu'aux écoles et stages pour la formation des cadres des bibliothèques publiques.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
435 Autres contributions spécifiques	45,0	45,0	45,3
		(0,1)	

Hausse du coût des ouvrages.

Effort préparatoire à la mise en application du décret sur le service public de la lecture du 28 février 1978.

#### SECTION 43

##### EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

#### CHAPITRE I

##### DÉPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.61. — *Dépenses courantes pour installations sportives.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	1,2	1,0	0,3

Aménagement, entretien, réparation des installations des centres sportifs de l'Etat.

ART. 12.63. — *Achat de médailles, prix, trophées, plaquettes.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	2,0	2,0	2,0

Prix attribués aux organisateurs de manifestations sportives se déroulant en région de langue française.

ART. 12.64. — *Achat de matériel non durable.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	4,8	3,0	2,8

Achat de matériel non durable (ballons, filets, raquettes, voiles, etc.) et de matériel de literie (draps, traversins) pour les centres sportifs situés dans la région de langue française.

#### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.66. — *Plaines et installations de jeux et de sports.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	38,4	32,0	30,4

Application de l'arrêté royal du 18 février 1961.

ART. 33.72. — *Subventions aux organisations sportives scolaires et universitaires francophones.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	4,5	4,3	3,0

Intervention dans les rémunérations des moniteurs, dans les frais d'administration et dans les coûts d'entretien des installations.

ART. 33.73. — *Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	6,0	6,0	4,5

Application du décret du 5 juillet 1976.

#### SECTION 44

#### ARTS ET LETTRES

##### Crédits pour activités culturelles

#### CHAPITRE I

#### DEPENSES DE CONSOMMATION

##### (Dépenses courantes pour biens et services)

##### § 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.20. — *Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion des arts et des lettres et à la protection du patrimoine culturel : organisation d'expositions, d'enquêtes, de réunions et de colloques, de représentations théâtrales, acquisitions de livres, mise en valeur de biens culturels mobiliers, diffusion des publications éditées par ou avec l'aide du département.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	17,0	14,3	12,5

(En milliers de francs)

— Dépenses de toute nature relatives à l'organisation d'enquêtes, de réunions et de colloques . . . . . 100 100 —

— Organisation d'expositions d'art contemporain en Belgique . . . . . 3 500 3 450 3 450

Dépenses de toute nature résultant de l'organisation d'expositions d'art contemporain : catalogues, affiches, clichés, etc. d'expositions, d'intégration d'art plastique. — Prise en charge des dépenses de l'exposition « Jardin de pierres ».

— Organisation d'expositions relatives au patrimoine culturel . . . . . 2 100 1 700 1 600

Dépenses résultant de l'organisation des expositions « Les Richesses architecturales de Marche-en-Famenne — CPAS Liège ». — Prise en charge des frais résultant de l'exposition itinérante du Muséeobus (catalogues et matériel didactique).

— Promotion et diffusion de la langue et de la littérature dialectales de Wallonie. — Organisation de colloques, d'enquêtes, de manifestations diverses, d'expositions. — Achat de livres. — Enregistrements sur bandes et sur disques . . . . . 500 350 700

Organisation de manifestations diverses relatives à la diffusion de la littérature et de la langue wallonnes.

— Représentations théâtrales par diffusion et décentralisation et publications d'œuvres théâtrales et en rapport avec le théâtre . . . . . 4 000 3 700 3 600

Accroissement des activités de décentralisation : matinées scolaires, festivals, etc.

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
— Mise en valeur des biens culturels mobiliers . . . . .	1 400	1 400	1 400
Conservation des barques provenant des fouilles de Pommereuil (frais exceptionnels : 1 000 000 de francs).			
Remise en état et encadrement des œuvres d'art reprises à l'inventaire du département (400 000 francs).			
— Millénaire de Liège, dépenses de toute nature . . . . .	—	250	—
— Aide au théâtre amateur . . . . .	1 000	750	500
Augmentation de 250 000 francs.			
Application de la politique découlant des états généraux du théâtre amateur.			
— Jeune théâtre ASBL Liège . . . . .	500	250	250
Augmentation de 250 000 francs.			
Prise en charge des frais découlant de l'organisation de la saison du jeune théâtre.			
— Atelier théâtral de Louvain-la-Neuve . . . . .	—	1 000	1 000
— Dépenses de toute nature pour l'organisation de manifestations dans le cadre du 150 <sup>e</sup> anniversaire de la Belgique . . . . .	—	300	—
— Centre d'art dramatique . . . . .	500	250	—
Dépenses de toute nature résultant du fonctionnement de ce centre pour enfants et adolescents.			
— Revue Alternatives théâtrales . . . . .	900	800	—
— Foyer culturel de Seraing, activités de diffusion des arts et lettres . . . . .	2 000	—	—
— Inter-environnement Wallonie . . . . .	500	—	—

ART. 12.21. — *Promotion du film :*02. Aide aux ateliers cinématographiques (*pour mémoire*).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
		3,8	3,8

Crédit transféré à l'article 12.21.02 de la section 34.

ART. 12.22. — *Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de concerts; enregistrements d'œuvres musicales et acquisitions d'enregistrements; commandes d'œuvres à des compositeurs de musique; acquisitions de publications; soutien aux organismes producteurs en matière de chanson et de jazz.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	7,0	6,6	7,0

(En milliers de francs)

A. Enregistrements d'œuvres musicales et acquisition d'enregistrements en vue de la propagande en Belgique et à l'étranger. — Activités diverses pour la diffusion de la musique. — Organisation d'expositions musicales . . . . .	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
	1 300	1 300	1 300

Réalisation et acquisition d'enregistrements.

Achèvement du programme d'enregistrements réalisé au cours des exercices précédents.

B. Organisation de concerts symphoniques et de musique de chambre, de manifestations musicales diverses . . . . .	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
	5 700	5 300	5 700

Augmentation de 400 000 francs.

Actions de décentralisation, d'animation et de sensibilisation auprès des jeunes (concerts à l'école).

Organisation de mois musicaux.

Soutien aux organismes producteurs en matière de chansons et de jazz.

## CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Autres subventions aux entreprises

ART. 32.03. — *Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	—	—	—
	53,1	36,1	35,6

Augmentation de 17 000 000 de francs.

Extension sur activités de décentralisation et d'animation et augmentation des coûts salariaux.

Subventions au Théâtre de l'Ancre, au Théâtre d'Art, au Théâtre Arlequin, au Centre dramatique ardennais, aux Comédiens associés, au Théâtre du Nouveau Gymnase, au Théâtre de la Communauté, au Théâtre de l'Etuve et au Nouveau Théâtre de Belgique.

ART. 32.05. — *Subventions aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs pour l'enfance et la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs d'éducation populaire.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	6,4	5,0	5,0
Augmentation de 1 400 000 francs.			

Application de la politique découlant des états généraux du théâtre amateur : charges de personnel et/ou frais d'administration.

ART. 32.06. — *Subventions au Théâtre dialectal et de folklore :*

01. Trianon (Liège).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	0,1	—	—
Augmentation de 100 000 francs.			

ART. 32.10. — *Subvention pour la réalisation de spectacles expérimentaux, d'essai et de recherche. — Aides à la première création. — Subventions à l'animation culturelle par le théâtre :*

02. Autres réalisations, aides et subventions.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	2,6	2,0	2,0
Augmentation de 600 000 francs.			

Subventions en faveur des démarches de recherches, essais et expérimentations en matière théâtrale.

Mesures d'encouragement en faveur du jeune théâtre.

ART. 32.11. — *Subventions aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse : compagnies professionnelles agréées dans le cadre du décret du 25 juin 1973.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	15,0	16,0	14,0

Application du décret du 25 juin 1973.

#### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.01. — *Subventions aux associations de concerts, opéras et ballets non permanents.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	2,0	2,0	0,9

Subventions aux associations de concerts en raison de l'accroissement de leurs activités : arrêté royal du 20 janvier 1956.

ART. 33.02. — *Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges ainsi qu'aux organismes de diffusion ou de création musicales.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,1	0,2	0,2

Réduction de 100 000 francs.

Subventions à des artistes musiciens, compositeurs et exécutants. Bourses de travail.

ART. 33.04. — *Subventions de fonctionnement aux ASBL maisons de culture et centres culturels.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	50,0	43,0	41,2

Augmentation de 7 000 000 de francs.

Augmentation des subventions en raison de la hausse de l'index et du nombre des activités.

ART. 33.06. — *Subventions à la musique et à l'art lyrique en Wallonie :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	325,6	303,0	292,4

(En milliers de francs)

33.06.02. Ballet royal de Wallonie . . . . . 64 000 56 000 54 400

33.06.03. Orchestre de chambre de Wallonie . . . . . 11 500 11 000 13 000

33.06.05. Centre lyrique de Wallonie. — Opéra royal de Wallonie . . . . . 250 100 236 000 225 000

Augmentation de 22 600 000 francs.

Accroissement des charges salariales résultant des hausses de l'index et de l'évolution des carrières.

Augmentation des charges sociales.

ART. 33.07. — *Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques, subventions aux organismes de diffusion des arts plastiques :*

(En milliers de francs)

33.16.01. Activités artistiques . . .	5 000	5 000	5 500
33.16.02. Fêtes et rencontres . . .	1 500	1 500	—

Subventions aux festivals d'art dramatique, musical ou lyrique organisés (arrêtés royaux des 1<sup>er</sup> août 1964 et 18 novembre 1965).

Organisation de fêtes et de rencontres.

02. Autres subventions.

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
3332 Fins culturelles : ménages . . .	2,0	1,0	1,0

Augmentation de 1 000 000 de francs.

Subventions pour la création et le fonctionnement des centres d'art plastique contemporain de Wallonie.

Subventions à des associations artistiques et groupements artistiques pour leur permettre de poursuivre leurs activités en faveur des arts plastiques.

Subventions à des organismes locaux en vue de l'organisation de manifestations artistiques ponctuelles.

Aides à des groupes d'artistes en vue de la réalisation de travaux collectifs (expositions d'ensemble, etc.).

ART. 33.10. — *Lettres wallonnes :*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
3331 Fins culturelles : ménages . . .	1,0	1,0	0,9

(En milliers de francs)

33.10.01. Subventions à des revues et à des organismes littéraires . . . . .	1 000	900	900
--	-------	-----	-----

33.10.02. Prix biennal de littérature wallonne ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	100	—
--	---	-----	---

Prix biennal de littérature wallonne.

Subventions à des revues ou à des organismes littéraires pour leurs publications.

Organisation d'enquêtes diverses.

ART. 33.15. — *Subventions à l'Orchestre philharmonique de Liège.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . .	50,4	46,7	43,9

Augmentation de 3 700 000 francs.

Hausse des charges sociales et salariales résultant de la hausse de l'index.

ART. 33.16. — *Festivals de musique, d'art lyrique et dramatique.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . .	6,5	6,5	5,5

ART. 33.17. — *Subvention à l'ASBL « Inter-Environnement Wallonie ».*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . .	1,5	1,8	1,3

Réduction de 300 000 francs.

Réalisation d'actions en vue de la défense du patrimoine culturel.

Participation à l'opération « Renaissance de la Cité ».

ART. 33.24. — *Subvention à l'ASBL « Promotion de l'environnement rural ».*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . .	1,0	1,5	0,6

Réduction de 500 000 francs.

Dépenses résultant du fonctionnement de cet organisme. — Interventions dans les activités réalisées.

## SECTION 45

## ARTS ET LETTRES

## Crédits pour activités scientifiques

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

## (Dépenses courantes pour biens et services)

§ 1. — *Salaires et charges sociales*

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

(En millions de francs)

	1981	1980	1979
	—	—	—
	39,0	36,6	35,3

A. Musées de l'Etat. Musée de Mariemont.			
	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	24,6	24,7	24,8
	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
111 Salaire proprement dit . . .	22 035	21 591	21 737
dont :			
— retenues veuves et orphelins	1 597	1 496	1 526
— retenues sécurité sociale . . .	762	747	762
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	212	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	8 930	7 873	8 475
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	69	112	449
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	1 331	2 189	1 903
Majoration des traitements de 2 p.c.	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	10 290	9 774	9 576
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	20	174	43
Allocations de foyer et de résidence	326	260	283
Majoration index . . . . .	361	416	289
Allocations de programmation . . . . .	708	793	719
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>22 035</b>	<b>21 591</b>	<b>21 737</b>
112 Allocations directes . . . . .	2 087	1 848	1 834
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	1 231	950	962
Allocations familiales . . . . .	746	818	792
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	60	40	40
Indemnités pour accidents du travail	50	40	40
Majoration index . . . . .	—	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2 087</b>	<b>1 848</b>	<b>1 834</b>
113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	517	1 227	1 218
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>24 639</b>	<b>24 666</b>	<b>24 789</b>
Arrondi à . . . . .	24 600	24 700	24 800

Traitements du personnel scientifique et administratif du Musée de Mariemont. — Salaires du personnel de gestion.

B. Inspection culturelle.			
	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	—	—	—
	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>			
111 Salaire proprement dit . . . . .	—	—	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins	—	—	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	—	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Majoration des traitements de 2 p.c.	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
112 Allocations directes . . . . .	—	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	—
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	—
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

C. Direction générale des Arts et des Lettres (collaborateurs scientifiques).

(En millions de francs)			
1981	1980	1979	
—	—	—	
14,4	11,9	10,5	

(En milliers de francs)			
1981	1980	1979	
—	—	—	
111 Salaire proprement dit . . .	11 682	9 778	8 634

dont :

— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	—	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	718	708	662
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	—	—	—

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	5 242	4 638	4 285
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	151	151	163
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	5 829	4 600	3 791
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	10	10	11
Majoration index . . . . .	10	9	9
Allocations de programmation . . . . .	440	370	375
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>11 682</b>	<b>9 778</b>	<b>8 634</b>

112 Allocations directes . . . . .

922	652	434
-----	-----	-----

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	576	456	322
Allocations familiales . . . . .	146	177	112
Allocations de naissance . . . . .	20	19	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	180	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>922</b>	<b>652</b>	<b>434</b>

113 Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	1 782	1 463	1 432
-------------------------------------	-------	-------	-------

**Totaux généraux . . . . .**

14 386	11 893	10 500
--------	--------	--------

Arrondi à . . . . .

14 400	11 900	10 500
--------	--------	--------

Traitements des collaborateurs scientifiques chargés de l'inventaire du patrimoine.

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française.*

(En millions de francs)			
1981	1980	1979	
—	—	—	
112 Allocations directes . . . . .	1,2	1,1	1,1

*Classification économique :*

(En milliers de francs)			
1981	1980	1979	
—	—	—	
A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	1 200	1 100	1 100

Augmentation de 100 000 francs.

Paiement des allocations pour prestations supplémentaires ou irrégulières des agents et des cotisations de sécurité sociale afférentes. Augmentation du nombre de surveillants au musée de Mariemont.

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

(En millions de francs)			
1981	1980	1979	
—	—	—	
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,2	0,2	0,2

(En milliers de francs)			
1981	1980	1979	
—	—	—	
A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	200	200	200

Paiement d'experts en vue de la réalisation d'études pour l'aménagement du musée.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

(En millions de francs)			
1981	1980	1979	
—	—	—	
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	4,0	3,9	3,9

*Classification économique :*

(En milliers de francs)			
1981	1980	1979	
—	—	—	
A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	4 000	3 900	3 900

Augmentation de 100 000 francs.

Crédits nécessaires au fonctionnement normal du musée. — Frais de bureau, publications diverses.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habillement OCF	Formation profes- sionnelle	Dépenses de consomma- tion Entretien de locaux, matériel et mobilier	Totaux
A. Musée royal de Mariemont . . . . .	1 270	130	150	550	200	—	1 700	4 000
Totaux . . . . .	1 270	130	150	550	200	—	1 700	4 000

## Frais de bureau

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchisse- ment de correspon- dance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres
A. Musée royal de Mariemont . . . . .	100	180	690	—	300	—	—
Totaux . . . . .	100	180	690	—	300	—	—

ART. 12.03. — *Dépenses de consommation énergétique :  
mazout, gaz, essence, électricité, charbon.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonction- nement . . . . .	5,3	4,2	4,0

(En milliers de francs)

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	5 300	4 200	4 000
--	-------	-------	-------

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Mazout	Gaz	Essence	Charbon	Electricité	Totaux
A. Musée royal de Mariemont . . . . .	3 400	—	—	—	1 900	5 300
Totaux . . . . .	3 400	—	—	—	1 900	5 300

Augmentation de 1 800 000 francs.

Adaptation aux besoins réels de fonctionnement : mise en service de l'éclairage et du conditionnement d'air au Musée royal de Mariemont.

ART. 12.04. — *Location d'installations mécanographiques.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonction- nement . . . . .	0,2	0,2	0,2

(En milliers de francs)

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	200	200	200
--	-----	-----	-----

Prise en charge des contrats de location des photocopieuses en service au Musée de Mariemont.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,1	0,1	0,1

(En milliers de francs)

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	100	100	100
---	-----	-----	-----

Indemnités aux membres des jurys d'examen. Déplacement du personnel scientifique à l'étranger.

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,7	0,7	0,5

(En milliers de francs)

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	700	700	500
---	-----	-----	-----

Continuation du programme d'aménagement définitif du sous-sol administratif, des réserves et des magasins de la bibliothèque et du Musée du Livre.

ART. 12.42. — *Dépenses courantes relatives aux fouilles archéologiques.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	2,3	1,6	2,1

(En milliers de francs)

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	100	100	100
---	-----	-----	-----

C. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	2 200	1 500	2 000
---	-------	-------	-------

Augmentation de 700 000 francs.

Publication des activités du Service SOS fouilles : 600 000 francs.

Dépenses résultant du fonctionnement et des activités du Service SOS fouilles : 600 000 francs.

Poursuite des fouilles de la Place Saint Lambert à Liège : 1 000 000 de francs.

ART. 12.45. — *Protection et mise en valeur du patrimoine culturel, permanences d'information.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	14,8	14,8	12,6
		(0,1)	

Centre d'Education permanente « Ecomusée » : 1 400 000 francs.

Publications et études diverses : protection des zones rurales. — Mesures de sauvegarde dynamique du patrimoine culturel rural — lotissements en site rural. Sauvegarde du patrimoine classé « Fermes et châteaux ». — Paysages ruraux : méthodologie d'évaluation et mode de gestion : 9 650 000 francs.

Etudes des périmètres protégés et poursuite de l'étude des centres anciens — publication de l'Atlas des Centres anciens : 3 750 000 francs.

ART. 12.47. — *Promotion des loisirs scientifiques (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	0,1

ART. 12.48. — *Dépenses de toute nature résultant de l'organisation d'expositions temporaires au Musée de Mariemont.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,5	0,5	—

Catalogues, affiches, publicité, films, matériel didactique pour la réalisation de l'exposition temporaire « Artisans de l'Egypte ancienne ».

## CHAPITRE III

### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

#### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.27. — *Subventions pour associations et établissements publics en faveur de l'archéologie et du patrimoine artistique.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	1,4	1,3	1,2

Augmentation de 100 000 francs.

Subventions à des associations et établissements publics pour leur permettre de poursuivre leurs activités en faveur de l'archéologie et/ou du patrimoine artistique.

ART. 33.28. — *Organismes qui assurent une action éducative dans les musées :*

01. Services éducatifs du Musée royal de Mariemont.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,6	0,2	0,6

Augmentation de 400 000 francs.

Adaptation aux besoins réels. Frais de fonctionnement du service éducatif pendant toute l'année.

ART. 33.29. — *Subvention au Musée de la Vie wallonne.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,3	0,3	0,3

ART. 33.32. — *Subventions aux musées privés et associations de musées privés de Wallonie.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	2,8	2,8	1,4

Subventions pour la réalisation de travaux dans des musées privés.

Subventions à des associations de musées.

ART. 33.37. — *Subvention à l'ASBL « Fédération des archéologues de Wallonie ».*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,5	0,5	0,5

Subvention afin de permettre à cette association d'organiser des expositions archéologiques de chercheurs bénévoles, d'éditer le guide pratique pour les travaux de fouilles et d'aider les fouilleurs amateurs pour la réalisation de rapports justificatifs de fouilles.

## CHAPITRE IV

### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

#### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés

ART. 43.11. — *Subventions aux musées publiques et aux associations de musées publiques de Wallonie.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
435 Autres contributions spécifiques	7,4	7,4	7,4

Subventions pour la réalisation de travaux dans des musées.

Subventions à des associations de musées publics.

## III. REGION BRUXELLOISE

### SECTION 51

#### ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

### CHAPITRE I

#### DÉPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

#### § 1. — Salaires et charges sociales

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

(En millions de francs)		
1981	1980	1979
—	—	—
124,5	132,3	139,0

Conservatoires de musique de l'Etat.

(En millions de francs)		
1981	1980	1979
—	—	—
97,5	100,0	110,1

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . .	89 627	92 032	100 859
<b>dont :</b>			
— retenues veuves et orphelins . . .	5 377	5 522	6 051
— retenues sécurité sociale . . .	2 688	2 761	3 025
— retenues cotisation de solidarité . . .	1 251	—	—

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	41 439	46 238	51 328
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	45 045	42 641	45 401
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	100	100	—
Allocations de programmation . . . . .	2 000	2 000	3 000
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	500	500	600
Majoration index . . . . .	543	553	530
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>89 627</b>	<b>92 032</b>	<b>100 859</b>

112 Allocations directes . . . . .	4 302	4 286	5 036
------------------------------------	-------	-------	-------

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	2 533	2 841	3 220
Allocations familiales . . . . .	700	600	800
Allocations de naissance . . . . .	100	100	100
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	50	50	60
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	50	50	60
Majoration index . . . . .	869	645	796
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>4 302</b>	<b>4 286</b>	<b>5 036</b>

113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	3 522	3 638	4 200
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>97 451</b>	<b>99 956</b>	<b>110 095</b>
Arrondi à . . . . .	97 500	100 000	110 100

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat.

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	27,0	32,3	28,9

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
111 Salaire proprement dit . . . . .	22 600	27 655	25 426
<b>dont :</b>			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	1 356	1 659	1 525
— retenues sécurité sociale . . . . .	678	829	763
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	315	—	—

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	10 389	13 967	13 090
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	20
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Révision indemnités personnel auxiliaire . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	11 294	12 881	11 596
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	20
Allocations de programmation . . . . .	500	500	400
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	200	160	150
Majoration index . . . . .	217	147	150
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>22 600</b>	<b>27 655</b>	<b>25 426</b>

112 Allocations directes . . . . .	1 875	2 100	1 646
------------------------------------	-------	-------	-------

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	896	1 196	758
Allocations familiales . . . . .	400	400	400
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	20	20	20
Allocations de naissance . . . . .	50	50	50
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	20	20	20
Majoration index . . . . .	489	414	398
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>1 875</b>	<b>2 100</b>	<b>1 646</b>

113 Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	2 500	2 500	1 827
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>26 975</b>	<b>32 255</b>	<b>28 889</b>
Arrondi à . . . . .	27 000	32 300	28 900

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
111 Salaire proprement dit . . . . .	1,4	1,4	1,4

Conservatoires de musique de l'Etat :

— Bruxelles : 1 320 000 francs.

Statu quo.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :

— Ecole nationale supérieure des Arts visuels, Bruxelles : 80 000 francs.

Statu quo.

ART. 11.05. — *Dépenses diverses de service social autres que les achats de biens patrimoniaux.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
Dépenses générales . . . . .	0,1	0,1	0,1

Conservatoires de musique de l'Etat :

— Bruxelles : 70 000 francs.

Statu quo.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :

— Ecole nationale supérieure des Arts visuels : 30 000 francs.

Statu quo.

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,1	1,1	1,1

(En milliers de francs)

Article 12.01	Honoraires	Jetons de présence et frais de route et de séjour	Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	Totaux
<b>A. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>				
Bruxelles . . . . .	—	700	—	700
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>700</b>	<b>—</b>	<b>700</b>
<b>B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :</b>				
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	2	350	48	400
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>350</b>	<b>48</b>	<b>400</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>1 050</b>	<b>48</b>	<b>1 100</b>

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques — et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,9	1,9	1,8

Conservatoires de musique de l'Etat : 600 000 francs.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 1 300 000 francs.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habillement OCF	Formation profes- sionnelle	Dépenses de consomma- tion Entretien de locaux, matériel et mobilier	Totaux
A. Conservatoires de musique de l'Etat : Bruxelles . . . . .	350	30	20	50	50	—	100	600
Totaux . . . . .	350	30	20	50	50	—	100	600
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	1 000	—	—	—	—	200	100	1 300
Totaux . . . . .	1 000	—	—	—	—	200	100	1 300
Totaux généraux . . . . .	1 350	30	20	50	50	200	200	1 900

Frais de bureau

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchisse- ment de correspon- dance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres
A. Conservatoires de musique de l'Etat : Bruxelles . . . . .	75	75	—	—	200	—	—
Totaux . . . . .	75	75	—	—	200	—	—
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	200	100	200	50	450	—	—
Totaux . . . . .	200	100	200	50	450	—	—
Totaux généraux . . . . .	275	175	200	50	650	—	—

ART. 12.03. — Dépenses de consommation énergétique :  
mazout, gaz, essence, électricité, charbon.

ART. 12.04. — Location d'installations mécanographiques.

(En millions de francs)

Classification économique :

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonction- nement . . . . .	4,5	5,3	4,5

A. Conservatoires de musique de l'Etat : 2 915 000 francs.

B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de  
l'Etat : 1 585 000 francs.

(En millions de francs)

Classification économique :

	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonction- nement . . . . .	0,1	0,1	0,1

A. Conservatoire de musique de l'Etat à Bruxelles : 60 000  
francs.B. Ecole nationale supérieure des arts visuels : 40 000 francs.  
Statu quo.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,2	0,2	0,1

(En milliers de francs)

SERVICES	Abonnements, titres de transport et autres frais de transport	Indemnités kilométriques	Frais de route et de séjour	Abonnements sociaux	Totaux
<b>A. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>					
Bruxelles . . . . .	—	—	—	130	130
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>130</b>	<b>130</b>
<b>B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :</b>					
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	20	20	30	—	70
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>—</b>	<b>70</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>130</b>	<b>200</b>

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
122 Location de bâtiments et de terrains . . . . .	3,4	3,4	—

Décomposition du crédit :

1. Biens immobiliers en gestion propre, loués à l'intervention de l'Administration des Bâtiments ou par le département même, conformément à des dispositions légales ou réglementaires F 3 400 000
2. Biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location, à l'exclusion de la majoration de 1,5 p.c. . . . . —
3. Majoration de 1,5 p.c. des biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location —
4. Biens immobiliers appartenant à l'Etat et gérés par la Régie des Bâtiments . . . . . —

Total . . . F 3 400 000

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
Conservatoires de musique de l'Etat :			
— Bruxelles : 800 000 francs.	1,4	1,6	1,6
Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :			
— Ecole nationale supérieure des Arts visuels : 600 000 francs.	—	—	—

ART. 12.20. — *Distribution des prix, excursions scolaires publicité et avantages sociaux. — Dépenses de toutes nature.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	0,2	0,2

(En milliers de francs)

SERVICES	Distribution des prix	Excursions scolaires	Publicité	Avantages sociaux	Totaux
<b>A. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>					
Bruxelles . . . . .	30	30	30	24	114
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>114</b>
<b>B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :</b>					
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	30	20	20	16	86
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>86</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>60</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>200</b>

ART. 12.21. — *Travaux d'entretien à charge de l'Etat-propre-taire, exécutés à l'intervention du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Etat (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	3,0	—
Utilisation de crédits reportés.			

ART. 12.22. — *Organisation d'expositions et manifestations commémoratives. — Dépenses de toute nature.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,4	5,1	8,3

A. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 400 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICE	Manifestations commémoratives	Organisation d'expositions	Totaux
A. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :			
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	—	400	400

ART. 12.24. — *Assurances des élèves.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,1	0,1	0,1

A. Conservatoires de musique de l'Etat :  
— Bruxelles : 70 000 francs.

B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
— Ecole nationale supérieure des Arts visuels, Bruxelles : 30 000 francs.

ART. 12.25. — *Organisation de cours de perfectionnement, séminaires, conférences, stages et journées d'information. — Dépenses de toute nature.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	1,8	2,1	2,1

ART. 12.26. — *Équipement des cours d'art lyrique, d'art dramatique et de danse classique.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,5	0,5	0,5

Conservatoire de musique de l'Etat :

— Bruxelles : 500 000 francs.

Statu quo.

## CHAPITRE III

**TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS**
**Transferts de revenus aux ménages**

ART. 33.91. — *Subventions aux associations de concerts des conservatoires royaux :*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,5	0,5	0,5

ART. 33.92. — *Subventions, bourses et secours à des artistes et étudiants :*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	2,6	2,5	2,4

  

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
01. Bourses . . . . .	600	900	200
02. Secours et subventions à des artistes et étudiants . . . . .	2 000	1 600	2 200

ART. 33.95. — *Subventions aux patrimoines des établissements d'enseignement artistique de l'Etat.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	0,1	0,1	0,1

Statu quo.

ART. 33.97. — *Subventions aux associations pour la promotion et la diffusion de l'audio-visuel.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	8,0	8,2	7,4

Adaptation du crédit aux besoins réels.

ART. 33.98. — *Subventions aux jeunesses musicales :*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	2,3	1,5	1,5

Adaptation aux besoins réels.

ART. 33.99. — *Subvention au Centre de recherche musicale et théâtrale.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	1,6	1,2	—

## CHAPITRE IV

**TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC**
**Transferts de revenus aux provinces,  
communes et organismes assimilés**

ART. 43.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie officielles subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :	—	—	—
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	—	—	157,1

Salaire proprement dit . . . . . (En milliers de francs)

**dont :**

— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	—	8 959
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	4 479
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	—	—	—

**Décomposition :**

Traitements barémiques . . . . .	—	—	76 581
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	67 737
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocation de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	5 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>149 318</b>

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Allocations directes . . . . .	—	—	3 636
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	2 926
Allocations familiales . . . . .	—	—	284
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	73
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	32
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	32
Majoration index . . . . .	—	—	289
Totaux . . . . .	—	—	3 636
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	4 126
Totaux généraux . . . . .	—	—	157 080
Arrondi à . . . . .	—	—	157 100

ART. 43.02. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de deuxième catégorie officielles subventionnées.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :			
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	3,0	3,3	3,0

	(En milliers de francs)		
	2 777	2 997	2 777
Salaire proprement dit . . . . .			
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	166	178	166
— retenues sécurité sociale . . . . .	83	89	83
— retenues cotisation de soli- darité . . . . .	38	—	—

	(En milliers de francs)		
	1 342	1 503	1 250
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	1 342	1 503	1 250
Promotions de grade et augmenta- tions barémiques . . . . .	—	—	100
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	100
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	1 239	1 330	1 177
Allocations pour fonctions supé- rieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	50	50	50
Majoration index . . . . .	46	44	40
Allocations de programmation . . . . .	100	70	60
Totaux . . . . .	2 777	2 997	2 777

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Allocations directes . . . . .	123	160	123
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	103	140	103
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	10	10	10
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	10	10	10
Majoration index . . . . .	—	—	—
Totaux . . . . .	123	160	123
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	100	115	100
Totaux généraux . . . . .	3 000	3 272	3 000
Arrondi à . . . . .	3 000	3 300	3 000

ART. 43.03. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
Classification économique :			
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	—	—	75,4

	(En milliers de francs)		
	—	—	66 055
Salaire proprement dit . . . . .			
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	—	3 963
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	1 981

	(En milliers de francs)		
	—	—	32 990
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	—	32 990
Promotions de grade et augmenta- tions barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	29 181
Allocations pour fonctions supé- rieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	1 000
Majoration index . . . . .	—	—	884
Allocations de programmation . . . . .	—	—	2 000
Totaux . . . . .	—	—	66 055

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
Allocations directes . . . . .	—	—	5 126
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	—	2 565
Allocations familiales . . . . .	—	—	1 000
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	200
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	150
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	150
Majoration index . . . . .	—	—	1 061
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5 126</b>
<i>Contributions patronales :</i>			
— aux assurances sociales . . . . .	—	—	4 215
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>75 396</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	75 400

ART. 43.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
433 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement . . . . .	—	8,0	3,6
Réduction des crédits en fonction des crédits reportés.			

ART. 43.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique officiels subventionnés.*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	274,2	151,9	—
		(100,0)	

(En milliers de francs)

Salaire proprement dit . . . . .	257 029	140 527	—
<i>dont :</i>			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	15 421	8 431	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	7 710	4 215	—
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	3 587	—	—

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	121 050	69 873	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	130 819	64 436	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	1 000	1 000	—
Majoration index . . . . .	1 080	922	—
Allocations de programmation . . . . .	3 080	4 296	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>257 029</b>	<b>140 527</b>	<b>—</b>

Allocations directes . . . . . 9 342 6 238 —

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	4 357	3 732	—
Allocations familiales . . . . .	2 000	1 000	—
Indemnités de naissance . . . . .	300	200	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	100	100	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	100	100	—
Majoration index . . . . .	2 485	1 106	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>9 342</b>	<b>6 238</b>	<b>—</b>

*Contributions patronales :*

— aux assurances sociales . . . . .	7 825	5 126	—
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>274 196</b>	<b>151 891</b>	<b>—</b>
Arrondi à . . . . .	274 200	151 900	—

Transferts de revenus à l'enseignement libre

ART. 44.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie libres subventionnées (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
<i>Classification économique :</i>	—	—	—
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	—	—	12,1

	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . .	—	—	11 378
dont :			
— retenues veuves et orphelins	—	—	682
— retenues sécurité sociale .	—	—	340

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . .	—	—	4 918
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	400
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	400
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	5 060
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	600
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>11 378</b>

Allocations directes . . . . .	—	—	520
--------------------------------	---	---	-----

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	—	—	292
Allocations familiales . . . . .	—	—	80
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	20
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	20
Indemnités pour accidents du travail	—	—	20
Majoration index . . . . .	—	—	88
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>520</b>

## Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	—	—	200
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12 098</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	12 100

ART. 44.03. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin libres subventionnées* (pour mémoire).

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	—	—	6,0

	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	—	—	5 364
dont :			
— retenues veuves et orphelins	—	—	321
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	—	160

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	—	—	2 687
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	2 377
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	—	300
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5 364</b>

Allocations directes . . . . .	—	—	310
--------------------------------	---	---	-----

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	—	—	196
Allocations familiales . . . . .	—	—	40
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	10
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	10
Indemnités pour accidents du travail	—	—	10
Majoration index . . . . .	—	—	44
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>310</b>

## Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	—	—	300
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5 974</b>
Arrondi à . . . . .	—	—	6 000

ART. 44.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin libres subventionnées.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	9,6	9,7	1,5

ART. 44.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique libres subventionnés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	67,5	42,1	—
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	63 088	38 463	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	3 785	2 318	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	1 812	1 159	—
— retenues cotisation de solidarité . . . . .	880	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	28 878	19 010	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	31 210	17 653	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	3 000	1 800	—
Totaux . . . . .	63 088	38 463	—
Allocations directes . . . . .	2 012	2 012	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	1 684	1 684	—
Allocations familiales . . . . .	100	100	—
Indemnités de naissance . . . . .	50	50	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	20	20	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	20	20	—
Majoration index . . . . .	138	138	—
Totaux . . . . .	2 012	2 012	—
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	2 400	1 600	—
Totaux généraux . . . . .	67 500	42 075	—
Arrondi à . . . . .	67 500	42 100	—

SECTION 52

JEUNESSE ET LOISIRS

CHAPITRE 1

DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.51. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités de formation de cadres.*

02. Autres initiatives.

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	1,0	1,0	1,0

Effort particulier en vue de la formation des cadres.

ART. 12.52. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux enquêtes et expositions, aux services bibliographiques, aux publications, enregistrements et enquêtes de la Commission royale belge de Folklore, à la publication du Guide des vacances, ainsi qu'à l'organisation de colloques, journées ou semaines d'études en Belgique, à l'initiative de la Communauté française ou en collaboration avec les organisations reconnues, ainsi qu'à l'aide aux organisations reconnues et aux conseils attachés à la direction générale en vue de leur participation à des activités similaires à l'étranger.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	0,4	0,4	—

Enquêtes et recherches liées à des actions prioritaires.

ART. 12.54. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités culturelles de diffusion, d'animation, de formation ou de création, à l'initiative de la Communauté française ou avec son aide dans le cadre des organisations reconnues de jeunesse, de lecture publique et d'éducation permanente, des institutions et associations culturelles et des services publics culturels provinciaux.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	16,0	15,3	12,3

Extension du crédit, due notamment aux nombreuses activités « Tournées Art et Vie » et animations extraordinaires et du RACC.

ART. 12.55. — *Service de la lecture publique : dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les bibliothèques et les centres de lecture publique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	1,1	1,0	1,0
Achats d'ouvrages.			

ART. 12.56. — *Service de la jeunesse : dépenses courantes relatives :*

01. Aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais du secrétariat du CJEF (arrêté royal du 28 août 1977).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	0,5	0,5	0,8

Crédit indispensable pour assurer une politique efficace du Conseil dans ses missions et aide à la réalisation d'expériences pilotes de participation des jeunes.

ART. 12.58. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux actions d'animation, de production et de formation dans le domaine de l'audio-visuel.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	0,5	—	—

Transfert partiel de l'article 12.54 de la section 52.

Interventions pour des productions liées à des problématiques locales, pour l'organisation de formations spécifiques, aide à la réalisation, à la production dans le domaine de l'audio-visuel.

ART. 12.59. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux expériences-pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (développement communautaire, environnement, actions expérimentales d'animation théâtrale et musicale, etc.).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques (civils) . . .	15,0	17,7	16,5
		(0,7)	

La diminution est due au transfert du programme « Education en milieu ouvert ».

Crédit nécessaire d'une politique de soutien aux expériences pilotes menées dans différents secteurs (développement communautaire, environnement, animation théâtrale et lecture publique, décret du 28 février 1978).

### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.42. — *Activités éducatives par et pour les personnes physiquement handicapées et les malades.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . .	1,0	1,0	1,0

Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.43. — *Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs selon le décret du 8 avril 1976).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . .	14,2	13,2	11,9

Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.45. — *Subventions aux foyers culturels : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . .	7,3	4,8	3,4

Application de l'arrêté royal du 22 octobre 1971. — Classification des foyers culturels.

ART. 33.46. — *Subventions pour la formation des cadres sur les plans communautaire et régional des organisations de jeunesse et d'éducation permanente.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . .	0,2	0,2	0,2

Application du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.48. — *Subventions en livres et en numéraire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires ainsi que subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, aux bibliothèques destinées aux personnes physiquement handicapées et aux malades, aux associations nationales des bibliothécaires d'expression française et aux organismes de diffusion de la lecture publique (loi du 17 octobre 1921). — Prix des bibliothèques publiques et du jeu éducatif.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
Crédit nécessaire pour 1981.	3,2	3,2	2,8

ART. 33.58. — *Subventions aux maisons de jeunes et assimilées, aux maisons d'enfants : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	17,8	16,9	13,2

Application de l'arrêté royal du 22 octobre 1971.

ART. 33.65. — *Subventions aux actions communautaires et régionales d'animation par et pour les immigrés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	10,0	6,8	6,8

Développement de la politique en faveur des organisations s'occupant d'immigrés.

ART. 33.66. — *Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	5,7	3,4	2,8

Application de l'article 12 du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.69. — *Subventions aux organismes de diffusion de moyens audio-visuels.*

01. Médiathèque de la Communauté française de Belgique (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	—	34,0	—

Transfert à l'article 33.69.01 de la section 32.

ART. 33.70. — *Subvention à l'ASBL « Intercommunale bruxelloise » (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	—	10,0	9,0

Pour mémoire.

ART. 33.71. — *Subventions aux centres d'expression et de créativité. Fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	10,5	10,0	10,0

Crédit nécessaire en vue de développer l'aide aux centres d'expression et de créativité.

## CHAPITRE IV

### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

#### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés

ART. 43.51. — *Subventions en livres et en numéraire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires, ainsi que les subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, ainsi qu'aux écoles et stages pour la formation des cadres des bibliothèques publiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
435 Autres contributions spécifiques . . . . .	—	—	—
Adaptation des crédits.	10,0	9,5	10,4

## SECTION 53

### EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

#### CHAPITRE I

#### DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

##### § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.61. — *Dépenses courantes pour installations sportives.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
	0,2	0,2	0,1

Aménagement, entretien, réparation du Centre national des Sports et du Centre nautique d'Anderlecht.

ART. 12.63. — *Achat de médailles, prix, trophées, plaquettes.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
	0,5	0,5	0,5

Prix attribués aux organisateurs de manifestations sportives se déroulant dans la région bruxelloise.

ART. 12.64. — *Achat de matériel non durable.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,8	0,8	0,5

Achat de matériel non durable (ballons, filets, raquettes, voiles, etc.) pour le Centre national des Sports et le Centre nautique d'Anderlecht.

Achat de matériel de literie pour le Centre national des Sports (pour moitié de sa capacité d'hébergement).

ART. 12.65. — *Dépenses courantes relatives aux expériences pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (animation de plaines de jeux, sport pour tous, animation de piscines, etc.) (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	0,3

### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.66. — *Plaines et installations de jeux et de sports.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	8,7	8,5	8,2

Application de l'arrêté royal du 18 février 1961.

ART. 33.72. — *Subventions aux organisations sportives scolaires et universitaires francophones.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	1,8	1,8	1,4

Intervention dans les rémunérations des moniteurs, dans les frais d'administration et dans les coûts d'entretien des installations.

ART. 33.73. — *Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	2,0	1,5	1,2

Application du décret du 5 juillet 1976.

### SECTION 54

#### ARTS ET LETTRES

##### Crédits pour activités culturelles

#### CHAPITRE I

##### DEPENSES DE CONSOMMATION

##### (Dépenses courantes pour biens et services)

##### § 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.20. — *Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion des arts et des lettres et à la protection du patrimoine culturel : organisation d'expositions, d'enquêtes, de réunions et de colloques, de représentations théâtrales, acquisitions de livres, mise en valeur de biens culturels mobiliers, diffusion des publications éditées par, ou avec l'aide du département.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	9,1	13,5	12,0

Réduction de 4 400 000 francs.

Crédit nécessaire, à concurrence de :

— 1 000 000 de francs à la réalisation de la convention passée avec la Maison de la Bellone;

— 2 000 000 de francs à la réalisation de la convention passée avec la librairie des auteurs belges au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles;

— 2 800 000 francs à la réalisation de la convention passée avec le Plan K.

— 900 000 francs à la réalisation de la convention passée avec l'Atelier de Recherches de la Communication (ARC II);

— 900 000 francs à la réalisation de la convention passée avec l'ISELP;

— 1 500 000 francs pour l'utilisation et l'occupation de l'immeuble sis avenue des Nerviens (Maison des Nerviens).

ART. 12.22. — *Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de concerts; enregistrements d'œuvres musicales et acquisitions d'enregistrements; commandes d'œuvres à des compositeurs de musique; acquisitions de publications; soutien aux organismes producteurs en matière de chansons et de jazz.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	1,5	1,5	1,1

Organisation de concerts symphoniques et de musique de chambre, de manifestations musicales diverses.

Soutien aux organismes producteur en matière de chanson et de jazz.

Enregistrements d'œuvres musicales et acquisitions d'enregistrements. — Commandes d'œuvres.

Interventions en faveur du Grenier aux chansons, des lundis d'Hortense.

## CHAPITRE III

**TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS**

**Autres subventions aux entreprises**

ART. 32.01. — *Théâtres dramatiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	100,1	79,6	66,0

Augmentation de 20 500 000 francs.

Subventions en faveur des théâtres agréés (arrêté royal du 9 octobre 1957) : Théâtre royal des Galeries, Théâtre du Rideau de Bruxelles, Théâtre de l'Esprit frappeur, Atelier de la Recherche sur la Communication, Théâtre du Parc.

A purement des passifs des différentes compagnies.

ART. 32.03. — *Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	17,9	17,0	14,8

Augmentation de 900 000 francs.

Subventions en faveur de la compagnie Claude Volter, du Théâtre provisoire, du Théâtre élémentaire, du Plan « K », du Théâtre de Quat'sous et de la compagnie Yvan Baudouin

Augmentation des charges et des frais d'exploitation.

ART. 32.05. — *Subventions aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs pour l'enfance et la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs d'éducation populaire.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	6,6	5,0	4,8

Augmentation de 1 600 000 francs. Application de la politique des Etats généraux du théâtre amateur.

Subventions en faveur des troupes professionnelles enfants et adultes (Galopins, Isocèle, Ratinet, Cœurs de bois, Pérucher, Méridien, Ile Saint Louis, Théâtre de tous les jours).

Subventions en faveur des troupes amateurs enfants et adultes (Comédiens Normaliens, Théâtre jeunes Anderlecht, Triboulet, Compagnie Locamor, Campus, ULB).

ART. 32.06. — *Subvention au Théâtre dialectal et de folklore.*

02. Toone (Bruxelles).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	1,0	—	—

ART. 32.10. — *Subvention pour la réalisation de spectacles expérimentaux, d'essai et de recherche. — Aides à la première création. — Subventions à l'animation culturelle par le théâtre.*

02. Autres réalisations, aides et subventions.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	12,4	8,2	8,2

Augmentation de 4 200 000 francs.

Accroissement du nombre d'interventions en faveur des démarches de recherches, essais et expérimentations en matière théâtrale.

Aide à l'écriture d'œuvres dramatiques.

Mesures d'encouragement en faveur du jeune théâtre.

ART. 32.11. — *Subventions aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse : compagnies professionnelles agréées dans le cadre du décret du 25 juin 1973.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	15,0	16,0	12,0

Réduction de 1 000 000 de francs.

Subventions en faveur du Théâtre de la vie, des Comédiens de l'enfance, des Jeunesses poétiques, du Théâtre Benjamin.

**Transferts de revenus aux ménages**

ART. 33.01. — *Subventions aux associations de concerts, opéras et ballets non permanents.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	0,5	0,1	0,1

Subvention à l'ASBL l'Atelier.

ART. 33.07. — *Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques, subventions aux organismes de diffusion des arts plastiques :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	1,5	0,8	0,6
	(En milliers de francs)		
33.07.01. Subvention à PASBL Archives de l'Architecture moderne . . . . .	600	600	400
33.07.02. Autres subventions . . . . .	900	200	200

Augmentation de 700 000 francs.

Transfert de l'article 12.25 de la section 51.

Octroi de subventions en faveur de groupements en vue de leur permettre la réalisation de leurs activités en faveur des arts (Tremplin, Echelle 1981, Arts et Survie, Marché de la peinture, Jeunesse et Arts plastiques, galerie Prêt Château Malou).

ART. 33.08. — *Lettres belges d'expression française :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	6,4	5,3	5,2

(En milliers de francs)

33.08.01. Musée de la Littérature . . . . . 700 — —

33.08.02. Subvention et bourses aux écrivains, aux comédiens et aux metteurs en scène. Subventions aux revues, aux organismes de diffusion des lettres et de la poésie, aux organismes littéraires. — Subventions à l'édition . . . . . 5 400 5 000 4 900

33.08.03. Maison Camille Lemonnier . . . . . 300 300 300

Augmentation de 1 100 000 francs.

Subventions à des revues littéraires, à des organismes de diffusion des lettres et de la poésie.

Aide à l'écriture d'œuvres littéraires.

Organisation de colloques et de manifestations littéraires.

Promotion de l'art oratoire.

Rédition d'œuvres littéraires et/ou d'ouvrages consacrés au patrimoine bruxellois.

Réalisation de montages audio-visuels sur la littérature et le théâtre par le Musée de la Littérature.

ART. 33.16. — *Festivals de musique, d'art lyrique et dramatique.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	1,1	0,5	0,4

Augmentation de 600 000 francs.

Subventions aux festivals d'art dramatique, musical ou lyrique organisés (arrêtés royaux des 1<sup>er</sup> août 1964 et 18 novembre 1965).

Festival de Wallonie à Bruxelles (100 000 francs).

Festival de musique électronique (500 000 francs).

Festival Wietkiewicz (500 000 francs).

#### CHAPITRE IV

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

#### Transferts de revenus à l'enseignement libre

ART. 44.11. — *Subvention à l'Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	0,1	0,1	0,1

#### SECTION 55

#### ARTS ET LETTRES

#### Crédits pour activités scientifiques

#### CHAPITRE I

#### DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

#### § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.45. — *Protection et mise en valeur du patrimoine culturel. — Permanences d'information. — Dépenses de toute nature.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	3,6	3,4	3,0

Augmentation de 200 000 francs.

Publication Parc Léopold : 500 000 francs.

10 ans d'activités de l'ARAU : 500 000 francs.

Etude sur les galeries couvertes à Bruxelles : 500 000 francs.

Année européenne pour la Renaissance de la Cité : (Inter-Environnement Bruxelles : 400 000 francs; Secrétariat année de la Renaissance de la Cité : 500 000 francs).

Exposition Parc Léopold : 500 000 francs.

Exposition restaurations IRPA : 500 000 francs.

Publications diverses : 200 000 francs.

### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.27. — *Subventions pour associations et établissements publics en faveur de l'archéologie et du patrimoine artistique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,3	0,3	0,3

Subventions en faveur d'associations et d'établissements publics afin de leur permettre de poursuivre leurs activités en faveur de l'archéologie et du patrimoine artistique.

ART. 33.28. — *Organismes qui assurent une action éducative dans les musées :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,8	0,8	0,6

(En milliers de francs)

33.28.02. Services éducatifs des musées royaux des beaux-arts de Belgique . . . . .	400	400	200
33.28.03. Services éducatifs des musées royaux d'art et d'histoire . . . . .	400	400	400

ART. 33.29. — *Subventions à la Fondation égyptologique Reine Elisabeth et à la Fondation assyriologique G. Dossin.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions .	0,6	0,6	0,4

— Fondation égyptologique Reine Elisabeth : 400 000 francs.

— Fondation assyriologique G. Dossin : 200 000 francs.

## SECTEUR DOTATIONS

## SECTION 31

## ARTS ET LETTRES

## Crédits pour activités culturelles

## CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques  
sans caractère d'entreprise

ART. 41.01. — *Subvention de fonctionnement à la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
413 Transferts de revenus aux autres institutions d'intérêt public sans caractère d'entreprise et non soumises à la loi du 16 mars 1954 . . . . .	145,3	131,8	141,8

Le crédit proposé permettra à la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles de poursuivre ses activités en matière préscolaire, postscolaire et culturelle ainsi qu'en matière d'enseignement compte tenu de la hausse des charges de personnel et du coût de la vie.

## SECTEUR COMMUNICATIONS

## SECTION 31

## ENSEIGNEMENT

## CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de revenus aux provinces, communes  
et organismes assimilés

ART. 43.01. — *Subvention à l'Ecole provinciale de Batellerie J. Dubrucq à Bruxelles.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
435 Autres contributions spécifiques	0,1	0,1	0,1

Crédit de 30 000 francs destiné à l'achat de matériel didactique professionnel.  
Crédit destiné à Bruxelles.

## Transferts de revenus à l'enseignement libre

ART. 44.04. — *Subventions aux écoles de batellerie.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
443 Contribution pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	0,1	0,1	0,1

Crédit destiné à l'achat de matériel didactique professionnel des différentes écoles pour enfants de bateliers.  
Ecole Saint-Jacques de bateliers à Namur . . . F 30 000  
Pensionnat pour enfants de bateliers à Mont-sur-Marchienne . . . . . 30 000

Total . . . F	60 000
---------------	--------

Crédit destiné à la région de langue française.

## SECTION 32

## COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

## (Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.20. — *Publicité, relations publiques, production et diffusion de matériel de promotion et d'information (imprimés, films, photos, matériel d'exposition, etc.), frais de fonctionnement et d'équipement, dépenses de toute nature pour les bureaux, installations et centres de tourisme et de loisirs de la Communauté en Belgique et à l'étranger, ainsi que les frais de toute nature découlant de la participation directe ou indirecte dans des manifestations ou actions à caractère touristique et de loisirs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	112,2	107,4	106,0

Le crédit doit permettre :

— De maintenir les programmes publicitaires et les éditions pour la promotion du tourisme en Belgique et à l'étranger;

— De faire face aux frais de gestion et d'équipement des maisons à l'étranger et des bureaux d'accueil aux frontières;

— De maintenir les expositions et manifestations touristiques en Belgique et à l'étranger et de produire des films sur les régions touristiques de notre pays;

— D'accorder des aides pour l'animation ayant un caractère touristique et de loisirs.

ART. 12.21. — *Dépenses résultant de la réalisation d'études et d'enquêtes relatives au tourisme et aux loisirs :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques :			
01. Région de langue française . . . . .	2,0	2,0	1,9
02. Bruxelles . . . . .	0,2	—	—

Pour la région de langue française, les études porteront sur le barrage de l'Eau d'Heure et sur l'élaboration d'une méthodologie particulière et générale de la mise en valeur des grands sites touristiques.

Pour Bruxelles, elles porteront sur la signalisation touristique de la ville.

### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.02. — *Subventions aux syndicats d'initiative, aux groupements régionaux de syndicats d'initiative, aux fédérations provinciales touristiques et aux ligues et associations de tourisme et de loisirs :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3362 Autres transferts institutions :			
01. Région de langue française . . . . .	15,0	14,0	14,0
		(1,3)	
02. Bruxelles . . . . .	0,2	—	—

Règlement de base : arrêté royal du 14 février 1967 réglant l'octroi de subventions de propagande touristique.

Les crédits ont été calculés sur la base des prévisions suivantes :

#### 01. Région de langue française :

##### a) Pour la propagande :

— Syndicats d'initiative et groupements régionaux . . . . .	F 6 550 000
— Fédérations provinciales . . . . .	6 750 000
— Ardenne-Meuse . . . . .	700 000

##### b) Pour des aides spéciales à l'occasion d'actions

ayant un caractère touristique et de loisirs . . . . . 1 000 000

#### 02. Bruxelles :

Brochure touristique sur Musées de la Geuze et du Cinquantenaire et sur la gastronomie . . . . . 200 000

Total . . . . . F 15 200 000

ART. 33.03. — *Subventions aux organismes nationaux de tourisme : cotisations, participations, etc.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	1,0	5,4	0,9

Le crédit correspond aux cotisations et participations à divers organismes nationaux de tourisme : contrôle belge des Congrès, Fédération nationale des groupements des guides touristiques, le Fonds de publicité collective, etc.

Ce crédit est destiné à l'ensemble de la Communauté.

ART. 33.04. — *Subventions au titre d'intervention dans les frais de fonctionnement d'ASBI :*

#### 02. Bruxelles (TIB).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	4,5	—	—

Le crédit prévu pour Bruxelles doit permettre d'aider le TIB (Office du Tourisme, d'information et d'expansion de l'agglomération bruxelloise).

#### Transferts de revenus à l'étranger

ART. 34.01. — *Subventions aux organismes internationaux de tourisme : cotisations, participations, etc.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
	—	—	—
	2,1	2,1	2,7

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
341 Organisations internationales établies dans le pays . . . . .	120	120	—
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	1 980	1 980	—
Totaux . . . . .	2 100	2 100	—

Le crédit est établi sur base des cotisations et participations à divers organismes : bureau international de tourisme social, Benelux (promotion en commun), Commission européenne de Tourisme, Ardenne-Eifel.

Ce crédit est destiné à l'ensemble de la Communauté.

#### CHAPITRE IV

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise

ART. 41.01. — *Subventions aux associations pour le tourisme social.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
410 Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise . . . . .	2,0	3,5	1,5

Règlement de base : arrêté royal du 23 janvier 1951 et arrêté royal du 2 mars 1956, relatifs à l'allocation de subventions en vue de promouvoir les vacances ouvrières et le tourisme populaire.

Le crédit se subdivise de la façon suivante :

- Participation aux charges locatives et à l'information et à la propagande des établissements de tourisme par relais;
- Participation dans l'animation des établissements de tourisme par relais.

L'animation fait l'objet d'un projet de décret soumis à la signature ministérielle.

Ce crédit est destiné à l'ensemble de la Communauté.

##### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés

ART. 43.01. — *Subsides aux stations thermales.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
435 Autres contributions spécifiques . . . . .	3,5	3,5	3,5

Règlement de base : arrêté du Régent du 31 mai 1946 établissant un régime de financement par l'Etat des stations thermales d'intérêt général.

Le crédit sollicité est destiné au développement de l'équipement thermal scientifique, du tourisme réceptif et de la propagande en faveur du thermalisme pour les stations d'intérêt général de Spa et de Chaufontaine.

Ce crédit est destiné à la région de langue française.

ART. 43.21. — *Charges d'intérêts d'emprunts.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
434 Contribution pour charges d'intérêts . . . . .	3,9	—	—

Le crédit est destiné à assurer le paiement d'intérêts d'emprunts contractés pour réaliser des travaux d'infrastructure touristique de grande importance.

#### SECTION 33

##### AERONAUTIQUE

#### CHAPITRE III

##### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.03. — *Subvention au Centre national de vol à voile, ASBL, au titre d'intervention de l'Etat dans les frais de fonctionnement du Centre ainsi que dans les dépenses d'acquisition de matériel volant et d'octroi d'allocations de vol (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	—	—	4,8

Ce crédit est transféré à l'article 33.74 de la section 33, secteur Culture française.

ART. 33.04. — *Bourses. — Prix. — Prêts (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	—	—	0,1

Ce crédit est supprimé.

#### SECTION 34

##### MARINE ET NAVIGATION INTERIEURE

#### CHAPITRE III

##### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.02. — *Subventions aux œuvres éducatives en faveur des marins et de la jeunesse maritime (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3362 Autres transferts : institutions . . . . .	—	—	0,1

Ce crédit est transféré à l'article 33.75 de la section 33, secteur Culture française.

## SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE

## A. Matières culturelles

## SECTION 31

## ENSEIGNEMENT

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.43. — Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire :

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
126 Coûts de prestations d'unité collective effectuées par des tiers . . . . .	286,5	349,0	334,7
12.43.01. Région de langue française . . . . .	225,3	291,1	} 334,7
12.43.02. Bruxelles . . . . .	61,2	57,9	
Totaux . . . . .	286,5	349,0	334,7

Dépenses effectuées en vertu d'arrêtés royaux réglementaires.

Adaptation du crédit aux besoins réels de l'année budgétaire 1981.

## CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.41. — Prise en charge par la Communauté française :  
— des frais d'instruction et des allocations d'études visés par les articles 11, 12 et 13 de la loi du 28 juin 1956;  
— des frais d'instruction des orphelins visés par l'article 14 de la loi du 28 juin 1956 précitée :

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,5	0,5	0,6
33.41.01. Région de langue française . . . . .	0,4	0,4	} 0,6
33.41.02. Bruxelles . . . . .	0,1	0,1	
Totaux . . . . .	0,5	0,5	0,6

Subventions allouées en vertu d'arrêtés royaux réglementaires.

## SECTION 32

## SANTE PUBLIQUE

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.41. — Campagnes nationales en matière d'information concernant la contraception et l'éducation sanitaire (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	32,8	21,1 (1,0)

Cet article est remplacé à partir de l'année budgétaire 1981 par les articles suivants 12.42.01 et 12.42.02.

ART. 12.42. — Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire :

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	52,2	—	—
Décomposition du crédit :			
12.42.01. Campagnes d'information en matière de contraception . . . . .	1,1	—	—
12.42.02. Autres initiatives . . . . .	51,1	—	—
Totaux . . . . .	52,2	—	—

Subventions allouées en vertu d'arrêtés royaux réglementaires ou à caractère facultatif et achat par l'Etat de biens non durables et de services.

Le crédit doit permettre non seulement de subventionner des cours, des réunions et des publications en matière de contraception, mais est également destiné à des programmes d'information dans le cadre de la lutte contre l'abus du tabac, sur l'usage des médicaments, etc.

Voir aussi l'article 12.41.

ART. 12.45. — Travaux dans les auberges de jeunesse construites par le Département et appartenant à l'Etat (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—

Ces dépenses sont supportées par le secteur Communications à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980.

ART. 12.47. — *Dépenses en matière de contrôle médico-sportif :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	14,6	7,8	6,3
12.47.01. Région de langue française . . . . .	8,6	6,3	} 6,3
12.47.02. Bruxelles . . . . .	3,0	1,5	
12.47.03. Communauté . . . . .	3,0	—	
Totaux . . . . .	14,6	7,8	6,3

Dépenses effectuées en vertu d'arrêtés royaux réglementaires ou de contrats. Le crédit doit permettre de faire des études en matière de contrôle médico-sportif.

## SECTION 33

### FAMILLE

#### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.45. — *Subsides aux associations organisant des cours, conférences et journées d'étude en vue de promouvoir l'éducation familiale :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale : institutions . . . . .	9,6	8,9	5,6
33.45.01. Région de langue française . . . . .	8,2	7,6	} 5,6
		(0,4)	
33.45.02. Bruxelles . . . . .	1,4	1,3	
Totaux . . . . .	9,6	8,9	5,6

Subsides alloués en vertu d'un arrêté royal réglementaire.

La hausse du crédit provient de l'extension des activités à subventionner.

#### B. Matières personnalisables

## SECTION 36

### SANTÉ PUBLIQUE ET FAMILLE

#### CHAPITRE I

#### DEPENSES DE CONSOMMATION

##### (Dépenses courantes pour biens et services)

##### § 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.01.05. — *Analyses anti-dopage.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	3,0	—

Antérieurement ces crédits figuraient dans le budget du ministère de la Santé publique et de la Famille.

ART. 12.23. — *Flacons anti-dopage.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	—

Voir l'article 12.01.05.

ART. 12.36. — *Secours sanitaire. — Propagande.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	123 Achats spécifiques . . . . .	0,4	—

Voir l'article 12.01.05.

ART. 12.38. — *Secrétariat de l'année internationale de la personne handicapée.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	123 Achats spécifiques . . . . .	5,0	—

Dépenses à l'occasion de l'année internationale des handicapés.

#### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.21. — *Maladies sociales.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	3322 Fins sanitaires : institutions . . . . .	8,6	—

Voir l'article 12.01.05.

ART. 33.26. — *Transfert à un fonds spécial créé en vue du paiement des frais d'entretien et de traitement d'indigents belges et étrangers (aliénés, séquestrés à domicile, tuberculeux et cancéreux) ainsi que des frais d'administration, de transport, de matériel, d'enquête, d'honoraires d'avocats et d'autres dépenses à résulter des actions en recouvrement, incombant à ce fonds.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	3312 Aide sociale : institutions . . . . .	177,4	—

Voir l'article 12.01.05.

ART. 33.27. — *Transfert à un fonds de soins médico-sociopédagogiques créé en vue du paiement des frais de logement, d'entretien, de traitement et d'éducation des handicapés belges et étrangers, ainsi que des frais d'administration, de transport, de matériel, d'enquête, d'honoraires d'avocats et d'autres dépenses à résulter des actions en recouvrement, incombant à ce fonds.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale : institutions	2 670,7	—	—

Voir l'article 12.01.05.

#### CHAPITRE IV

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

**Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise**

ART. 41.22. — *Subsides à l'Œuvre nationale de l'Enfance.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
412 Transferts de revenus aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954 (autres que sécurité sociale et entreprises publiques)	1 350,0	—	—

Voir l'article 12.01.05.

##### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés

ART. 43.20. — *Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Communauté française, dans les charges d'intérêts d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (crèches) (application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959).*

(Le Trésor est autorisé à verser au Crédit communal de Belgique, à charge de régularisation ultérieure, les provisions nécessaires pour assurer le paiement de l'intervention de la Communauté française aux échéances convenues.)

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
434 Contributions pour charges d'intérêts	5,0	—	—

Voir l'article 12.01.05.

#### SECTION 37

##### FAMILLE ET DEMOGRAPHIE

##### CHAPITRE I

##### DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.51.04. — *Etudes et enquêtes.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers	21,4	24,4	(1)

Le crédit doit permettre d'aborder les études et enquêtes sociologiques à entreprendre par divers centres universitaires et de chercheurs.

ART. 12.69. — *Propagande. — Frais de réceptions et de cérémonies. — Dépenses de toute nature.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques	0,1	0,2	(1)

Achats d'insignes pour aides familiales, etc.

#### CHAPITRE III

##### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

**Transferts de revenus aux ménages**

ART. 33.17. — *Subsides à des organismes d'études, d'orientation et de coordination en matière sociale.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale : institutions	2,0	2,4	(1)

Pour l'année 1981, un subside de 2 000 000 de francs a été inscrit en vue de couvrir les frais de fonctionnement de quatre organismes à caractère social, à savoir :

1. Le centre d'études et de documentation sociales de la province de Liège;
2. Le centre de documentation et de recherche sociales « CEDORES » à Marcinelle;

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

3. Le comité belge de service social et d'action sociale à Bruxelles;

4. Le centre d'études et de documentation sociales de la province de Namur.

ART. 33.19. — *Subventions aux centres de service social.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale : institutions	110,0	107,2	(1)

Arrêté royal du 24 novembre 1978 (région wallonne).

Le crédit 1981 est basé sur l'octroi de subventions en faveur de :

a) 35 centres agréés utilisant 180 professionnels qualifiés à temps plein;

b) (à dater au 1<sup>er</sup> juillet 1981) — une extension du personnel qualifié des centres agréés qui porte sur 28 professionnels (1 professionnel par centre ayant introduit une demande d'extension).

ART. 33.65. — *Subsides à des organismes d'études, d'éducation, d'aide et de protection familiales, ainsi qu'aux centres de formation d'aides familiales et d'aides seniors.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale : institutions	910,4	875,4	(1)

(En milliers de francs)	
1981	1980

Répartition :

1. Subventions aux services d'aide aux familles et aux services d'aide aux personnes âgées	881 800	849 500
2. Subventions aux centres de formation d'aides familiales et aux centres de formation d'aides-seniors	10 700	10 700
3. Subventions d'encouragement	1 300	1 300
4. Promotion du travail social en faveur des personnes âgées, entre autres le reclassement social et les loisirs	500	500
5. Promotion du travail social	300	300
6. Subsides à des organismes de consultations prématrimoniales, matrimoniales et familiales	15 800	13 100
<b>Totaux</b>	<b>910 400</b>	<b>875 400</b>

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

Poste 1 : L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 1980 des dispositions de l'arrêté royal du 20 février 1981 modifiant pour la Communauté française le taux des subventions prévues par l'arrêté royal du 16 octobre 1975 modifié par les arrêtés royaux des 11 mars 1976, 13 mai 1977, 2 juin 1977 et 14 novembre 1978 (région wallonne), a porté pour 1981, le coût moyen de l'heure de prestation à 227,57 francs.

Nombre d'heures de prestation :

1978 (chiffres définitifs) :	3 189 390;
1979 (chiffres définitifs) :	(± 9,5 p.c.) : 3 492 278;
1980 (± 6,7 p.c.) :	3 725 304;
1981 (hausse limitée à 3 p.c.) :	3 837 063.

Dépenses 1981 :

Subventions	F 873 200 426
Primes - emploi :	
3 837 063 - 3 725 304	$\frac{111\ 759}{1\ 750} = 64 \times 25\ 000 = 1\ 600\ 000$
Cours perfectionnement	7 000 000
Crédit nécessaire	F 881 800 426
Arrondi à	F 881 800 000

Poste 2 : Le crédit de 10 700 000 francs est basé sur 18 cycles de formation d'aides-seniors à ± 172 500 francs = ± 3 100 000 francs et sur 22 cycles de formation d'aides familiales à ± 345 000 francs = 7 600 000 francs.

Poste 3 : Subventions non réglementaires accordées à des associations à caractère social ou familial : éducation familiale, travail social général, travail social spécialisé, coordination du service social, et des subventions octroyées exceptionnellement à l'occasion de congrès organisés par pareilles associations : 1 300 000 francs.

Poste 4 : Le crédit tend à permettre la promotion de travail social en faveur des personnes âgées, notamment par l'aide financière aux associations et œuvres assurant le reclassement social et les loisirs des personnes âgées : 500 000 francs.

Poste 5 : Intervention en faveur des organisations coordinatrices qui s'occupent du service social : 300 000 francs.

Poste 6 : Le crédit de 15 800 000 francs repose sur de nouvelles dispositions spécifiques à la Communauté française. Ces dispositions qui modifient celles de l'arrêté royal du 8 février 1977 (région wallonne), prévoient en ce qui concerne le système de subsidiation :

— L'augmentation de la subvention pour les consultations non médicales calculée sur une base horaire;

— Un assouplissement des conditions d'octroi de la subvention pour les réunions d'équipe.

## CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de revenus aux provinces, communes  
et organismes assimilés

ART. 43.65. — *Subsides à des organismes d'études, d'éducation, d'aide et de protection familiales, ainsi qu'aux centres de formation d'aides familiales et d'aides seniors.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
435 Autres contributions spécifiques . . . . .	326,8	314,2	(1)

## Répartition :

	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
1. Subventions aux services d'aide aux familles et aux services d'aide aux personnes âgées . . . . .	319 900	307 400	(1)
2. Subventions aux centres de formation d'aides familiales et aux centres de formation d'aides seniors . . . . .	5 900	5 900	(1)
3. Subsides à des organismes de consultations prém matrimoniales, matrimoniales et familiales . . . . .	1 000	900	(1)
Totaux . . . . .	326 800	314 200	(1)

Poste 1 : L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 1980 des dispositions de l'arrêté royal du 20 février 1981 modifiant pour la Communauté française le taux des subventions prévues par l'arrêté royal du 16 octobre 1975 modifié par les arrêtés royaux des 11 mars 1976, 13 mai 1977, 2 juin 1977 et 14 novembre 1978 (région wallonne), a porté pour 1981, le coût moyen de l'heure de prestations à 211,50 francs.

## Nombre d'heures de prestations :

1978 (chiffres définitifs) : 1 062 837;  
1979 (chiffres définitifs) (± 20 p.c.) : 1 280 152;  
1980 (chiffres définitifs) (± 14 p.c.) : 1 459 373;  
1981 (hausse limitée à 3 p.c.) : 1 503 155.

## Dépenses 1981 :

Subventions, heures de prestations . . . . .	F 317 917 282
Primes - emploi :	
$1\ 503\ 155 - 1\ 459\ 373 = \frac{43\ 782}{1\ 750} = 25 \times 25\ 000$	625 000
Cours de perfectionnement . . . . .	1 300 000
Crédit nécessaire . . . . .	F 319 842 282
Arrondis à . . . . .	F 319 900 000

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

Poste 2 : Le crédit sollicité de 5 900 000 francs est basé sur :  
8 cycles seniors à ± 172 500 francs = ± 1 400 000 francs;  
13 cycles juniors à ± 345 000 francs = ± 4 500 000 francs.

Poste 3 : Compte tenu de l'agrément éventuel de deux centres de consultations prém matrimoniales, matrimoniales et familiales, les dépenses sont estimées à 1 000 000 de francs.

## SECTION 38

## HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

## (Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.23. — *Prophylaxie générale.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	9,5	11,5	(1)

## Répartition :

	(En milliers de francs)	
	1981	1979
1. Protection contre les maladies transmissibles et mesures d'urgence contre les épidémies . . . . .	9 300	
2. Prophylaxie des maladies vénériennes, interventions dans les frais de traitement . . . . .		200
Totaux . . . . .	9 500	

ART. 12.35. — *Subsides aux organismes éducatifs ou prophylactiques sanitaires.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
126 Coûts de prestations d'utilité collectives effectuées par des tiers . . . . .	427,3	425,9	(1)

## Répartition :

	(En milliers de francs)	
	1981	1979
1. Subsides aux organismes et groupements qui participent par l'étude, la propagande ou la prophylaxie à l'amélioration de la santé publique, à savoir : ligue nationale, congrès, fondations d'études :		
011 Maisons d'accueil pour jeunes mères . . . . .		5 100
012 Lutte contre l'alcoolisme. — Soins à domicile . . . . .		

(En milliers de francs)

2. Action anticancéreuse . . . . .	34 400
3. Prophylaxie de la tuberculose . . . . .	75 300
5. Institution d'accueil pour handicapés sociaux . . . . .	7 600
6. Hygiène mentale . . . . .	283 100
7. Phénylécétonurie . . . . .	14 000
8. Autres activités médecine préventive (prévention suicides, télé-accueil) . . . . .	7 800
<b>Total . . . . .</b>	<b>427 300</b>

Poste 1 : Ces subsides sont octroyés selon l'importance des activités déployées par les organismes qui ont instauré des journées d'études et des cours de perfectionnement ou qui s'occupent de la lutte contre certaines maladies sociales ou de soins à domicile.

Poste 2 : Les crédits prévus sont destinés à subsidier le dépistage et la prophylaxie du cancer dans les centres anticancéreux universitaires et dans les centres régionaux fonctionnant sous le contrôle des premiers.

Poste 3 : Le crédit est destiné à subsidier :

— Le fonctionnement des commissions sectorielles et les activités de l'Œuvre nationale belge contre la tuberculose en vue d'assurer la coordination de la lutte contre la tuberculose;

— Le dépistage et la prophylaxie de la tuberculose par les équipes socio-prophylactiques;

— La prémonition de la tuberculose au moyen de BCG vaccination.

L'augmentation du crédit résulte de l'indexation.

Poste 5 : Le crédit est nécessaire pour couvrir :

— Les frais de fonctionnement sur base du nombre de handicapés sociaux hébergés et

— La rétribution des directeurs des établissements agréés hébergeant 15 handicapés sociaux au moins.

Poste 6 : Le crédit est nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement des centres agréés et des études diverses dans le domaine de la santé mentale.

Poste 7 : Application de l'arrêté royal du 13 mars 1974;

Poste 8 : Il s'agit d'une intervention dans les frais de ces centres.

ART. 12.36. — *Propagande pour le recrutement de personnel infirmier. — Dépenses de toute nature (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
	—	0,3	(1)

Utilisation de crédits reportés.

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

ART. 12.39. — *Education et information sanitaires de la population.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,7	20,0	(1)

Ce crédit est transféré presque totalement à l'article 12.42.02 de la section 32.

ART. 12.51.09. — *Etudes et enquêtes (crédits de politique scientifique).*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	6,0	6,1	(1)

Le crédit doit permettre de réaliser des études et enquêtes sur l'ensemble des problèmes visés à la présente section 38.

### CHAPITRE III

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

##### Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.22. — *Cours de perfectionnement pour infirmières, accoucheuses et autres auxiliaires médicaux.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
3322 Fins sanitaires : institutions . . . . .	0,1	0,1	(1)

Pour permettre de subventionner l'organisation de cours postsecondaires et de perfectionnement de façon à mettre les anciennes diplômées infirmières et accoucheuses ou autres auxiliaires médicaux au courant des techniques modernes et des nouvelles données médicales, médico-sociales ou légales intéressant leur profession.

Ces subsides sont octroyés sur la base du déficit accusé par les organismes organisateurs des cours.

### CHAPITRE IV

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise

ART. 41.32. — *Dotation annuelle au Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales destinée à couvrir ses interventions dans les taux d'intérêts des emprunts et les dépenses résultant de l'octroi de sa garantie relative aux créances dont question à l'article 6bis, § 2, 2°, respectivement c et d, de la loi du 23 décembre 1963 sur les hôpitaux.*

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
412 Transferts de revenus aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954 (autres que sécurité sociale et entreprises publiques) . . . . .	98,9	28,7	(1)

La dotation annuelle dont question à l'article 41.32 (intérêts, intervention dans les taux d'intérêts, etc.) et à l'article 61.32 (amortissement et autres charges financières, intervention dans les amortissements, exécution de la garantie, etc.) est prévue à la loi du 6 juillet 1973, modifiant celle du 23 décembre 1963 sur les hôpitaux. Le crédit sollicité se rapporte aux engagements pris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980.

#### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés

ART. 43.20. — *Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Communauté française dans les charges d'intérêts d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959).*

(Le Trésor est autorisé à verser au Crédit communal de Belgique, à charge de régularisation ultérieure, les provisions nécessaires pour assurer le paiement de l'intervention de la Communauté française aux échéances convenues.)

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
434 Contributions pour charges d'intérêt . . . . .	12,0	0,8	(1)

Par application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959 et en vertu de la convention conclue entre l'Etat belge et le Crédit communal de Belgique, l'Etat s'est engagé à prendre à sa charge aux échéances l'intérêt d'emprunts contractés auprès de cet organisme par les pouvoirs publics régionaux et locaux pour l'exécution de travaux au prorata de son intervention dans le coût de ces travaux.

Le crédit sollicité tient compte des charges réelles d'intérêt qui pèsent sur le budget de l'année 1981 (emprunts se rapportant aux engagements pris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980).

Les amortissements sont inscrits à l'article 63.20.

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

## SECTEUR AFFAIRES ECONOMIQUES

### A. Matières culturelles

#### SECTION 31

#### RECHERCHE SCIENTIFIQUE

##### CHAPITRE IV

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

#### Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise

ART. 41.01. — *Subvention à l'Institut pour l'encouragement de la Recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture (IRISA).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
412 Transferts de revenus aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954	97,5	97,5	96,5

Subvention en vue de couvrir les besoins financiers résultant pour l'IRISA de l'octroi de bourses de doctorat.

ART. 41.07. — *Subvention au Collège interuniversitaire d'Etudes doctorales dans les sciences du management (bourses).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
413 Transferts de revenus aux autres institutions d'intérêt public sans caractère d'entreprise et non soumises à la loi du 16 mars 1954 . . . . .	9,5	9,5	9,2

Subvention en vue de couvrir les besoins financiers résultant pour le CIM de l'octroi de bourses de doctorat.

### B. Matières personnalisables

#### SECTION 36

#### RECHERCHE SCIENTIFIQUE

##### CHAPITRE IV

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

#### Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise

ART. 41.07. — *Subvention au Collège interuniversitaire d'études doctorales dans les sciences du management (fonctionnement).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
413 Transfert de revenus aux autres institutions d'intérêt public sans caractère d'entreprise et non soumises à la loi du 16 mars 1954 . . . . .	2,0	—	—

Subvention en vue de couvrir les frais de fonctionnement du CIM.

Antérieurement ces crédits figuraient dans le budget des Affaires économiques.

## SECTEUR CLASSES MOYENNES

## A. Matières culturelles

## SECTION 31

## FORMATION PROFESSIONNELLE

## CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

## Transferts de revenus à l'enseignement libre

ART. 44.01. — *Dépenses d'enseignement pour la formation permanente dans les classes moyennes :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement . . . . .	456,0	436,5	404,7
01. Région de langue française	335,0	348,0	343,1
02. Bruxelles . . . . .	71,0	51,5	61,6
03. Communauté . . . . .	50,0	37,0	—

La formation permanente dans les Classes moyennes est organisée par l'arrêté royal du 4 octobre 1976.

La répartition des besoins s'établit comme suit :

(En milliers de francs)

N° rubrique	Postes budgétaires	Crédits proposés	44.01.01 Région de langue française	44.01.02 Bruxelles	44.01.03 Communauté
1	Frais de personnel du Secrétariat de l'Institut . . . . .	65 139	29 823	3 067	32 249
2	Frais d'organisation et de fonctionnement de l'Institut francophone . . . . .	22 637	6 473	927	15 237
3	Allocations d'étude . . . . .	—	—	—	—
4	Subventions accordées à l'Institut pour l'organisation et le fonctionnement des activités de formation permanente.	—	—	—	—
40	Frais pour le fonctionnement des centres de formation permanente . . . . .	156 057	127 292	28 765	—
41	Rémunérations et honoraires pour les prestations des professeurs, moniteurs et conférenciers . . . . .	157 410	132 889	24 521	—
42	Frais forfaitaires pour les activités organisées par les associations professionnelles et interprofessionnelles . . . . .	4 800	3 300	1 500	—
43	Frais de coordination pour les cours de chef d'entreprise . . . . .	1 080	960	120	—
44	Frais de participation aux activités agréées . . . . .	10 000	9 000	1 000	—
45	Indemnités aux secrétaires d'apprentissage . . . . .	25 163	22 063	3 100	—
	Sous-totaux pour le 4 . . . . .	354 510	295 504	59 006	—
46	Crédits réservés pour la revalorisation de la fonction des secrétaires d'apprentissage . . . . .	5 714	3 200	—	2 514
	Totaux pour le 4 . . . . .	360 224	298 704	59 006	2 514
	Totaux généraux . . . . .	448 000	335 000	63 000	50 000

En outre, 8 millions de francs sont réservés à Bruxelles en vue de couvrir les arriérés de l'année 1980.

ART. 44.02. — *Indemnités de promotion sociale aux jeunes travailleurs indépendants et aidants.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement . . . . .	0,2	0,2	0,2
01. Région de langue française	0,1	0,1	0,1
02. Bruxelles . . . . .	0,1	0,1	0,1
Statu quo.			

Ce crédit est destiné à l'octroi de l'indemnité de promotion sociale qui, en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1963 et ses arrêtés royaux d'exécution, peut être allouée aux jeunes travailleurs indépendants et aidants qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle morale et sociale ou pour améliorer leur qualification professionnelle.

**B. Matières personnalisables**

**SECTION 36**

**CLASSES MOYENNES**

**CHAPITRE III**

**TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS**

**Transferts de revenus aux ménages**

ART. 33.06. — *Subventions à diverses œuvres sociales en faveur des travailleurs indépendants.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale : institutions . . . . .	0,2	—	—

Ce crédit est destiné à être réparti sous forme d'aide à apporter à l'installation et au fonctionnement de diverses œuvres sociales en faveur des travailleurs indépendants.

De nombreux indépendants sont, en raison de leur formation ou de leur âge, dans l'impossibilité de s'adapter à l'évolution économique et technique.

D'où la nécessité d'encourager toute forme d'aide sociale.

Ces subventions sont en outre destinées à promouvoir les œuvres familiales qui sont pratiquement inexistantes pour les Classes moyennes eu égard à ce qui est organisé sur ce plan au profit d'autres classes sociales.

Antérieurement, ces crédits étaient inscrits au budget des Classes moyennes.

**SECTEUR AGRICULTURE**

**SECTION 31**

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

**CHAPITRE I**

**DEPENSES DE CONSOMMATION**

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.22. — *Qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture : Dépenses de toute nature relatives aux activités organisées par le Ministère de l'Agriculture :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,6	0,6	0,6
01. Région de langue française	0,5	0,5	0,6
02. Bruxelles . . . . .	0,1	0,1	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>

Arrêté royal du 23 août 1974.

12.22.01. Région de langue française.

1. Conférences :

a) Indemnités :

87 × 400 francs × 2,0807 . . . F 72 000

b) Autres frais :

87 × 1 000 francs . . . . . 87 000

159 000

2. Séances d'études :

a) Indemnités :

48 × 800 francs × 2,0807 . . . . 79 000

b) Autres frais :

48 × 1 500 francs . . . . . 72 000

151 000

3. Achat de matériel didactique . . . . .

**Total . . . . . F 510 000**

**Arrondi à . . . . . F 500 000**

12.22.02. Bruxelles.

1. Conférences :

a) Indemnités :

58 × 400 francs × 2,0807 . . . . . F 48 000

b) Autres frais :

58 × 1 000 francs . . . . . 58 000

**Total . . . . . F 106 000**

**Arrondi à . . . . . F 100 000**

## CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

## Transferts de revenus à l'enseignement libre

ART. 44.20. — *Subventions pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture. — Intervention dans les frais d'échange de jeunes agriculteurs belges et étrangers, ainsi que dans les frais de voyages d'études à l'étranger de jeunes agriculteurs professionnels ou de leurs représentants.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	4,1	4,1	4,1
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	4,8	4,8	4,5
Totaux . . . . .	8,9	8,9	8,6
01. Région de langue française	8,8	8,8	} 8,6
02. Bruxelles . . . . .	0,1	0,1	
Totaux . . . . .	8,9	8,9	8,6

Arrêté royal du 23 août 1974.

## 44.20.01. Région de langue française.

1. Conférences :	
± 2 700 × 700 francs . . . . .	F 1 890 000
2. Séances d'études :	
± 900 × 1 750 francs . . . . .	1 575 000
3. Journées de perfectionnement :	
± 5 × 12 000 francs . . . . .	60 000
4. Journées de contact :	
± 50 × 6 000 francs . . . . .	300 000
5. Cours par correspondance . . . . .	300 000
	4 125 000
Augmentation suivant l'index :	
4 125 000 × 1,0807 . . . . .	4 458 000
6. Echanges de jeunes agriculteurs belges et étrangers, etc. . . . .	200 000
Total général . . . . .	F 8 783 000
Arrondi à . . . . .	F 8 800 000

## 44.20.02. Bruxelles.

Conférences : 69 × 700 francs . . . . .	F 48 300
Augmentation suivant l'index : 48 300 × 1,0807 . . . . .	52 198
Total . . . . .	F 100 498
Arrondi à . . . . .	F 100 000

## SECTION 32

## AGRICULTURE

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.03. — *Publications du service enseignement, information, documentation, vulgarisation (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	3,9

Ce crédit est transféré au budget de l'Agriculture.

ART. 12.23. — *Matériel audio-visuel : entretien, location. Films, diapositives, photos : location, adaptation, doublage, projection, droits d'auteur pour films et disques. Réalisations de diapositives (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	0,6

Ce crédit est transféré au budget de l'Agriculture.

## CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.20. — *Octroi d'une indemnité de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3331 Transferts de revenus à des fins culturelles : ménages . . . . .	1,6	1,6	1,4

Indemnités de promotion sociale :

a) Aux jeunes indépendants et aidants qui ont suivi un cours de formation générale (arrêté royal du 2 juillet 1974) :	
± 50 bénéficiaires × 2 000 francs . . . . .	F 100 000
b) Aux indépendants et aidants qui ont suivi un cours professionnelle (arrêté royal du 27 mai 1975) :	
± 60 bénéficiaires × 25 000 francs . . . . .	1 500 000
Total . . . . .	F 1 600 000

Ce crédit est destiné à la Région de langue française.

ART. 33.21. — *Subventions à des associations d'amateurs horticoles.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
333 Transferts de revenus aux ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages : fins culturelles . . . . .	0,3	0,3	0,3
Société royale et Ligue nationale du Coin de terre et du Foyer. — Jardins populaires (sections francophones) . . . . .	F	150 000	
Fédération royale des sociétés horticoles de Belgique (sections francophones) . . . . .		150 000	
Total . . . . .	F	300 000	

Crédit inchangé. Il est destiné à la région de langue française.

## SECTEUR EMPLOI ET TRAVAIL

### A. Matières culturelles (ex-régionales)

#### SECTION 35

### FORMATION PROFESSIONNELLE

#### CHAPITRE I

### DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services*

ART. 12.20. — *Dépenses de toute nature relatives à la formation continue.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	27,0	—	—

Ce crédit est nécessaire pour permettre le développement d'actions de formation continue des adultes, lequel n'entre pas dans les crédits budgétaires inscrits antérieurement.

#### CHAPITRE IV

### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

#### Transferts de revenus à la sécurité sociale

ART. 42.01. — *Subventions à l'Office national de l'Emploi en matière d'emploi. — Formation professionnelle (dont pour Bruxelles 28,9 millions de francs).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
424 Chômage : formation professionnelle . . . . .	871,2	900,0	(1)

Formation professionnelle :

— Achat d'immeubles, de matériel, etc., pour les centres de formation et de réadaptation professionnelles et les services médico-psychotechniques;

— Autres frais de formation professionnelle.

Il s'agit de formation professionnelle dispensée dans :

— Les centres de l'Office :

a) Centres pour adultes;

b) Centres pour jeunes;

— Les centres agréés;

— Les centres créés en collaboration avec les entreprises, ainsi que les expériences nouvelles dans le domaine.

Le crédit couvre les prestations sociales, les frais de personnel.

28,9 millions de francs sont réservés à Bruxelles.

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

## B. Matières personnalisables

## SECTION 36

## EMPLOI ET TRAVAIL

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.01. — *Contrôle de la médecine du travail. — Frais de fonctionnement de la Commission d'agrément.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

121 Dépenses générales de fonctionnement	0,1	(1)	(1)
--	-----	-----	-----

Paiement jetons de présence et des frais de déplacements des membres étrangers aux administrations de l'Etat.

## CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.06. — *Octroi de crédits d'heures et d'une indemnité de promotion sociale pour les travailleurs :*

## 01. Promotion sociale.

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

3311 Aide sociale ménages	10,3	(1)	(1)
---------------------------	------	-----	-----

Application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1963.

## CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise

ART. 41.01. — *Subvention au Fonds national de reclassement social des handicapés, à titre de contribution dans les dépenses inhérentes à la formation, la réadaptation professionnelle et au reclassement social des handicapés.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

412 Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise	10,0	—	—
---	------	---	---

Subside forfaitaire.

(1) Auparavant, ces crédits figuraient dans les budgets nationaux.

## SECTION 39

## ACCUEIL

## CHAPITRE I

## DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

## § 1. — Salaires et charges sociales

ART. 11.10. — *Octroi d'une indemnité aux personnes appelées à aider moralement et/ou religieusement les travailleurs étrangers en Belgique.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

111 Salaire proprement dit	9,0	9,0	(1)
----------------------------	-----	-----	-----

Cette intervention s'avère indispensable eu égard à la présence d'un grand nombre de travailleurs migrants fréquemment accompagnés de leur famille et ne connaissant pas la langue nationale.

Il est nécessaire en effet de leur mettre à même d'exercer au mieux la pratique de leur culte et/ou de bénéficier du maximum d'aide morale.

## § 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.24. — *Frais de voyage des familles et frais généralement quelconques pour l'information et l'intégration des travailleurs migrants.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

123 Achats spécifiques	1,5	1,5	(1)
------------------------	-----	-----	-----

Le crédit comprend :

1. Intervention dans les frais de voyage de la famille des travailleurs migrants;

2. Frais généralement quelconques pour l'intégration des travailleurs migrants en vue de faciliter leur adaptation et d'améliorer la compréhension entre Belges et étrangers.

3. Publication de brochures d'information dans les langues utilisées par les travailleurs migrants.

## CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de revenus aux ménages

ART. 33.05. — *Subvention à l'ASBL « Centre d'initiation pour réfugiés et étrangers » et pour des cours de langues organisés par des services communaux et octroi de subsides aux comités régionaux d'accueil.*

(1) A charge des crédits régionaux.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale : institutions	—	—	—
3362 Autres transferts : institutions	10,3	8,3	(1)

1. Subvention à l'ASBL « Centre d'initiation pour réfugiés et étrangers ».

Octroi de subventions aux associations et aux services communaux, organisateurs de cours de langues : 6 000 000 de francs.

2. Octroi de subsides aux comités régionaux d'accueil : 4 300 000 francs.

Augmentation de 2 000 000 de francs.

ART. 33.14. — Octroi de subsides aux conseils consultatifs communaux pour immigrés (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3362 Autres transferts	—	1,0	(1)

Ce crédit est transféré à l'article 33.15.

ART. 33.15. — Subsides aux associations créées afin de développer la politique d'accueil au bénéfice des associations et de familles. — Subsides aux associations créées par des travailleurs migrants et subsides aux communes et services publics pour l'édition de publications à l'intention des travailleurs migrants. — Subsides aux conseils consultatifs pour immigrés.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3362 Autres transferts : institutions	3,5	2,5	(1)

Le crédit comprend :

— Subsides aux associations créées afin de développer la politique d'accueil au bénéfice des associations et des familles. Subsides aux associations créées par des travailleurs migrants;

— Subsides aux communes et services publics pour l'édition de publications à l'intention des travailleurs migrants;

— L'adaptation des immigrés ne peut réussir si ceux-ci sont tenus à l'écart des décisions qui les concernent. Il faut donc qu'ils y participent directement ou indirectement au sein de conseils consultatifs;

— Ces conseils doivent être dotés des moyens financiers qui leur permettent de fonctionner efficacement et de réaliser leur mission d'intégration.

Il existe des conseils consultatifs communaux pour étrangers, dont les frais de fonctionnement sont entièrement à charge des communes. Ces conseils consultatifs sont amenés à jouer indiscutablement un rôle essentiel dans l'adaptation des travailleurs migrants. Il est un fait que leur nombre va croître. L'activité de ces conseils doit être encouragée.

Augmentation de 1 000 000 de francs.

(1) A charge des budgets régionaux.

SECTEUR JUSTICE

Matières personnalisables

SECTION 36

JUSTICE

CHAPITRE I

DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. — Achat de biens non durables et de services

ART. 12.01. — Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matières d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers :

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
121 Dépenses générales de fonctionnement	2,3	—	—
02. Administrations des établissements pénitentiaires : activités sportives et culturelles	0,9	—	—
03. Office de la protection de la jeunesse	1,4	—	—

(En milliers de francs)

Décomposition :

— Honoraire des avocats	—
— Honoraire des médecins	90,0
— Honoraires des ingénieurs civils	—
— Prestations de tiers et honoraires des experts étrangers à l'administration	338,0
— Frais de justice	—
— Commissions diverses. Jetons de présence. Frais de route et de séjour	972,0
<b>Total</b>	<b>1 400,0</b>

ART. 12.25. — Dépenses résultant de l'action de protection sociale des comités de protection de la jeunesse.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques	175,3	—	—

Crédit destiné à être transféré à l'article 60.02.A du titre IV, section particulière, secteur Justice, du présent budget.

ART. 12.29. — *Frais résultant de transfèrement, d'enquête et de surveillance de mineurs d'âge en application de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	10,1	—	—

Crédit nécessaire au paiement des frais de route et de séjour des délégués permanents, des délégués bénévoles, des protuteurs et des membres du personnel administratif des comités de protection de la jeunesse.

ART. 12.32. — *Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés dans les établissements d'éducation et institutions publiques de l'Etat (y compris les frais de transfèrement, de correspondance, d'action en milieu ouvert, dont les frais de déplacement et d'indemnité de séjour des agents chargés de cette action).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	18,0	—	—

Frais de nourriture, argent de poche, frais pour fêtes, jeux et vacances, achat de livres classiques et d'articles de classe, articles d'habillement et de couchage, articles de propreté, lessivage et repassage du linge, coupe des cheveux des garçons et fonctionnement du salon de coiffure de l'EOEE de Saint-Servais, articles pour le culte, frais médicaux et pharmaceutiques, cours par correspondance et cours spéciaux, articles pour les réfectoires, fréquentation des écoles du dehors, congés des mineurs en famille d'accueil.

ART. 12.33. — *Entretien et éducation des enfants confiés par le ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées (y compris éventuellement les frais de funérailles).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	2 266,0	—	—

Crédit destiné à être transféré à l'article 60.02.A du titre IV, section particulière, section Justice, du présent budget.

ART. 12.34. — *Dépenses résultant de l'action de prévention générale des comités de protection de la jeunesse.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	2,3	—	—

Couverture des frais résultant de l'action de prévention générale prévue par l'article 2, § 3, 2° et 3° de la loi du 8 avril 1965 relative à la Protection de la jeunesse.

ART. 12.35. — *Frais de réception, de nourriture et de séjour des stagiaires au centre de formation et de perfectionnement des cadres de l'Office de la Protection de la Jeunesse.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
123 Achats spécifiques . . . . .	0,5	—	—

## CHAPITRE III

### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

#### Transferts de revenus au ménage

ART. 33.02. — *Indemnités pour soins médicaux et éventuellement frais de funérailles aux membres des communautés religieuses attachés aux établissements pénitentiaires.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3311 Aide sociale aux ménages . . . . .	0,1	—	—

ART. 33.03. — *Dédommagement à des mineurs de justice, victimes d'accidents survenus à l'occasion d'activités éducatives.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3311 Aide sociale aux ménages . . . . .	0,1	—	—

ART. 33.04. — *Subsides à des organismes de réadaptation et des institutions d'accueil qui collaborent à l'action sociale post-pénitentiaire à l'égard de délinquants et handicapés sociaux.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale aux institutions . . . . .	11,5	—	—

ART. 33.05. — *Subsides aux comités de patronage, à la Commission royale des Patronages et de la Protection de la jeunesse, aux œuvres collaborant à la protection de la jeunesse et aux œuvres s'occupant de l'adoption d'enfants.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
3312 Aide sociale aux institutions . . . . .	80,0	—	—

(En milliers de francs)

*Décomposition du crédit :*

a) Commission royale des Patronages . . . . .	150,0
b) Œuvres s'occupant de l'adoption d'enfants . . . . .	350,0
c) Œuvres s'occupant de l'encadrement des protu- teurs . . . . .	8 500,0
d) Œuvres collaborant à la Protection de la jeu- nesse (application des dispositions de l'arrêté royal du 4 février 1981, <i>Moniteur belge</i> du 26 février 1981) . . . . .	71 000,0
Total . . . . .	80 000,0

ART. 33.08. — *Recherches appliquées au fonctionnement de la protection de la jeunesse.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
3332 Fins culturelles aux institu- tions . . . . .	2,8	—	—

Subsides aux centres de recherches appliquées en matière de fonctionnement de protection de la jeunesse.

## TITRE II

(En milliers de francs)

## DEPENSES DE CAPITAL

## PARTIE I

CREDITS DESTINES A LA REALISATION  
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

## SECTEUR CULTURE FRANÇAISE

## I. COMMUNAUTE FRANÇAISE

## SECTION 33

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Construction de bâtiments dans le pays

ART. 72.01. — *Achats de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

(En milliers de francs)

## Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	180 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	105 019
Crédits ajustés 1980 . . . . .	145 400
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	73 300

Plafond nouveau d'engagement . . . . . 503 719

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	80 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	129 800
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	49 500

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 259 300

## Justification :

Réalisation de Auderghem (centre sportif). — Seneffe (Château). — Wépion, La Marlagne (deuxième phase).

## CHAPITRE VIII

## OCTROI DE CREDITS ET PARTICIPATIONS

## Octroi de crédits et participations à l'étranger

ART. 83.01. — *Achat, construction, aménagement et premier équipement de centres sportifs et de centres culturels à l'étranger (pour mémoire).*

## Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	150 000
Engagements 1979 . . . . .	31 500
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—

Plafond nouveau d'engagement . . . . . 181 500

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	150 000
Ordonnancements 1979 . . . . .	31 500
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 181 500

## II. REGION DE LANGUE FRANÇAISE

## SECTION 43

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de capitaux aux ménages

ART. 52.22. — *Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations culturelles et sportives :*

03. Travaux immobiliers destinés à favoriser la pratique des sports amateurs.

(En milliers de francs)

## Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	39 432
Engagements 1979 . . . . .	22 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	22 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	22 000

Plafond nouveau d'engagement . . . . . 105 432

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	39 432
Ordonnancements 1979 . . . . .	22 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	17 300
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	20 900

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 99 632

04. Equipement et aménagement d'associations culturelles  
(pour mémoire).

(En milliers de francs)

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	4 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	4 000
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	4 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	4 000

## CHAPITRE VI

**TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC**

Transferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.01.01. — *Subvention à l'acquisition de bâtiments et aux travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinés à la culture, au sport et à la récréation.*

*Classification économique :*

633 Construction d'autres bâtiments.

(En milliers de francs)

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	2 860 232
Engagements 1979 . . . . .	739 100
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	62 691
Crédits ajustés 1980 . . . . .	804 500
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	719 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	5 185 523
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	451 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	606 600
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	661 000
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	1 718 600

ART. 63.52.01. — *Subventions d'équipement et d'aménagement aux pouvoirs publics subordonnés à des fins culturelles et sportives (pour mémoire).*

Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	2 500
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	2 500

Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	2 500
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	2 500

ART. 63.53.01. — *Subventions d'équipement et d'aménagement immobiliers aux pouvoirs publics subordonnés qui entreprennent des travaux de moins de 2 000 000 de francs dans le dessein de développer l'infrastructure sportive.*

(En milliers de francs)

Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	54 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	50 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	104 000

Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	39 900
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	40 100
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	80 000

## CHAPITRE VII

**INVESTISSEMENTS (CIVILS)**

Construction de bâtiments dans le pays

ART. 72.01.01. — *Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

(En milliers de francs)

Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	1 727 536
Engagements 1979 . . . . .	287 900
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	25 253
Crédits ajustés 1980 . . . . .	136 300
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	155 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	2 331 989

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	1 427 151
Ordonnancements 1979 . . . . .	242 500
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	110 800
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	138 200
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	1 918 651

## Justification :

Le plan d'équipement prévoit la mise en adjudication des projets des centres culturels, sportifs et de loisirs ci-après : Louvain-la-Neuve (abords), Tournai (centre régional), Loverval (centre provincial), Liège (centre provincial), Engreux (centre de sports et de loisirs), Anseremme (centre régional).

## SECTION 44

## ARTS ET LETTRES

## Crédits pour activités culturelles

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS  
Transferts de capitaux aux ménages

ART. 52.03.01. — *Restauration des monuments et édifices privés classés (loi du 7 août 1931) et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens privés et travaux de sauvegarde.*

## Classification économique :

522 Autres transferts aux ménages.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	106 158
Engagements 1979 . . . . .	55 092
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	20 059
Crédits ajustés 1980 . . . . .	57 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	67 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	305 309

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	64 003
Ordonnancements 1979 . . . . .	27 131
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	36 737
Crédits ajustés 1980 . . . . .	44 900
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	60 600
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	233 371

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.04.01. — *Travaux subsidiés. — Subsidés à l'exécution de travaux de restauration des monuments et édifices civils classés et restauration d'ensemble architecturaux urbains et ruraux anciens publics.*

## Classification économique :

635 Autres contributions d'investissements.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	151 037
Engagements 1979 . . . . .	35 045
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	75 151
Crédits ajustés 1980 . . . . .	53 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	68 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	382 233

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	98 138
Ordonnancements 1979 . . . . .	11 357
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	64 656
Crédits ajustés 1980 . . . . .	39 900
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	54 900
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	268 951

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Construction de bâtiments dans le pays

ART. 72.02.01. — *Restauration d'édifices classés ou d'ensembles architecturaux propriété de l'Etat et mise en valeur de sites archéologiques à l'initiative de la Communauté française.*

## Classification économique :

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	1 584
Engagements 1979 . . . . .	3 799
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	217
Crédits ajustés 1980 . . . . .	5 500
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	15 500
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	26 600

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	1 000
Ordonnancements 1979 . . . . .	1 332
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	2 668
Crédits ajustés 1980 . . . . .	4 400
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	14 100
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	23 500

## III. REGION BRUXELLOISE

## SECTION 51

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.52.02. — *Subventions d'équipement et d'aménagement aux pouvoirs publics subordonnés, à des fins culturelles.*

## Classification économique :

635 Autres contributions d'investissements.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	10 000
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	10 000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	6 000
Crédits ajustés 1980 . . . . .	2 500
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	2 500
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	11 000

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Construction de bâtiments dans le pays

ART. 72.03.02. — *Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	11 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	33 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	44 000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	8 600
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	28 600
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	37 200

Il est prévu 22 millions pour les travaux de gros entretiens de la Cambre.

## SECTION 53

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de capitaux aux ménages

ART. 52.22.02. — *Subventions aux groupements sportifs pour des travaux immobiliers d'équipement et d'aménagement destinés à favoriser la pratique des sports amateurs.*

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	6 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	6 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	12 000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	4 700
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	5 200
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	9 900

Application de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1977 portant exécution du décret de la Communauté culturelle française du 20 décembre 1976 réglant l'octroi de subventions à certains travaux concernant les installations sportives.

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.01.02. — *Subventions à l'acquisition de bâtiments et aux travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructure destinés à la culture, au sport et à la récréation.*

## Classification économique :

633 Construction d'autres bâtiments.

(En milliers de francs)

## Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	202 671
Engagements 1979 . . . . .	109 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	19 416
Crédits ajustés 1980 . . . . .	32 600
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	95 200

Plafond nouveau d'engagement . . . . . 458 887

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	147 127
Ordonnancements 1979 . . . . .	70 500
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	30 500
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	82 400

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 330 527

ART. 63.53.02. — *Subventions d'équipement et d'aménagement immobiliers aux pouvoirs publics subordonnés qui entraînent des travaux de moins de 2 000 000 de francs dans le dessein de développer l'infrastructure sportive.*

(En milliers de francs)

## Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	3 700

Plafond nouveau d'engagement . . . . . 3 700

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	3 200

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 3 200

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Construction de bâtiments dans le pays

ART. 72.01.02. — *Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

(En milliers de francs)

## Engagements :

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	159 113
Engagements 1979 . . . . .	113 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	63 769
Crédits ajustés 1980 . . . . .	163 300
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	168 000

Plafond nouveau d'engagement . . . . . 667 182

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	104 513
Ordonnancements 1979 . . . . .	75 000
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	137 200
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	149 800

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 466 513

## Justification :

## Le programme comprend :

- Auderghem : gros œuvre du bâtiment principal;
- Jardin botanique;
- Plan K;
- Théâtre national;
- Maisons des femmes, des artistes, de la francité, de la presse, des immigrés.

## SECTION 54

## ARTS ET LETTRES

## Crédits pour activités culturelles

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de capitaux aux ménages

ART. 52.03.02. — *Restauration des monuments et édifices privés classés (loi du 7 août 1931) et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens privés et travaux de sauvegarde.*

## Classification économique :

522 Autres transferts aux ménages.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	4 214
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	5 786
Crédits ajustés 1980 . . . . .	3 500
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	11 600
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	25 100
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	4 214
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	4 786
Crédits ajustés 1980 . . . . .	2 800
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	10 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	21 800

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.04.02. — *Travaux subsidiés. — Subsidés à l'exécution de travaux de restauration des monuments et édifices civils classés et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens publics.*

*Classification économique :*

635 Autres contributions d'investissements.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	10 021
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	39 597
Crédits ajustés 1980 . . . . .	27 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	16 700
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	93 318
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	11 982
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	23 496
Crédits ajustés 1980 . . . . .	20 500
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	14 500
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	70 478

## SECTEUR COMMUNICATIONS

## SECTION 32

## COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de capitaux aux entreprises

ART. 51.11. — *Intervention de la Communauté française dans la cadre de la réglementation concernant l'octroi de subventions pour la promotion du tourisme social :*

## 01. Travailleurs salariés.

*Classification économique :*

512 Transferts de capitaux aux entreprises privées.

## Engagements :

(En milliers de francs)

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	744 960
Engagements 1979 . . . . .	53 905
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	45 669
Crédits ajustés 1980 . . . . .	91 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	15 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	950 534

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	559 180
Ordonnancements 1979 . . . . .	100 487
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	84 839
Crédits ajustés 1980 . . . . .	65 500
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	15 000
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	825 006

## 02. Travailleurs indépendants.

*Classification économique :*

512 Transferts de capitaux aux entreprises privées.

## Engagements :

(En milliers de francs)

Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	5 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	5 000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	5 000

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 5 000

Les crédits doivent permettre d'intervenir dans les dépenses afférentes à la réalisation, à l'extension, à l'équipement, etc. d'établissements destinés au tourisme social, secteurs des travailleurs salariés et indépendants et ce dans les conditions fixées par l'arrêté royal du 23 janvier 1951, modifié par celui du 2 mars 1956.

Les principales subventions prévues sont celles des centres de vacances « Les Dolimarts », « La Reine Pédauque » et les « Fourches » ainsi que le gîte d'étape de Basseilles qui doivent être transformés et modernisés.

Ce crédit est destiné à l'ensemble de la Communauté.

ART. 51.12. — *Intervention de la Communauté française dans le financement d'acquisitions et de travaux qui contribuent au développement de l'équipement touristique régional :*

## 01. Région de langue française.

## 02. Bruxelles.

*Classification économique :*

512 Transferts de capitaux aux entreprises privées.

## 01. Région de langue française

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	605 265
Engagements 1979 . . . . .	187 279
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	20 672
Crédits ajustés 1980 . . . . .	203 400
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	221 200
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	1 237 816

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	415 360
Ordonnancements 1979 . . . . .	95 025
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	193 142
Crédits ajustés 1980 . . . . .	164 700
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	209 000

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 1 077 227

Les crédits sont sollicités afin de favoriser le développement de l'équipement touristique régional dans le cadre d'une politique de valorisation économique et sociale (subvention à allouer dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 14 février 1967, modifié par celui du 24 septembre 1969).

Les crédits sont destinés :

01. Pour la région de langue française :

(En milliers de francs)	
a) Equipement touristique des centres de vacances	33 000
b) Equipement touristique des provinces :	
— Brabant wallon . . . . .	1 100
— Hainaut . . . . .	33 377
— Liège (sans la Communauté germanophone) . . . . .	39 500
— Luxembourg . . . . .	57 889
— Namur . . . . .	56 334
Total . . . . .	221 200

02. Bruxelles :

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Autorisations 1981 . . . . .	15 000
Ordonnancements :	
Autorisations 1981 . . . . .	13 000

Le crédit d'engagement est sollicité en vue de la création d'un camping-caravaning à Bruxelles.

Le crédit d'ordonnement doit permettre de faire face aux échéances de 1981.

ART. 51.13. — *Travaux supplémentaires à exécuter en Wallonie en matière d'infrastructure et d'aménagement touristique (pour mémoire).*

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	271 100
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	271 100

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	130 839
Ordonnancements 1979 . . . . .	47 701
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	82 559
Crédits ajustés 1980 . . . . .	10 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	271 099

#### CHAPITRE VII

##### INVESTISSEMENTS (CIVILS)

Achat de terrains et bâtiments dans le pays

ART. 71.01. — *Achat de terrains et bâtiments, constructions, équipements et aménagements divers en vue de la création de centres de tourisme et de loisirs et de centres d'hébergement :*

01. Région de langue française.

02. Bruxelles.

*Classification économique :*

71 Achat de terrains et bâtiments dans le pays.

01. Région de langue française

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	455 324
Engagements 1979 . . . . .	191 663
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	5 781
Crédits ajustés 1980 . . . . .	165 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	197 800
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	1 015 568

Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	182 035
Ordonnancements 1979 . . . . .	133 516
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	282 899
Crédits ajustés 1980 . . . . .	131 400
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	158 600
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	888 451

Crédits destinés à financer la réalisation de complexes de loisirs, à l'initiative de la Communauté française, sans participation financière locale ou régionale.

Les crédits iront aux réalisations du domaine touristique de Pologne, au centre d'animation « Les Prés de Tilff », au centre d'animation du site de Golonfa, au parc de délassement de Claire-Fontaine, au centre de délassement de Falemprise, au domaine touristique de Villers-Sainte-Getrude, au site du charbonnage d'Argenteau et à l'achat du centre de tourisme social de Borzéée.

02. Bruxelles

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	71 778
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	18 658
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	30 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	120 437

Ordonnancements :

Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	69
Ordonnancements 1979 . . . . .	536
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	69 393
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	23 600
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	93 598

Crédit destiné à financer la réalisation de complexes de loisirs, sans participation des communautés locales ou régionales. Il est destiné à la réalisation d'une auberge de jeunesse dans les bâtiments de la Maison de la Presse.

ART. 71.02. — *Travaux supplémentaires à réaliser en Wallonie, en vue de la création de centres touristiques (achat de terrains et bâtiments, constructions, équipements et aménagements divers)* (pour mémoire).

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	25 000
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
<hr/>	
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	25 000
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	—
<hr/>	
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	—

Le montant engagé en 1978, soit 25 millions, concerne des crédits parallèles 1973 attribués à la Communauté culturelle allemande avant qu'elle ait son budget propre. Pour des raisons dues aux exigences de l'informatique, il doit rester engagé à la Communauté française mais les ordonnancements sont mis à charge de la Communauté germanophone.

ART. 71.03. — *Acquisition de terrains, travaux et fournitures, en vue d'aménager pour le tourisme et les loisirs les voies, gares et dépendances des lignes de chemin de fer désaffectées.*

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	24 880
Engagements 1979 . . . . .	15 151
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	30 145
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	10 000
<hr/>	
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	80 176
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	12 683
Ordonnancements 1979 . . . . .	13 303
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	42 013
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	9 000
<hr/>	
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	76 999

Crédits d'engagement et d'ordonnement destinés à continuer la réalisation du programme d'aménagement de sentiers pédestres, équestres et de pistes cyclables sur les voies de chemin de fer désaffectées.

Ils sont nécessaires pour la réalisation de la section Muno-frontière française.

Ce crédit est destiné à la Wallonie.

SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE

SECTION 38

B. Matières personnalisables

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

SECTION 36

CHAPITRE V

SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE

TRANSFERTS DE CAPITAUX

CHAPITRE V

A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

Transferts de capitaux aux entreprises

Transferts de capitaux aux entreprises

ART. 51.83. — *Subventions à des établissements d'utilité publique et à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation ou les grosses réparations, l'équipement et le premier ameublement de crèches, de pouponnières et de maisons maternelles.*

ART. 51.82. — *Subventions au secteur privé pour la construction, l'aménagement, l'agrandissement, la modernisation et l'équipement d'établissements spéciaux pour handicapés mentaux ou physiques, de homes pour handicapés adultes isolés et de homes de court séjour pour handicapés ainsi que pour l'achat de constructions existantes, l'exécution de travaux d'aménagement et d'équipement des bâtiments et l'achat de mobilier d'installation en vue de la création de ces établissements.*

Classification économique :

Classification économique :

513 Institutions ASBL au service des entreprises.

513 Institutions ASBL au service des entreprises.

(En milliers de francs)

	(En milliers de francs)
Engagements :	
Autorisations 1981 . . . . .	55 000
Ordonnancements :	
Autorisations 1981 . . . . .	42 000

Antérieurement ces crédits figuraient dans le budget du ministère de la Santé publique et de la Famille.

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	20 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	20 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	40 000

CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.83. — *Subsides aux administrations publiques subordonnées en faveur de l'exécution des travaux ordinaires intéressant l'hygiène et la santé publique (crèches).*

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	20 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	20 000
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	40 000

Classification économique :

L'arrêté royal du 15 avril 1977 a mis à charge du Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales, à partir du 24 mai 1977, les subsides aux institutions en question, sauf en ce qui concerne les achats de terrains et de constructions existants.

633 Bâtiments.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Autorisations 1981 . . . . .	5 000
Ordonnancements :	
Autorisations 1981 . . . . .	5 000

Voir l'article 51.83.

ART. 51.90. — *Subventions au secteur privé pour la construction, l'aménagement, l'agrandissement, la modernisation et l'équipement de centres de services communs non intégrés dans une maison de retraite.*

*Classification économique :*

513 Institutions ASBL au service des entreprises.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	3 000
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	3 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	6 000
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	2 600
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	2 600

Les centres de services communs intégrés dans une maison de retraite sont subventionnés par le Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales.

## CHAPITRE VI

**TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC**

**Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés**

ART. 63.83. — *Subsides aux administrations publiques subordonnées en faveur de l'exécution des travaux ordinaires intéressant l'hygiène et la santé publique.*

*Classification économique :*

633 Bâtiments.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	11 200
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	6 200
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	17 400
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1978 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1979 . . . . .	—
Crédits 1979 reportés à l'année budgétaire 1980 . . . . .	—
Crédits ajustés 1980 . . . . .	3 100
Autorisations nouvelles 1981 . . . . .	3 600
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	6 700

Ce crédit sert spécialement à subventionner les flats et maisonnettes pour personnes âgées. Les maisons de retraite sont subventionnées par le Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales.

## PARTIE II

CREDITS QUI NE SONT PAS DESTINES  
A LA REALISATION  
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

## SECTEUR CULTURE FRANÇAISE

## I. COMMUNAUTE FRANÇAISE

## SECTION 31

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilésART. 63.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement  
artistique officiel subventionné (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
632 Contributions pour l'équipement destiné à l'enseignement . . . . .	—	—	0,2

## Transferts de capitaux à l'enseignement libre

ART. 64.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement  
artistique libre subventionné.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
642 Contributions à l'acquisition de meubles, de matériel didactique, etc. . . . .	1,2	0,8	0,3
Adaptation du crédit aux besoins réels.			

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et  
moyens de transport terrestre.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . . . .	6,0	6,0	6,3 (3,3)
Institut national supérieur des arts du spectacle :			
5 700 000 francs.			
Direction générale des arts et des lettres : 300 000 francs. Statu quo.			

(En milliers de francs)

SERVICES	Machines	Mobilier	Matériel	Moyens de transport terrestre	Totaux
Institut national supérieur des Arts et du Spectacle . . . . .	1 900	800	3 000	—	5 700
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	100	100	100	—	300
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 000</b>	<b>900</b>	<b>3 100</b>	<b>—</b>	<b>6 000</b>

## SECTION 32

## JEUNESSE ET LOISIRS

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

Transferts de capitaux aux ménages

ART. 52.21. — *Subventions d'aménagement et d'équipement :*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
523 Institutions ASBL au service des ménages . . . . .	9,9	2,8	6,0

01. Aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente . . . . .

3,2 2,8 6,0

Crédit indispensable pour les subventions d'aménagement et d'équipement en 1981 en fonction des demandes et de l'augmentation des coûts.

	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
02. A la Médiathèque de la Communauté française . . . . .	6,7	—	—

Crédit nécessaire pour 1981.

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre et de biens mis à la disposition d'organismes culturels.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . .	25,0	—	30,0

Crédit indispensable pour 1981, notamment en matière de développement d'une politique de l'audio-visuel.

ART. 74.40. — *Achat de biens pour l'équipement de centres culturels (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . .	—	—	4,5

## SECTION 33

## EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . .	1,2	1,0	11,7

## Décomposition :

1. Achat de mobilier, machines et matériel divers à l'intervention ou non de l'OCF :			
— Matériel de documentation . . . F			—
— Matériel didactique et d'exposition . . .			—
— Equipement des centres sportifs (matériel et mobilier) . . . . .			600 000
— Matériel destiné au prêt (dépôt central).			600 000

Total . . . F 1 200 000

2. Achat de moyens de transport terrestre . F —

Total général . . . F 1 200 000

## SECTION 34

## ARTS ET LETTRES

## Crédits pour activités culturelles

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . .	2,6	2,6	2,7

(En milliers de francs)

A. Commission royale des monuments et des sites . . . . . 100 100 200

B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . . 2 500 2 500 2 500

Poursuite des acquisitions de matériel et de mobilier.

Equipement en mobilier et matériel du cadre spécial temporaire.

Achat de matériel didactique.

ART. 74.21. — *Acquisition d'œuvres d'art par la Direction générale des Arts et des Lettres.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . .	6,3	6,0	6,5

Augmentation de 300 000 francs.

Hausse du coût des matières.

## SECTION 35

## ARTS ET LETTRES

## Crédits pour activités scientifiques

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . .	0,7	1,0	0,2

	(En milliers de francs)		
Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	700	1 000	200

Réduction de 300 000 de francs. — Adaptation aux besoins réels.

Acquisition de mobilier : équipement du bureau du secrétaire perpétuel et des bureaux administratifs.

ART. 74.06. — *Achat de correspondance littéraire pour le Musée de la littérature.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
742 Achat d'autre matériel . . . . .	1,0	1,0	—

	(En milliers de francs)		
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	1 000	1 000	—

Acquisitions de manuscrits.

## SECTION 36

## RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
742 Achats d'autre matériel . . . . .	0,7	3,6	0,7

Adaptation aux besoins réels.

## CHAPITRE VIII

## OCTROI DE CREDITS ET PARTICIPATIONS

## Octroi de crédits et participations à l'étranger

ART. 83.01. — *Achat, construction, aménagement et équipement de centres sportifs et de centres culturels à l'étranger.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—
	1,3	0,3	0,3

Crédit nécessaire afin de répondre aux demandes de matériel émanant de l'étranger, notamment de pays en voie de développement, qui souhaitent équiper des maisons de jeunes et des centres culturels ou sportifs.

Augmentation de 1 000 000 de francs indispensable pour faire face aux demandes émanant notamment de la Tunisie, du Sénégal et du Centre de la Communauté française à Paris.

## SECTION 37

## ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

## CHAPITRE VIII

## OCTROI DE CREDITS ET PARTICIPATIONS

## Octroi de crédits et participations aux entreprises

ART. 81.01. — *Radiodiffusion-Télévision belge de la Communauté culturelle française (RTBF) : dotation au Fonds d'investissement pour le nouveau complexe.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises . . . . .

45,0    15,0    15,0

Dotation au Fonds d'investissement qui doit contribuer au financement de la construction des nouveaux bâtiments au boulevard A. Reyers (ancien Tir national).

ART. 81.02. — *Radiodiffusion-Télévision belge de la Communauté culturelle française (RTBF) : plan d'urgence.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises . . . . .

2,1    1,8    1,8

ART. 81.03. — *Radiodiffusion-Télévision belge de la Communauté culturelle française (RTBF) : dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises . . . . .

260,0    —    —

Voir article 02.01 de la section 37 du titre I.

## SECTION 39

## SERVICES GENERAUX

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Construction de bâtiments dans les pays

ART. 72.01. — *Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

72 Construction de bâtiments dans le pays . . . . .

8,0    —    —

Achat de cloisons et de matériaux nécessaires à l'aménagement du secrétariat général et de la direction générale des services généraux.

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . .	4,0	—	—

Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre destinés au secrétariat général et à la direction générale des services généraux.

## Transferts de capitaux à l'enseignement libre

ART. 64.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique libre subventionné.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
642 Contributions à l'acquisition de meubles, de matériel didactique, etc. . . . .	0,6	0,6	1,8

## II. REGION DE LANGUE FRANÇAISE

## SECTION 41

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés

ART. 63.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique officiel subventionné.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
632 Contributions pour l'équipement destiné à l'enseignement	1,8	3,3	6,9

CHAPITRE VII  
INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achats d'autre matériel . . .	5,7	4,6	5,8

Conservatoires de musique de l'Etat : 3 700 000 francs.

Etablissement d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 2 000 000 de francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Machines	Mobilier	Matériel	Moyens de transport terrestre	Totaux
<b>A. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>					
Liège . . . . .	500	500	1 700	—	2 700
Mons . . . . .	300	300	400	—	1 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>2 100</b>	<b>—</b>	<b>3 700</b>
<b>B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :</b>					
Ecole supérieure des arts plastiques de l'Etat à Mons . . .	600	600	800	—	2 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>800</b>	<b>—</b>	<b>2 000</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>	<b>2 900</b>	<b>—</b>	<b>5 700</b>

## SECTION 42

## JEUNESSE ET LOISIRS

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de capitaux aux ménages

ART. 52.21. — *Subventions d'aménagement et d'équipement :*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
523 Institutions ASBL au service des ménages . . . . .	16,3	20,0	12,5

01. Aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente . . . . .

	1981	1980	1979
	16,3	14,2	12,5

02. A la Médiathèque de la Communauté française de Belgique (pour mémoire) . . . . .

	1981	1980	1979
	—	5,8	—

Adaptation des crédits en tenant compte du transfert à la section 32 des subventions affectées à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique.

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilésART. 63.51. — *Subventions d'aménagement et d'équipement aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
635 Autres contributions en investissements . . . . .	11,9	6,0	7,0

Crédit nécessaire pour 1981.

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre et de biens mis à la disposition d'organismes culturels.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achat d'autre matériel . . . . .	35,0	11,0	—

La majoration est due principalement à l'incorporation à cet article des crédits inscrits antérieurement à l'article 74.40 et de l'augmentation des coûts pour la poursuite de la politique.

ART. 74.40. — *Achat de biens pour l'équipement de centres culturels (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achat d'autre matériel . . . . .	—	19,0	24,9

Pour mémoire.

Transfert à l'article 74.40 de la section 42.

## SECTION 43

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilésART. 63.51. — *Subventions d'équipement et d'aménagement immobiliers aux pouvoirs publics subordonnés qui entreprennent des travaux de moins de 2 000 000 de francs dans le dessein de développer l'infrastructure sportive (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
635 Autres contributions ou investissements . . . . .	—	—	10,0

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

742 Achats d'autre matériel . . . 18,9 18,8 —

*Décomposition :* (En milliers de francs)

1. Achat de mobilier, machines et matériel divers à l'intervention ou non de l'OCF :

- Matériel de documentation . . . F 200 000
- Matériel didactique et d'exposition . . . 200 000
- Equipement des centres sportifs (matériel et mobilier) . . . . . 12 700 000
- Matériel destiné au prêt (dépôts provinciaux) . . . . . 3 400 000

Total . . . F 16 500 000

2. Achat de moyens de transport terrestre F 2 400 000

Total général . . . F 18 900 000

## SECTION 45

## ARTS ET LETTRES

## Crédits pour activités scientifiques

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

742 Achat d'autre matériel . . . 4,5 3,5 1,3

(En milliers de francs)

Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . . 3 500 3 500 1 300  
Musée de Seneffe . . . . . 1 000 — —

Poursuite de l'acquisition de mobilier et de matériel requis par l'ouverture complète du Musée de Mariemont.

Acquisition de mobilier pour le Musée de Seneffe.

ART. 74.80. — *Acquisition d'œuvres d'art plastique d'artistes belges et étrangers par les musées.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

742 Achat d'autre matériel . . . 4,5 2,5 3,0

Augmentation de 2 000 000 de francs.

Acquisition d'œuvres d'art pour le Musée de Mariemont et pour le Musée de Seneffe.

ART. 74.82. — *Achat d'œuvres d'art et d'équipement pour les musées de Wallonie.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

742 Achat d'autre matériel . . . 6,0 4,0 2,6

Augmentation de 2 000 000 de francs.

Rachat de la collection Graindorge.

## III. REGION BRUXELLOISE

## SECTION 51

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés

ART. 63.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique officiel subventionné.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

632 Contributions pour l'équipement destiné à l'enseignement . . . 1,4 1,4 3,2

## Transferts de capitaux à l'enseignement libre

ART. 64.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique libre subventionné.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1981	1980	1979
	—	—	—

642 Contributions à l'acquisition de meubles, de matériel didactique, etc. . . . . 0,1 0,1 0,2

Statu quo.

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achat d'autre matériel . . .	4,8	2,3	2,1

A. Conservatoire de musique de l'Etat : 900 000 francs.  
Statu quo.

B. Etablissement d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 3 900 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Machines	Mobilier	Matériel	Moyens de transport terrestre	Totaux
A. Conservatoires de musique de l'Etat :					
Bruxelles . . . . .	—	200	700	—	900
Totaux . . . . .	—	200	700	—	900
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :					
Ecole nationale d'architecture et des arts visuels . . . . .	400	1 100	2 400	—	3 900
Totaux . . . . .	400	1 100	2 400	—	3 900
Totaux généraux . . . . .	400	1 300	3 100	—	4 800

## SECTION 52

## JEUNESSE ET LOISIRS

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de capitaux aux ménages

ART. 52.21. — *Subventions d'aménagement et d'équipement :*

01. Aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
523 Institutions ASBL au service des ménages . . . . .	7,6	5,5	4,6
		(0,5)	

Adaptation des crédits en fonction des demandes et de l'augmentation des coûts.

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés

ART. 63.51. — *Subventions d'aménagement et d'équipement aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
635 Autres contributions en investissements . . . . .	1,0	2,0	0,9
Crédit nécessaire pour 1981.			

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre et de biens mis à la disposition d'organismes culturels.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
	—	—	—

742 Achat d'autre matériel et matériel de transport . . . . .	15,0	—	—
---	------	---	---

Crédit transféré de l'article 74.40 de la section 52 et suffisant pour la réalisation du programme.

ART. 74.40. — *Achat de biens pour l'équipement de centres culturels* (pour mémoire).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
	—	—	—

742 Achat d'autre matériel et matériel de transport . . . . .	—	17,4	7,7
---	---	------	-----

Pour mémoire.

Transfert à l'article 74.01 de la section 52.

## SECTION 53

## EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de capitaux aux ménages

ART. 52.21. — *Subventions aux groupements sportifs pour des travaux immobiliers d'équipement et d'aménagement destinés à favoriser la pratique des sports amateurs* (pour mémoire).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
	—	—	—

523 Institutions ASBL au service des ménages . . . . .	—	—	2,0
--	---	---	-----

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

## Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés

ART. 63.51. — *Subventions d'équipement et d'aménagement immobiliers aux pouvoirs publics subordonnés qui entreprennent des travaux de moins de 2 000 000 de francs dans le dessein de développer l'infrastructure sportive* (pour mémoire).

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	—	—	—
635 Autres contributions ou investissements . . . . .	—	3,7	0,7

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	—	—	—
	0,9	0,9	0,4

## Décomposition :

(En milliers de francs)

1. Achat de mobilier, machines et matériel divers à l'intervention ou non de l'OCF :			
— Matériel de documentation . . . . .	F	—	—
— Matériel didactique et d'exposition . . . . .	—	—	—
— Equipement des centres sportifs (matériel et mobilier) . . . . .	—	—	900 000
— Matériel destiné au prêt (dépôts central et provinciaux) . . . . .	—	—	—
	Total . . . . .	F	900 000
2. Achat de moyens de transport terrestre . . . . .	—	—	—
	Total général . . . . .	F	900 000

## SECTION 54

## ARTS ET LETTRES

## Crédits pour activités culturelles

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	—	—	—
742 Achat d'autre matériel . . . . .	0,1	0,8	1,4

Réduction de 700 000 francs.

Adaptation aux besoins.

Acquisition de matériel didactique, équipement des ateliers collectifs de création artistique et équipement de la Maison des Nerviens.

ART. 74.21. — *Acquisition d'œuvres d'art par la Direction générale des Arts et des Lettres.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
	—	—	—
742 Achat d'autre matériel . . . . .	1,3	1,3	1,8

Achat d'œuvres d'artistes bruxellois.

## SECTEUR COMMUNICATIONS

## SECTION 32

## COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME

## CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

## Transferts de capitaux aux entreprises

ART. 51.01. — *Octroi de primes en vue de promouvoir la modernisation, la création ou l'agrandissement d'établissements hôteliers.*

01. Région de langue française.

02. Bruxelles.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
512 Entreprises privées :	—	—	—

01. Région de langue française . . . . . 8,0 9,0 10,5

02. Bruxelles . . . . . 5,0 1,5 2,5

Règlement de base : arrêtés royaux du 8 mai 1967, 1<sup>er</sup> juin 1977, 27 septembre 1977 et 30 mars 1981, réglant l'octroi de primes pour la modernisation et la construction d'établissements hôteliers.

Le crédit est destiné à stimuler, par voie de subsides, la modernisation de l'équipement hôtelier, non seulement en ce qui concerne l'hébergement proprement dit, mais également pour les installations d'accueil et de sécurité.

Le montant de la prime a été porté à 1 200 000 francs et se répartit :

01. Région de langue française . . . . . F 8 000 000

02. Bruxelles . . . . . 5 000 000

Total . . . . . F 13 000 000

ART. 51.02. — *Primes en vue de promouvoir la création, l'agrandissement et la modernisation de terrains de camping, de camping à la ferme, des gîtes ruraux, des gîtes à la ferme, des meublés de tourisme et des chambres d'hôte.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
512 Entreprises privées . . . . .	10,4	14,0	15,0

(1,5)

Le crédit est établi en fonction du nombre prévisible des demandes.

Le crédit doit permettre de promouvoir, par l'octroi de primes, la création, la modernisation et le développement des campings et, dès que la nouvelle réglementation en la matière sera en vigueur, de l'étendre aux gîtes ruraux, aux gîtes à la ferme, aux meublés de tourisme et aux chambres d'hôte.

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.21. — *Charges d'amortissement d'emprunts.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
635 Autres contributions d'inves-	—	—	—

tissements . . . . . 1,0 — —

Le crédit est destiné à assurer la charge d'amortissement d'emprunts contractés pour réaliser des travaux d'infrastructure touristique de grande importance.

## CHAPITRE VIII

## OCTROIS DE CREDITS ET PARTICIPATIONS

ART. 81.02. — *Participation dans la société de gestion des Barrages de l'Eau d'Heure.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
813 Octrois de crédits à des entre-	—	—	—

prises publiques possédant la personnalité juridique . . . . . 15,0 — —

Le crédit est accordé à titre de participation dans la société à créer pour la promotion et la gestion des barrages de l'Eau d'Heure.

ART. 81.07. — *Apport de capitaux en vue de constituer un fonds de roulement à des ASBL de gestion des centres de tourisme et de loisirs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
817 Octrois de crédits à des entre-	—	—	—

prises privées . . . . . 6,0 — —

Le crédit est nécessaire pour constituer le fonds de roulement d'ASBL créées pour gérer les centres de tourisme et de loisirs réalisés avec des crédits d'investissements civils.

## SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE

## B. Matières personnalisables

## SECTION 36

## SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.20. — *Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Communauté française dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959).*

(Le Trésor est autorisé à verser au Crédit communal de Belgique, à charge de régularisation ultérieure, les provisions nécessaires pour assurer le paiement de l'intervention de la Communauté française aux échéances convenues.)

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
633 Contributions à d'autres bâtiments . . . . .	5,0	—	—

Antérieurement ce crédit figurait dans le budget du ministère de la Santé publique et de la Famille. Il s'agit principalement de crèches, pouponnières, maisons maternelles et consultations de nourrissons.

## SECTION 38

## HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux fonds et aux institutions  
publiques sans caractère d'entreprise

ART. 61.32. — *Dotation annuelle au Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales, destinée à couvrir ses interventions dans les charges financières des emprunts et les dépenses résultant de l'octroi de sa garantie relative aux créances dont question à l'article 6bis, § 2, 2°, respectivement c et d, de la loi du 23 décembre 1963 sur les hôpitaux.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1981	1980	1979
—	—	—	—

612 Transferts de capitaux aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954 (autres que sécurité sociale et entreprises publiques) 8,1 — (1)

## Justification :

Voir article 41.32 du titre I.

ART. 61.80. — *Dotation annuelle de base au Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales destinée au financement des subsides accordés pour compte de la Communauté française.*

(En millions de francs)

Classification économique :

	1981	1980	1979
—	—	—	—

612 Transferts de capitaux aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954 (autres que sécurité sociale et entreprises publiques) . . . . . 496,6 564,1 (1)

Cette dotation est prévue par l'article 6bis, § 5, 2°, a, de la loi du 23 décembre 1963, modifiée par celle du 6 juillet 1973. Le présent crédit doit permettre d'honorer les engagements pris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980.

ART. 61.82. — *Allocation au Fonds institué en 1930 et destinée à intensifier la lutte contre la tuberculose dans la Communauté française.*

(En millions de francs)

Classification économique :

	1981	1980	1979
—	—	—	—

611 Transferts de capitaux aux fonds repris à la section particulière . . . . . 5,0 5,0 (1)

Le crédit du présent article est transféré à l'article 60.02.A de la section particulière.

Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés

ART. 63.20. — *Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de la Communauté française dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959).*

(Le Trésor est autorisé à verser au Crédit communal de Belgique, à charge de régularisation ultérieure, les provisions nécessaires pour assurer le paiement de l'intervention de la Communauté française aux échéances convenues.)

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
633 Contributions à d'autres bâti- ments . . . . .	12,0	—	(1)

Par application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959 et en vertu de la convention conclue entre la Communauté française et le Crédit communal de Belgique, la Communauté française s'est engagée à prendre à sa charge aux échéances l'amortissement d'emprunts auprès de cet organisme par les pouvoirs publics régionaux et locaux pour l'exécution de travaux au prorata de son intervention dans le coût de ces travaux.

Les intérêts sont prévus à l'article 43.20.

Il s'agit principalement des flats et maisonnettes pour personnes âgées et des centres de santé.

## SECTEUR AGRICULTURE

### SECTION 32

### AGRICULTURE

### CHAPITRE VII

### INVESTISSEMENTS (CIVILS)

#### Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de matériel non livrable par l'OCF*  
(pour mémoire).

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achat d'autre matériel . . . . .	—	—	0,8

Ce crédit est transféré au budget de l'Agriculture.

## SECTEUR EMPLOI ET TRAVAIL

A. Matières culturelles  
(ex-régionales)

## SECTION 35

## FORMATION PROFESSIONNELLE

## CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

## Transferts de capitaux à la sécurité sociale

ART. 62.01. — *Subvention exceptionnelle à l'Office national de l'Emploi pour investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle dans la Communauté française.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
620 Transferts de capitaux à la sécurité sociale . . . . .	439,7	354,5	(1)

Adaptation de l'infrastructure en matière de formation et de réadaptation professionnelles, dans le but d'accueillir les stagiaires en formation dans leur propre région.

32,0 millions sont réservés en vue de couvrir les arriérés des années antérieures.

## B. Matières personnalisables

## SECTION 39

## ACCUEIL

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.07. — *Achat de matériel didactique pour l'enseignement linguistique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achat d'autre matériel . . . . .	2,0	2,0	(1)

De nombreuses œuvres ou institutions organisent des cours de langues pour travailleurs immigrés. Leur disponibilité financière très réduite ne leur permet pas d'acheter le matériel didactique moderne. Or, comme elles sont très proches des milieux étrangers, leur activité est des plus utiles. Le département pourrait mettre le matériel didactique à leur disposition. Les procédés techniques actuels permettent d'ailleurs une très grande rotation de ce matériel, de sorte qu'un très grand nombre d'immigrés peuvent bénéficier de cette initiative.

## SECTEUR JUSTICE

## Matières personnalisables

## SECTION 36

## JUSTICE

## CHAPITRE VII

## INVESTISSEMENTS (CIVILS)

## Achat de biens meubles durables

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transports terrestres.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1981	1980	1979
742 Achat d'autre matériel . . . . .	5,1	—	—

## Décomposition du crédit :

	(En milliers de francs)	
	1981	1979
A.1. Machines OCF . . . . .	470	
2. Machines autres . . . . .	510	
B.1. Mobilier OCF . . . . .	1 400	
2. Mobilier autre . . . . .	1 700	
C.1. Matériel OCF . . . . .	70	
2. Matériel autre . . . . .	750	
D. Moyens de transport terrestre . . . . .	200	

800 000 francs sont réservés à l'administration centrale et 4 300 000 francs aux services extérieurs.

(1) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

SECTEUR POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Matières personnalisables

SECTION 36

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CHAPITRE 01

DIVERS

Non réparti économiquement

ART. 01.01.02. — *Financement de programmes de recherches appliquées en vue d'assurer l'innovation ainsi que l'amélioration des services de la Communauté.*

(En milliers de francs)

Engagements :	
Autorisations 1981 . . . . .	20 000
Ordonnancements :	
Autorisations 1981 . . . . .	16 300

Antérieurement, ces crédits figuraient dans le budget du Premier ministre.

Ils sont destinés au financement d'études en vue de la mise en place des services de la Communauté française ainsi qu'à des recherches dans les matières relevant de la compétence de la Communauté française.

SECTEUR INTERIEUR

Matières personnalisables

SECTION 36

INTERIEUR

CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés

ART. 63.01. — *Subsides aux provinces, aux communes et aux pouvoirs subordonnés en vue de l'achat, de l'aménagement et de l'extension de terrains de campement en faveur des nomades.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1981	1980	1979
435 Autres contributions spécifiques . . . . .	6,0	—	—

Lors du Conseil des ministres du 23 juin 1978, il a été convenu que les dépenses d'investissement pourraient être faites en ce qui concerne les « terrains pour nomades », ces dépenses étant toutefois limitées à 150 millions à répartir sur cinq ans.

Il est donc actuellement possible pour les provinces, communes et pouvoirs subordonnés, d'obtenir des subsides en vue de l'achat, de l'aménagement et de l'extension des terrains de campement en faveur des nomades, ceci à raison de 65 p.c. par rapport au total de leur dépenses à cet effet.

Des projets sont en cours et plusieurs autres en voie de réalisation. L'acuité avec laquelle se pose le problème de la recherche et de l'aménagement de terrains pour nomades impose de prévoir un crédit minimum permettant d'intervenir immédiatement dans ce domaine.

Antérieurement ces crédits figuraient dans le budget de l'Intérieur.

## TITRE IV

## SECTION PARTICULIERE

## SECTEUR CULTURE FRANÇAISE

## SECTION I

DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
SUR RESSOURCES AFFECTEES

## CHAPITRE III

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES

ART. 66.01.A. — *Dotation destinée à organiser des manifestations d'ordre intellectuel et artistique au château de Mariemont et subsidiairement à pourvoir à l'entretien et à la mise en valeur des collections (arrêté royal du 7 juillet 1924).*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . .	203	203	203
<i>Recettes :</i>			
460 Transferts de revenus des ménages . . .	137	—	—
Totaux solde et recettes . . .	340	203	203
<i>Dépenses :</i>			
123 Achats spécifiques . . .	300	—	—
Totaux des dépenses . . .	300	—	—
950 Solde à nouveau . . .	40	203	203

ART. 66.02.A. — *Fonds cinématographique.*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . .	36 059	34 474	36 894
<i>Recettes :</i>			
460 Transferts de revenus ménages . . . . .	15 499	18 255	2 945
Totaux solde et recettes . . .	51 558	52 729	39 839
<i>Dépenses :</i>			
123 Achats spécifiques . . .	9 290	16 670	5 365
Totaux des dépenses . . .	9 290	16 670	5 365
950 Solde à nouveau . . .	42 268	36 059	34 474

ART. 66.03.A. — *Fonds de restauration des monuments et édifices privés classés.*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . .	95	95	95
<i>Recettes :</i>			
460 Transferts de revenus des ménages . . . . .	—	—	—
Totaux solde et recettes . . .	95	95	95
<i>Dépenses :</i>			
123 Achats spécifiques . . .	—	—	—
Totaux des dépenses . . .	—	—	—
950 Solde à nouveau . . .	95	95	95

ART. 67.02.B. — *Fondations, donations, legs et prix (conformément au tableau repris en annexe).*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . .	585	544	503
<i>Recettes :</i>			
Particulières : non patrimoniales . . . . .	42	42	42
Totaux solde et recettes . . .	627	586	545
<i>Dépenses :</i>			
Non patrimoniales . . . . .	1	1	1
Totaux des dépenses . . .	1	1	1
950 Solde à nouveau . . .	626	585	544

L'article 67.02.B est alimenté par les revenus de capitaux d'origine privée remis en don à des fins diverses (bourses d'études, prix, etc.).

## SECTION II

SERVICES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
SOUUMS A DES REGLES DE GESTION PARTICULIERES

## CHAPITRE I

SERVICES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
A GESTION SEPARÉE

ART. 70.06.A. — *Caisse du Château de Mariemont (arrêté du 28 décembre 1942).*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . .	4 535	2 527	736

(En milliers de francs)

## Recettes :

080 Transfert du budget (art. 74.82, section 45 du budget) . . . . .	36	2 608	2 191
Totaux solde et recettes . . . . .	4 571	5 135	2 927

## Dépenses :

742 Achat d'œuvres d'art . . . . .	4 500	600	400
Totaux des dépenses . . . . .	4 500	600	400
950 Solde à nouveau . . . . .	71	4 535	2 527

Fonds alimenté par les dons et legs, le reliquat du crédit budgétaire affecté à l'achat d'œuvres d'art et toutes autres ressources à créer ou à affecter à la Caisse.

ART. 70.07.A. — *Fonds pour les relations internationales de la Communauté française de Belgique.*

(Les avances de fonds mises à la disposition des comptables extraordinaires du fonds pour les relations internationales de la Communauté française de Belgique, repris sous l'article 70.07.A, peuvent supporter le paiement des bourses allouées aux étudiants étrangers de même que toutes les dépenses, quel qu'en soit le montant, occasionnées par les échanges de personnes et l'organisation de manifestations et de rencontres internationales dans le cadre des relations culturelles internationales.)

(En milliers de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . . . .	—	—	—
990 Solde reporté . . . . .	17 601	5 001	2 079

## Recettes :

080 Transfert du budget (art. 33.78, section 36, du budget) . . . . .	75 500	70 500	64 600
123 Particulières : manifes- tations culturelles . . . . .	1 565	450	3 404
Totaux solde et recettes . . . . .	94 666	75 951	70 083

## Dépenses :

123 Non patrimoniales . . . . .	94 666	58 350	65 082
Totaux des dépenses . . . . .	94 666	58 350	65 082
950 Solde à nouveau . . . . .	—	17 601	5 001

## SECTEUR COMMUNICATIONS

## SECTION I

DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
SUR RESSOURCES AFFECTEES

## CHAPITRE III

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES

ART. 66.06.A. — *Fonds destiné au paiement des charges financières d'emprunts contractés auprès du Crédit communal de Belgique en vue du financement des grands équipements communautaires.*

(En milliers de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . . . .	—	—	—

## Recettes :

Particuliers . . . . .	1 100	—	—
Totaux solde et recettes . . . . .	1 100	—	—

## Dépenses :

Non patrimoniales . . . . .	1 100	—	—
Totaux des dépenses . . . . .	1 100	—	—
950 Solde à nouveau . . . . .	—	—	—

Les dépenses représentent le paiement des charges financières d'emprunts contractés auprès du Crédit communal en vue de financement des grands équipements communautaires.

Les recettes proviennent de redevances ou locations d'équipements touristiques, propriétés de la Communauté française, à des tiers ou à des ASBL.

## SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE

## Matières personnalisables

## SECTION I

DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
SUR RESSOURCES AFFECTEES

## CHAPITRE I

FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT  
PAR DES CREDITS BUDGETAIRES

ART. 60.02.A. — *Fonds destiné à intensifier la lutte contre la tuberculose dans la Communauté française (lois des 1<sup>er</sup> août 1930 et 26 décembre 1956).*

(En milliers de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . . . .	2 200	—	—

## Recettes :

D'origine budgétaire :

661 Transferts de capitaux (art. 61.82, section 38, titre II, du budget) . . . . .	7 800	2 200	—
--	-------	-------	---

Totaux solde et recettes . . . . .	10 000	2 200	—
------------------------------------	--------	-------	---

## Dépenses :

Patrimoniales :

512 Travaux de modernisation des sanatoriums, des préventoriiums et des centres de santé . . . . .	4 000	—	—
--	-------	---	---

Totaux des dépenses . . . . .	4 000	—	—
-------------------------------	-------	---	---

950 Solde à nouveau . . . . .	6 000	2 200	—
-------------------------------	-------	-------	---

Le présent fonds est destiné à financer les travaux de modernisation des sanatoriums et préventoriiums ainsi qu'à subsidier les travaux de construction des centres de santé (arrêté royal du 19 mai 1949 modifié).

ART. 60.03.A. — *Fonds spécial créé en vue du paiement des frais d'entretien et de traitement d'indigents belges et étrangers (aliénés, séquestrés à domicile, tuberculeux et cancéreux) ainsi que des frais d'administration, de transport, de matériel, d'enquête, d'honoraires d'avocats et d'autres dépenses à résulter des actions en recouvrement (loi du 27 juin 1956 modifiée par la loi du 3 avril 1965).*

(En milliers de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . . . .	—	—	—

## Recettes :

D'origine budgétaire :

080 Transferts du pouvoir central (art. 33.26 du titre I du budget) . . . . .	177 400	—	—
---	---------	---	---

(En milliers de francs)

1981	1980	1979
—	—	—

Particulières :

Non patrimoniales :

3312 Remboursements des frais d'entretien d'indigents belges et étrangers . . . . .	—	—	—
---	---	---	---

Totaux solde et recettes . . . . .	177 400	—	—
------------------------------------	---------	---	---

Dépenses :

Non patrimoniales :

3312 Frais d'entretien d'indigents belges et étrangers . . . . .	177 400	—	—
--	---------	---	---

Totaux des dépenses . . . . .	177 400	—	—
-------------------------------	---------	---	---

950 Solde à nouveau . . . . .	—	—	—
-------------------------------	---	---	---

Antérieurement ce fonds figurait dans le budget du ministère de la Santé publique et de la Famille.

ART. 60.05.A. — *Fonds de soins médico-socio-pédagogiques créé en vue du paiement des frais de logement, d'entretien, de traitement et d'éducation de handicapés belges et étrangers ainsi que des frais d'administration, de transport, de matériel, d'enquête, d'honoraires d'avocats et d'autres dépenses à résulter des actions en recouvrement (arrêté royal n° 81 du 10 novembre 1967).*

(En milliers de francs)

Classification économique :	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . . . .	—	—	—

## Recettes :

D'origine budgétaire :

080 Transfert du pouvoir central (art. 33.27 du titre I du budget) . . . . .	2 670 700	—	—
--	-----------	---	---

Particulières :

Non patrimoniales :

3312 Remboursements des frais d'entretien des handicapés . . . . .	—	—	—
--	---	---	---

Totaux solde et recettes . . . . .	2 670 700	—	—
------------------------------------	-----------	---	---

Dépenses :

Non patrimoniales :

3312 Frais d'entretien des handicapés . . . . .	2 670 700	—	—
---	-----------	---	---

Totaux des dépenses . . . . .	2 670 700	—	—
-------------------------------	-----------	---	---

950 Solde à nouveau . . . . .	—	—	—
-------------------------------	---	---	---

Voir également l'article 60.03.A.

## SECTEUR AGRICULTURE

## SECTION I

DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
SUR RESSOURCES AFFECTEES

## CHAPITRE III

FONDS ALIMENTS  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES

ART. 66.05.A. — *Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974).*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . .	—	—	(1)
<i>Recettes :</i>			
Non patrimoniales . . .	17 500	—	—
Totaux solde et recettes . .	17 500	—	—
<i>Dépenses :</i>			
Non patrimoniales . . .	17 500	—	—
Totaux des dépenses . . .	17 500	—	—
950 Solde à nouveau . . .	—	—	—

L'article 66.05.B est alimenté par des recettes provenant du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. Quant aux dépenses, elles proviennent de cours organisés par l'Etat, de subsides aux cours et aux stages organisés par l'initiative privée et de l'octroi d'indemnités de promotion sociale.

(1) Les cours de promotion agricole étaient liquidés, avant 1980, à charge du Fonds agricole.

## SECTEUR JUSTICE

## Matières personnalisables

## SECTION I

DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
SUR RESSOURCES AFFECTEES

## CHAPITRE I

FONDS ALIMENTS PRINCIPALEMENT  
PAR DES CREDITS BUDGETAIRES

ART. 60.02.A. — *Fonds destinés au paiement des subsides d'entretien, d'éducation et de traitement de mineurs d'âge autres que ceux confiés aux établissements d'observation et d'éducation surveillée de l'Etat (loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse).*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1981	1980	1979
990 Solde reporté . . .	—	—	—
<i>Recettes :</i>			
D'origine budgétaire :			
Articles 12.25 et 12.33 de la section 36, titre I du secteur Justice) . . .	2 441,3	—	—
Particulières :			
Allocations familiales . . .	214,4	—	—
Totaux solde et recettes . .	2 655,7	—	—
<i>Dépenses :</i>			
Non patrimoniales . . .	2 350,8	—	—
Totaux des dépenses . . .	2 350,8	—	—
950 Solde à nouveau . . .	304,9	—	—

Les dépenses représentent le paiement de subsides pour l'entretien, l'éducation et le traitement des mineurs d'âge placés en exécution de la loi du 8 avril 1965, relative à la protection de la jeunesse.

## ANNEXE

## 2. LISTE DES FONDATIONS, DONATIONS, LEGS ET PRIX.

(En milliers de francs)

N°	Dénomination	Arrêté constitutif	Etablissement proposant le prix	Evaluation
26	Prix César Franck	20-7-1925	Conservatoire royal de Musique de Liège . . . . .	5 250
32	Donation « Veuve Errera- Goldschmidt »	26-2-1927	Institut supérieur des Arts déco- ratifs . . . . .	15 460
37	Prix Silvain Dupuis	11-6-1927	Conservatoire royal de Musique de Liège . . . . .	192
70	Prix quinquennal Silvain Dupuis	18-2-1936	Conservatoire royal de Musique de Liège . . . . .	12 180
140	Prix Carl Smulders	16-2-1955	Conservatoire royal de Musique de Liège . . . . .	8 911
			Total . . . . .	41 993